

Gazette officielle du Québec

Partie 1

Avis
juridiques

115^e année

23 juillet 1983

No 29



Éditeur officiel
Québec

Gazette officielle du Québec

Partie 1 Avis juridiques

115^e année
23 juillet 1983
No 29

Sommaire

Accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, Loi sur l'	3321
Avis divers	3321
Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil, Loi sur le	3323
Compagnies, Loi sur les	3285-3333
Compagnies étrangères, Loi sur les	3318
Curatelle publique, Loi sur la	3339
Déclarations des compagnies et sociétés, Loi sur les	3320
Financement des partis politiques, Loi régissant le	3340
Inspecteur général des institutions financières	3341
Liquidation des compagnies, Loi sur la	3343
Ministères, Avis concernant les	3343
Proclamation(s)	3366
Projets de loi privés, Avis concernant les	3367
Renseignements sur les compagnies, Loi concernant les	3320
Services de santé et les services sociaux, Loi sur les	3367
Sociétés coopératives agricoles, Loi sur les	3367
Soumissions, Demandes de	3367
Syndicats professionnels, Loi sur les	3370
Vente(s) par licitation	3371
Ventes par shérif	3374

AVIS AUX ANNONCEURS

La *Gazette officielle du Québec* est le journal par lequel le Gouvernement du Québec rend officielles ses décisions. Elle est publiée en deux éditions distinctes. La première, intitulée « Avis juridiques », est publiée au moins à tous les samedis; la deuxième, intitulée « Lois et règlements », est publiée en français et en anglais au moins à tous les mercredis.

Contenu:

La Partie 1 de la *Gazette officielle* contient les avis juridiques dont la publication est requise par des lois ou des règlements ou encore par le gouvernement. Elle est publiée en français seulement. On peut retrouver une liste des différents avis qu'elle contient en consultant la page intitulée sommaire.

Normes de recevabilité:

Les avis doivent contenir le minimum d'information requis par les lois et règlements qui régissent leur publication. On peut se référer à la *Gazette officielle* pour y retrouver des avis déjà publiés et les utiliser comme modèles. Les avis doivent être dactylographiés à double interligne, tels qu'ils doivent apparaître dans la publication: alignement à gauche pour le titre et le texte; alignement à droite pour la signature; orthographe, ponctuation et caractères (majuscules et minuscules) corrects. On indique un paragraphe en laissant quatre interlignes. Les annonceurs doivent fournir une lettre d'accompagnement indiquant clairement leurs nom et adresse, leur numéro de téléphone et le nombre de publications requises pour chaque avis.

Conditions générales:

Les manuscrits doivent être reçus au bureau de la *Gazette officielle* au plus tard à 16 h, le vendredi précédant la semaine de publication. Les avis reçus après cette date seront reportés à l'édition subséquente. De plus, l'Éditeur officiel du Québec se réserve le droit de retarder ou de refuser la publication de certains documents, à cause de leur longueur, de leur mauvaise formulation ou pour toute autre raison d'ordre administratif.

Les frais de publication sont payables à l'avance et doivent être acquittés par mandat ou par chèque émis à l'ordre de: « Les publications du Québec ». Un exemplaire de la *Gazette officielle* est automatiquement expédié comme preuve de publication pour chaque avis publié.

Toute demande d'annulation doit être faite par écrit et être reçue avant l'heure de tombée. Les frais déjà encourus sont facturés à l'annonceur à qui l'on rembourse tout montant versé en trop.

Si une erreur typographique se glisse dans une première publication, les annonceurs sont priés d'en aviser le

responsable de la *Gazette officielle* avant la seconde publication. Les demandes de corrections au texte original doivent aussi être faites par écrit et être reçues avant l'heure de tombée.

Tarif

Tarif de publication

Le tarif de publication est de 0,63 \$ la ligne agate quel que soit le nombre de parutions.

Tarif de traduction

Le tarif de traduction est de 20 \$ les 100 mots.

Tarif pour les feuilles volantes

Le prix de vente pour les feuilles volantes est de 6 \$ la douzaine.

Prix à l'exemplaire

Le prix d'un exemplaire de la *Gazette officielle du Québec* est de 4 \$, à l'exception des numéros spéciaux.

Certains extraits de la *Gazette officielle* partie 2 sont également disponibles.

Les demandes de publication d'avis doivent être adressées comme suit:

Pierre Lauzier
Service de la Gazette officielle
1283, boul. Charest ouest
Québec, G1N 2C9
Téléphone: (418) 643-5195

Abonnements

Tous les abonnements sont payables à l'avance. Faire parvenir votre chèque ou mandat-poste émis à l'ordre de « Les Publications du Québec ». Aucune réclamation après 90 jours.

Tarif d'abonnements

Partie 1 « Avis juridiques »: 48 \$ pour 12 mois
Partie 2 « Lois et règlements »: 70 \$ pour 12 mois
Partie 2 « Laws and regulations »: 70 \$ pour 12 mois.

Toute correspondance concernant les abonnements doit être adressée au:

Ministère des Communications
Service des abonnements
C.P. 1005
Québec, G1K 7B5
Téléphone: (418) 643-5150

Pour tout changement d'adresse, prière de nous en informer six semaines avant la date du déménagement et de nous retourner l'étiquette portant l'ancienne adresse.

AVIS JURIDIQUES

Compagnies — Loi sur les

Changement de dénomination sociale (Article 21)

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a approuvé les règlements de changement de la dénomination sociale de chacune des corporations suivantes:

Ancienne dénomination sociale et sa version	Nouvelle dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation
ASSOCIATION DES CITOYENS AVERTIS D'ALMA INC. 1629-9976	ASSOCIATION DES CITOYENNES AVERTIES D'ALMA INC.	1978 09 25
BOY SCOUTS OF CANADA, QUÉBEC PROVINCIAL COUNCIL, INC. 1240-5734	LES BOY SCOUTS DU CANADA, LE CONSEIL PROVINCIAL DU QUÉBEC, INC. ... BOY SCOUTS OF CANADA, QUÉBEC PROVINCIAL COUNCIL, INC.	1964 09 15
GARDERIE LES PETITS POUSSINS 1637-6600	GARDERIE ET AGENCE DE GARDE LES PETITS POUSSINS	1979 11 05
HÔPITAL GÉNÉRAL FLEURY, INC. 1260-0698	CENTRE HOSPITALIER FLEURY	1957 01 23
ZOLOV PRODUCTION INC. 1121-7114	LES PRODUCTIONS ZOLOV INC. ZOLOV PRODUCTIONS INC.	1964 04 30

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

29907

Changement du nombre d'administrateurs (Article 87)

Avis est donné que chacune des corporations ci-après indiquées a modifié le nombre de ses administrateurs de la façon suivante:

Dénomination sociale	Date de constitution	Nouveau nombre d'administrateurs
AGENCES REDA LTÉE 1281-8159	1972 04 07	3
ASSURANCES TOMENSON, SAUNDERS LIMITÉE 1283-5328	1963 12 31	11
BEAUREGARD, HUTCHISON, McCOY 1510-0464	1978 01 10	4
LE CLUB DE TIR AU PISTOLET DE SEPT-ÎLES INC. 1640-9971	1980 01 21	9

Dénomination sociale	Date de constitution	Nouveau nombre d'administrateurs
CLUB NAUTIQUE DEUX-MONTAGNES INC. 1252-6166	1967 01 16	12
ESTIMATIONS DE L'EST INC. 1257-7714	1962 11 20	3
PEINTURES MONT-ROYAL INC. 1192-6243	1969 12 31	3
ROBERT LAFORCE INC. 1155-9762	1968 10 30	10
TRICOT EXCLUSIVE INC. 1115-4267	1964 01 16	3

*L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

29907

Dissolution (Article 28)

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accepté de dissoudre chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de dissolution
1273-9280 LES APPARTEMENTS ST-MARC LIMITÉE	1971 02 12	1983 07 15
1644-4242 ARTI-MAIN INC.	1980 05 09	1983 07 15
1470-5453 BOUTIQUE LES POUpons INC.	1976 09 30	1983 07 15
1861-1228 LES CRÉATIONS SUZANNE LEMIEUX INC.	1982 09 16	1983 07 15
1475-3867 GESTION RENEBER INC.	1977 03 18	1983 07 22

*L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

Établissement ou changement du domicile légal (Article 32)

Avis est donné que chacune des corporations ci-après indiquées a établi son domicile légal ou l'a changé de la façon suivante:

Dénomination sociale	Date de constitution	Domicile légal
A.M. LAWRENCE LTÉE 1464-6251	1976 02 05	1331, rue Victoria, Saint-Lambert
CENTRE D'APPRENTISSAGE ET DE DÉVELOPPEMENT INDIVIDUEL DE QUÉBEC (C.A.D.I.Q.) 1359-9352	1981 09 01	115, rue Marie-de-l'Incarnation, Québec
LA COMPAGNIE AARON PRAZOFF 1111-0749	1958 10 16	6706, chemin Merton, Côte-Saint-Luc
LA COMPAGNIE FOUNDATION LIMITÉE 1259-2812	1958 04 24	740, rue Notre-Dame ouest, Montréal
LES INDUSTRIES B.S.R. INC. 1367-1647	1974 07 31	5491, av. Royalmount, Mont-Royal
LE JEAN BLEU DE L'EST INC. 1367-1342	1974 03 15	627, rue Stinson, Saint-Laurent
L.P. MARCOTTE & FILS LTÉE 1272-2138	1968 12 31	400, place Trans-Canada, Longueuil
MANUFACTURE DE MEUBLES CAROL ANN LTÉE.... 1116-2369	1950 10 03	11051, boulevard Ray-Lawson, Anjou
LES PLACEMENTS JUROBEL INC..... 1473-8579	1977 02 03	5195, rue Bellerive, Carignan
SERVICES CONTROLE BUDGÉTAIRE INC. 1241-6889	1968 06 25	Saint-Étienne-de-Bolton
SPORTS TYROL INC..... 1110-8776	1944 11 29	1117, rue Ste-Catherine ouest, Montréal

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

Compagnies (Partie I) — Loi sur les

Lettres patentes supplémentaires

L'inspecteur général des institutions financières donne avis que le ministre des Institutions financières et Coopératives accordé, avant le 1^{er} avril 1983, des lettres patentes supplémentaires à la corporation suivante:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date des lettres patentes supplémentaires	Modification
LES ENTREPRISES J. ROGER LEVESQUE LTÉE	1961 03 07	1983 02 09	Du capital-actions
29907			<i>L'inspecteur général institutions financières</i> JEAN-MARIE BOUCHA

Lettres patentes supplémentaires

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes supplémentaires à chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date des lettres patentes supplémentaires	Modification
LES CHANTIERS DAVIE LIMITÉE 1159-2136	1925 01 09	1983 06 01	1) Du capital-actions; 2) des dispositions.
FERME LA POULE BLANCHE, LTÉE 1178-8965	1968 02 28	1983 05 10	De la dénomination sociale: FERME A.U.B. INC.
FRAID'S INC. 1102-9741	1941 03 17	1983 06 03	Du capital-actions
LAMARRE TRANSPORT 67 INC. 1270-9598	1967 06 08	1983 05 16	De la dénomination sociale: LES TRANSPORTS R.P.S. INC.
PLACEMENTS DENNEL INC. 1243-9899	1951 03 30	1983 05 20	Du capital-actions
TRANSELEC INC. 1509-8767	1978 01 04	1983 06 21	Du capital-actions
TRANSELEC INC. 1509-8767	1978 01 04	1983 06 27	Du capital-actions
29907			<i>L'inspecteur général institutions financières</i> JEAN-MARIE BOUCHA

Compagnies (Partie IA) — Loi sur les**Délivrance d'un certificat de constitution**

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de constitution à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2156-1212 2156-1212 QUÉBEC INC.	1983 06 14	Montréal
2156-1246 2156-1246 QUÉBEC INC.	1983 06 16	Montréal
2156-1253 2156-1253 QUÉBEC INC.	1983 06 16	Joliette
2156-1261 2156-1261 QUÉBEC INC.	1983 06 16	Montréal
2156-1287 2156-1287 QUÉBEC INC.	1983 06 17	Montréal
2156-2863 2156-2863 QUÉBEC INC.	1983 06 02	Montréal
2156-5189 2156-5189 QUÉBEC INC.	1983 06 16	Arthabaska
2156-5197 2156-5197 QUÉBEC INC.	1983 06 16	Arthabaska
2156-6161 2156-6161 QUÉBEC INC.	1983 06 09	Chicoutimi
2156-7003 2156-7003 QUÉBEC INC.	1983 06 20	Québec
2156-8308 2156-8308 QUÉBEC INC.	1983 06 15	Chicoutimi
2156-8357 2156-8357 QUÉBEC INC.	1983 06 15	Kamouraska
2156-8399 2156-8399 QUÉBEC INC.	1983 06 15	Montréal
2156-8456 2156-8456 QUÉBEC INC.	1983 06 16	Iberville
2156-8803 2156-8803 QUÉBEC INC.	1983 06 16	Drummond
2156-8811 2156-8811 QUÉBEC INC.	1983 06 16	Trois-Rivières
2156-8886 2156-8886 QUÉBEC INC.	1983 06 16	Bedford

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2156-8894 2156-8894 QUÉBEC INC.	1983 06 16	Bedford
2156-8902 2156-8902 QUÉBEC INC.	1983 06 16	Mingan
2156-8910 2156-8910 QUÉBEC INC.	1983 06 16	Mingan
2156-8928 2156-8928 QUÉBEC INC.	1983 06 16	Mingan
2156-8936 2156-8936 QUÉBEC INC.	1983 06 16	Mingan
2156-8951 2156-8951 QUÉBEC INC.	1983 06 17	Montréal
2157-0049 2157-0049 QUÉBEC INC.	1983 06 17	Québec
2157-0163 2157-0163 QUÉBEC INC.	1983 06 17	Saint-François
2157-0239 2157-0239 QUÉBEC INC.	1983 06 17	Iberville
2157-0338 2157-0338 QUÉBEC INC.	1983 06 20	Terrebonne
2157-0353 2157-0353 QUÉBEC INC.	1983 06 20	Saint-Hyacinthe
2157-0502 2157-0502 QUÉBEC INC.	1983 06 20	Beauharnois
2157-0569 2157-0569 QUÉBEC INC.	1983 06 20	Saint-François
2157-0585 2157-0585 QUÉBEC INC.	1983 06 20	Saint-François
2157-0692 2157-0692 QUÉBEC INC.	1983 06 20	Drummond
2157-0700 2157-0700 QUÉBEC INC.	1983 06 20	Drummond
2157-0718 2157-0718 QUÉBEC INC.	1983 06 20	Drummond
2157-0726 2157-0726 QUÉBEC INC.	1983 06 20	Drummond
2157-0734 2157-0734 QUÉBEC INC.	1983 06 20	Drummond

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2157-0791 2157-0791 QUÉBEC INC.	1983 06 21	Montréal
2157-0841 2157-0841 QUÉBEC INC.	1983 06 21	Laval
2157-2078 2157-2078 QUÉBEC INC.	1983 06 22	Joliette
2157-2136 2157-2136 QUÉBEC INC.	1983 06 22	Montréal
2157-2201 2157-2201 QUÉBEC INC.	1983 06 22	Laval
2156-8969 AGENCE DE RECOUVREMENT ST-JÉRÔME INC.	1983 06 17	Terrebonne
2156-7185 AGENCE DE SOUS-TRAITANCE BLACKBURN INC.	1983 06 22	Québec
2156-8787 ALARME LECLAIR VOYANT INC.	1983 06 16	Laval
2157-0775 ALIMENTATION JEANNINE ET CHARLES BOUTIN INC.	1983 06 21	Québec
2156-7128 ALIMENTATION LUC LAROCHE INC.	1983 06 22	Québec
2156-8878 LES AMUSEMENTS PRO-BEC INC.	1983 06 16	Iberville
2156-8597 AMUS-O-MATIC INC.	1983 06 16	Beauce
2156-5353 ARCHÉOLOGRAPHIS INC.	1983 06 17	Québec
2157-2193 ARMOIRES DE CUISINE J-C CLOUTIER INC.	1983 06 22	Terrebonne
2156-7086 LES ASSURANCES PATRICE JACQUES INC.	1983 06 21	Beauce
2157-0924 L'ATELIER DES PETITS ARTISTES DE GRAND'MÈRE LTÉE	1983 08 01	Saint-Maurice
2157-0023 LES ATELIERS W.-R. INC.	1983 06 17	Laval
2157-2037 AUTOMOBILE CLAUDE HÉBERT INC.	1983 06 22	Saint-Hyacinthe
2156-8662 AUTO-PRESSEUR MAINGUY (1983) INC.	1983 06 16	Québec

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2156-7151 A. GILBERT INC.	1983 06 22	Québec
2156-5171 BAR LE DEUXIÈME INC.	1983 06 16	Québec
2156-8464 BOULANGERIE DO-RÉ-MIE INC.	1983 06 16	Gaspé
2157-0304 BOULANGERIE ET PÂTISSERIE AMIENS INC.	1983 06 17	Montréal
2157-0486 BOUTIQUE HORS-JEU INC.	1983 06 17	Rouyn-Noranda
2157-0064 BOUTIQUE VANDARETTA INC.	1983 06 17	Trois-Rivières
2156-7060 LA BRASSERIE LE SÉVILLE INC.	1983 06 21	Québec
2156-2921 BUREAU DE RECHERCHES DE TITRES PEARSON-TREMBLAY INC.	1983 06 02	Montréal
2156-5387 CAFÉ LIBAN INC.	1983 06 20	Chicoutimi
2156-0982 CAMPEAU & CROTEAU ASSOCIÉS INC.	1983 06 16	Richelieu
2157-2144 CARROSSERIES RICHARD LAMBERT INC.	1983 06 22	Laval
2155-5453 CASTONGUAY ET HABIB INC.	1983 05 27	Montréal
2156-8712 CENTRE ARATOIRE SERGE DIONNE INC.	1983 06 16	Rimouski
2156-8530 CENTRE DE PEINTURE ET TAPISSERIE ST-HUBERT INC.	1983 06 15	Joliette
2156-4489 LE CENTRE DU VIDÉO SOREL INC.	1983 06 06	Richelieu
2156-6963 CHAUSSURES JAMIE INC.	1983 06 20	Montréal
2156-5296 CHAUSSURES PAOLA INC.	1983 06 17	Frontenac
2157-0072 CHEZ JEAN-GUY BAR INC.	1983 06 17	Bonaventure
2157-0296 CHINCHILLAS UNIS INC.	1983 06 17	Joliette

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2156-5163 CINÉ-PARC DES ÎLES (1983) INC.	1983 06 16	Mingan
2156-8506 CLAUDE VERVILLE RADIO T.V. INC.	1983 06 16	Arthabaska
2156-2871 COFFRAGE MICHEL FRÉCHETTE ET FILS INC.	1983 06 02	Victoriaville
2156-8480 LA COMPAGNIE DE GESTION PAULINE DUGUAY INC.	1983 06 16	Montréal
2156-8472 LE COMPTOIR D'EXPLOITATION DES JEUX AUTOMATIQUES (C.E.J.A.) INC.	1983 06 16	Montréal
2156-0321 CONSTRUCTION A. TURPIN INC.	1983 05 26	Terrebonne
2157-0130 CONSTRUCTION S.T.J. INC.	1983 06 17	Iberville
2156-8514 CONSTRUCTIONS BOIS DE BOULOGNE INC.	1983 06 16	Laval
2156-8837 LES CONSTRUCTIONS GÉNÉREUX ET GUAY INC.	1983 06 16	Québec
2157-0213 LES CONSTRUCTIONS M.I.S. INC.	1983 06 17	Roberval
2156-8282 LES CONSTRUCTIONS SERGE CARRIÈRE INC.	1983 06 15	Saint-Hyacinthe
2156-8563 COPEV INC.	1983 06 15	Montréal
2157-0262 COPIEURS J.L. INC.	1983 06 17	Richelieu
2156-5155 COTON NIC NAC INC.	1983 06 16	Québec
2152-5142 DÉCOR AU RUPIN INC.	1983 05 31	Laval
2157-2086 DÉPANNEUR GIGUÈRE ET DUFOUR LTÉE	1983 06 22	Terrebonne
2157-0866 LES DISTRIBUTIONS GILLES LAUZON INC.	1983 06 21	Longueuil
2157-0825 LES DISTRIBUTIONS J.M. LAURION INC.	1983 06 21	Beauharnois
2156-7144 DOMAINE DE L'ÉRABLE PLESSISVILLE INC.	1983 06 22	Frontenac

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District Judiciaire
2156-8993 LES ÉCLAIRAGES PERFORMANCE DU QUÉBEC LTÉE	1983 06 17	Montréal
2157-0767 ÉCOLE DE COMMUNICATION ORALE JACQUES LAURIN INC.	1983 06 21	Montréal
2156-5395 LES ÉLEVAGES GRIBEL INC.	1983 06 20	Montmagny
2157-2169 L'ENTREPRISE MICHEL LEBRUN INC.	1983 06 22	Québec
2157-0346 LES ENTREPRISES CLAUDETTE ET ROBERT VIEL INC.	1983 06 20	Joliette
2156-5247 LES ENTREPRISES FERRON & FILS INC.	1983 06 16	Richelieu
2157-0783 LES ENTREPRISES HUBERT CORMIER INC.	1983 06 21	Montréal
2156-8571 LES ENTREPRISES IMMOBILIÈRES MIDAU INC.	1983 06 15	Longueuil
2156-8654 LES ENTREPRISES LISE BELLEMARRE INC.	1983 06 16	Saint-Maurice
2156-8738 LES ENTREPRISES UNIPEINTRE INC.	1983 06 16	Longueuil
2157-0445 ESSENCERIE TRAHAN INC.	1983 06 20	Joliette
2157-0940 EXCAVATION LUCIEN LAROUCHE INC.	1983 06 21	Chicoutimi
2156-8779 LES EXPLOSIFS CHRÉTIEN LTÉE	1983 06 16	Saint-François
2156-8852 FERME A. BOILY ET FILS INC.	1983 06 16	Alma
2156-8829 FERME PLAINELAC INC.	1983 06 16	Montmagny
2156-6690 LES FERMES SUD-OUEST INC.	1983 06 16	Bedford
2157-2128 FLEURISTE LE VIEUX LAPRAIRIE INC.	1983 06 22	Longueuil
2157-0122 FLORIAN BELHUMEUR, COURTIER D'ASSURANCES LTÉE	1983 06 17	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2157-0205 FONDATIONS RENAUD & VIGNEAU INC.	1983 06 17	Gaspé
2156-1980 FORESTERIE D.D.R. INC.	1983 06 01	Roberval
2156-8860 LES FORESTIERS D.R. INC.	1983 06 16	Roberval
2156-8944 FOURNISSEURS INDUSTRIELS G.J.W. INC.	1983 06 17	Montréal
2157-2011 F. TOFFOLI (1983) INC.	1983 06 21	Québec
2157-0528 GARAGE CHS. ED. GAGNON & FILS INC.	1983 06 20	Kamouraska
2157-0155 GARAGE FERLAND INC.	1983 06 17	Québec
2156-8761 GARAGE G.R. HOULE INC.	1983 06 16	Joliette
2157-0601 GERFORT INC.	1983 06 20	Saint-François
2156-8340 GESTION ANDRÉ PÉLISSIER INC.	1983 06 15	Trois-Rivières
2157-0171 GESTION A.G. LEHOUX INC.	1983 06 17	Beauce
2157-0312 GESTION BERTRAND ROY INC.	1983 06 17	Saint-Hyacinthe
2157-0619 GESTION B. BUREAU INC.	1983 06 20	Saint-François
2156-8290 GESTION CENTURION INC.	1983 06 15	Trois-Rivières
2157-0882 GESTION CHARPHIDEC INC.	1983 06 21	Saint-François
2157-0627 GESTION FERNAND AUDET INC.	1983 06 20	Beauce
2156-7011 GESTION FLORIAN HAMEL & FILS INC.	1983 06 20	Arthabaska
2157-0635 GESTION GÉRALD LECLERC INC.	1983 06 20	Beauce
2157-0908 GESTION GILLES GRENIER INC.	1983 06 21	Saint-Maurice

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2157-0544 GESTION G.Y.D. INC.	1983 06 20	Kamouraska
2157-0197 GESTION H. NADEAU INC.	1983 06 17	Beauce
2156-5221 GESTION JAC-ART INC.	1983 06 16	Québec
2157-0189 GESTION J.G. GIGUÈRE INC.	1983 06 17	Beauce
2157-0957 GESTION MARCEL CROTEAU INC.	1983 06 21	Joliette
2156-8985 GESTION MICHEL LABELLE INC.	1983 06 17	Terrebonne
2157-0148 GESTION NORMAND MARTEL INC.	1983 06 17	Beauharnois
2157-2052 GESTION PIERRE BELLEFEUILLE INC.	1983 06 22	Montréal
2155-6592 GESTION PIERRE MADORE INC.	1983 05 19	Hauterive
2157-0643 GESTION P.E. LACROIX INC.	1983 06 20	Beauce
2157-0429 GESTION RERAY INC.	1983 06 20	Rimouski
2156-5254 LES GESTIONS CLAUDE LÉVESQUE INC.	1983 06 17	Trois-Rivières
2156-5262 LES GESTIONS LÉON RENIÈRE INC.	1983 06 17	Trois-Rivières
2156-8373 GESTION-RESSOURCES G.R. INC.	1983 06 15	Montréal
2156-5205 GINGRAS DIESEL MOBILE INC.	1983 06 16	Québec
2156-8498 LES GLISSADES SUPER SPLASH INC.	1983 06 16	Terrebonne
2156-7136 LE GROUPE RÉMANEC INC.	1983 06 22	Québec
2157-2177 GYMCO INC.	1983 06 22	Iberville
2156-8522 LES HABITATIONS RAYMOND GIRARD INC.	1983 06 16	Longueuil

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2156-7169 HERBAXE INC.	1983 06 22	Longueuil
2157-2029 HEXAGONE CONSTRUCTION INC.	1983 06 22	Terrebonne
2157-0395 IMPEX NAUTIQUE INC.	1983 06 20	Montréal
2157-0387 H. PRUD'HOMME ET ASSOCIÉS INC.	1983 06 20	Saint-Maurice
2157-0247 LES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES LAURENT BERGERON INC.	1983 06 17	Saint-François
2157-0007 LES INVESTISSEMENTS LORBAIE INC.	1983 06 16	Terrebonne
2156-8316 LES INVESTISSEMENTS POMERLEAU & DESSUREAULT INC.	1983 06 15	Saint-François
2157-0403 LES INVESTISSEMENTS V.E.G. INC.	1983 06 20	Terrebonne
2156-1196 ISI LOCATION INC. <i>ISI RENTAL INC.</i>	1983 06 13	Montréal
2156-1204 ISI SERVICE DE PUBLICATION, PRODUCTION & TRADUCTION INC. <i>ISI PUBLICATION SERVICES, PRODUCTION & TRANSLATION INC.</i>	1983 06 13	Montréal
2156-8639 LES JARDINIERS D'ORLANDO INC.	1983 06 16	Richelieu
2157-0833 JEAN-DENIS CÔTÉ INC.	1983 06 21	Arthabaska
2156-5239 JEAN-PAUL DURAND GESTION INC.	1983 06 16	Québec
2157-0098 LINGERIE JEAN DUCLOS INC.	1983 07 01	Québec
2156-7177 LOCATION H.J.R. INC.	1983 06 22	Arthabaska
2156-5270 LUC BRISSETTE RÉFRIGÉRATION INC.	1983 06 17	Trois-Rivières
2156-5379 LA LUNETTERIE DE LA BEAUCE INC.	1983 07 01	Beauce
2156-5361 LA LUNETTERIE GILLES CROTEAU INC.	1983 07 01	Frontenac

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2157-2060 MARCHÉ HUGUETTE MALO INC.	1983 06 22	Longueuil
2157-0031 LES MATELAS DE CHEZ-NOUS INC.	1983 06 17	Chicoutimi
2157-0254 MAURICE VÉZINA COURTIER D'ASSURANCES L'ÉE	1983 06 17	Laval
2156-8977 MAX AMUSEMENTS INC.	1983 06 17	Laval
2156-6187 MICHEL DE VILLEFRANCHE (1983) INC.	1983 06 09	Saint-Hyacinthe
2157-0932 MICHEL, BOUTIQUE DU SPORTIF INC.	1983 06 21	Longueuil
2156-8613 LES MINES GARNE «AU» INC.	1983 06 16	Abitibi
2157-0494 MODE 101 INC.	1983 06 20	Québec
2156-8548 MOTS ET TEXTES BG INC.	1983 06 15	Terrebonne
2157-0288 LES PEINTURES J.R. LAVERTU INC.	1983 06 17	Arthabaska
2156-7078 PÉPINIÈRE DE LA CAPITALE INC.	1983 06 22	Québec
2156-8001 PHOTOLITO CLAVEL INC.	1983 06 20	Terrebonne
2157-0221 PHOTO-IMPRIMERIE QUÉVILLON INC.	1983 06 17	Abitibi
2157-0916 PLACE GRAND PRIX INC.	1983 06 21	Montmagny
2157-0510 PLACEMENTS ALAIN DUBUC INC.	1983 06 20	Bedford
2156-8423 LES PLACEMENTS B INC.	1983 06 15	Bedford
2157-2094 LES PLACEMENTS CLAUDE CLERMONT INC.	1983 06 22	Laval
2156-8720 PLACEMENTS DE LA BAIE INC.	1983 06 16	Chicoutimi
2156-5304 LES PLACEMENTS GUAY LTÉE	1983 06 17	Chicoutimi

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2157-0114 PLACEMENTS G.P.L. INC.	1983 06 17	Chicoutimi
2156-8696 LES PLACEMENTS H.R. INC.	1983 06 16	Kamouraska
2156-5320 PLACEMENTS JEAN-B. ROY INC.	1983 06 17	Québec
2156-8688 LES PLACEMENTS J.P. SIMONEAU INC.	1983 06 16	Québec
2157-0411 LES PLACEMENTS LA GUADELOUPE LTÉE	1983 06 20	Bedford
2157-2219 LES PLACEMENTS LAURENT PERREAULT LTÉE	1983 06 22	Laval
2156-7029 LES PLACEMENTS L. LAROCHE INC.	1983 06 20	Québec
2157-2102 LES PLACEMENTS MAURICE CLERMONT INC.	1983 06 22	Laval
2156-5312 PLACEMENTS MORAS INC.	1983 06 17	Québec
2156-8795 LES PLACEMENTS ROGERMAR INC.	1983 06 16	Saint-François
2156-5338 PLACEMENTS YOCA INC.	1983 06 17	Québec
2156-5213 LES PRODUCTIONS P.M.S. INC.	1983 06 16	Montréal
2156-8324 PRODUITS CHIMIQUES MULTI INC.	1983 06 15	Québec
2157-2151 RÉNOVATION RÉGIONALE INC.	1983 06 22	Chicoutimi
2157-0452 RESTAURANT CAFÉ DE L'ÎLE INC.	1983 06 20	Terrebonne
2157-0650 REYOR INC.	1983 06 20	Beauce
2157-0858 ROGER BISSON ET ASSOCIÉS INC.	1983 06 21	Longueuil
2156-7052 ROGER CÔTÉ 3785 INC.	1983 06 21	Québec
2156-7037 LES RÔTISSERIES DE CAFÉ DE QUÉBEC INC.	1983 06 20	Québec
2156-0651 SCIERIE J.P.M. INC.	1983 05 27	Roberval

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2156-7045 SERVICE D'ENTRETIEN DOLBEAU INC.	1983 06 21	Roberval
2156-8605 SERVICES DE PROGRAMMATION DE SYSTÈMES S.P.S. INC. SYSTEMS PROGRAMMING SERVICES S.P.S. INC.	1983 06 16	Longueuil
2156-8381 LES SERVICES D'ENTRETIEN FCS INC.	1983 06 15	Montréal
2156-8704 SOCIÉTÉ DE GESTION DENIS ST-JACQUES INC.	1983 06 16	Terrebonne
2156-8431 LA SOCIÉTÉ DE MICRO ÉLECTRIQUE M.E.S. INC.	1983 06 16	Saint-François
2157-0890 SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENTS SOGRERI INC.	1983 06 21	Montréal
2156-5346 LA SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE IOTA INC.	1983 06 17	Québec
2156-6989 SOUDURE D.V. INC. D.V. WELDING INC.	1983 06 16	Longueuil
2157-0478 STORES J. FAUTEUX INC.	1983 06 17	Terrebonne
2156-8845 STUDIO DELTA INC.	1983 06 16	Québec
2156-8332 SYSTÈMES DE GESTION GALACTICA INC.	1983 06 15	Montréal
2157-0460 LES SYSTÈMES DE SÉCURITÉ ST-BRUNO INC.	1983 06 20	Longueuil
2156-8449 TERMINUS D'AUTOBUS DU HAUT-RICHELIEU INC.	1983 06 16	Iberville
2156-8589 TRANSIM INC.	1983 06 15	Terrebonne
2156-5288 TRANSPORT G. BROCHU INC.	1983 06 17	Rimouski
2156-8647 YVON CREVIER TRANSPORT INC.	1983 06 16	Terrebonne

Délivrance d'un certificat de continuation

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accepté de dissoudre chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1222-1644 ALAIN TROUSSIER INC.	1972 02 15	1983 06 22	
1121-5670 ALIMENTS SER-VI INC.	1957 07 26	1983 06 17	
1303-5217 ANDRÉ PÉLISSIER INC.	1956 10 18	1983 06 15	
1479-8441 ARMAND ROMPRÉ INC.	1977 07 27	1983 07 01	GHISLAIN BROCHU INC.
1462-7673 ASCENSEURS MAXIME INC.	1975 10 24	1983 06 08	ASCENSEURS MAXI INC.
1359-4569 ATELIER DE DÉBOSELAGE ST-JOSEPH INC.	1974 10 01	1983 06 13	YVES LARIVIÈRE INC.
1623-5590 ATELIER DESPRÉS INC.	1978 02 21	1983 05 30	
1123-1537 BEAULAC HUILE À CHAUFFAGE LTÉE	1968 03 28	1983 06 17	LE COMMERÇANT BEAULAC LTÉE
1114-1660 BEKINS MOVING AND STORAGE COMPANY (QUÉBEC) LIMITED	1959 07 10	1983 06 17	1114-1660 QUÉBEC INC.
1503-9993 BIJOUTERIE ET LIBRAIRIE LE PARCHÉMIN INC.	1976 06 23	1983 06 16	
1331-7557 CAMILLE MARTEL INC.	1972 12 12	1983 06 15	
1226-8355 CARREFOUR DES PIÈCES D'AUTO M.O. INC.	1971 12 28	1983 06 09	
1244-5805 LA CIE DU MARCHÉ CENTRAL MÉTROPOLITAIN LTÉE	1948 11 13	1983 06 22	MARCHÉ CENTRAL MÉTROPOLITAIN INC. METROPOLITAN CENTRAL MARKET INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1195-3189 CONSTRUCTION ROMAIN BRUNET LTÉE	1970 03 16	1983 06 20	
1231-5511 CONSTRUCTIONS A. LORANGER LTÉE	1963 05 01	1983 06 20	
1274-3464 LA CORPORATION DE GESTION SCHAFFER	1958 04 02	1983 06 22	
1624-9658 DISTRIBUTION JOHNSON DE ST-BASILE-LE-GRAND INC.	1978 04 03	1983 06 21	DISTRIBUTION JOHNSON S.B.L.G. INC.
1365-0007 DISTRIBUTIONS D.R.B. LTÉE	1975 08 01	1983 06 20	
1337-3790 DROPO INC.	1972 11 17	1983 06 20	
1466-3496 LES ÉCURIES BERNIÈRES INC.	1976 04 15	1983 06 20	
1505-2210 LES ENTREPRISES ACHILLE LAROCHE INC.	1976 10 04	1983 06 17	
1465-0089 LES ENTREPRISES ALFRED BOIVIN INC.	1976 02 20	1983 06 16	
1238-1422 FERME BERGERON INC.	1970 03 02	1983 05 27	
1367-8586 FURNITRAD INC.	1974 04 19	1983 06 20	
1636-1172 F. DUSSAULT ET FILS INC.	1979 05 08	1983 06 15	
1168-0915 F. HAMEL INC.	1961 12 29	1983 06 20	
1198-5843 GÉRARD CHÂTEAUNEUF INC.	1969 01 13	1983 06 20	
1473-4578 GESTION P.C.A. INC.	1977 01 24	1983 06 16	
1361-7311 GESTION ROLI INC.	1975 02 24	1983 06 14	
1508-1854 LES HABITATIONS CHANTIGNOLE INC.	1977 10 31	1983 06 22	

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1215-6782 HÔTEL LA MAISON BLANCHE (LAURIERVILLE) INC.	1971 11 29	1983 05 27	
1274-7846 LES IMMEUBLES MATTAN LTÉE	1972 01 28	1983 06 20	
1462-1007 LES IMMEUBLES P.F.G.B. INC.	1976 10 26	1983 06 17	
1467-7926 IMPORT EXPORT R. O. C. A. INC.	1976 06 14	1983 06 17	
1505-6989 LES INVESTISSEMENTS PROCRÉDIT INC.	1976 12 22	1983 06 08	
1461-2618 ISOLATION BOIS-FRANCS INC.	1975 18 06	1983 06 16	
1333-3547 JACQUES PARADIS & ASSOCIÉS LTÉE .	1972 12 12	1983 06 20	
1176-1897 JEAN PAUL DESILETS INC.	1973 01 16	1983 06 16	JEAN-PAUL DESILETS INC.
1147-3436 J.C. BÉRARD INC.	1969 10 23	1983 06 17	
1270-2841 LABELLE ASSURANCE INC.	1972 03 09	1983 06 20	
1220-2917 LAPLANTE ET TREMBLAY INC.	1972 02 28	1983 06 20	
1332-5238 LA MANUFACTURE DU MEUBLE PALADIN INC.	1972 07 12	1983 06 21	
1508-7968 LES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION SIMONEAU INC.	1977 11 22	1983 06 16	
1509-9278 MÉTAL P.D. INC.	1978 01 10	1983 06 16	
1337-9029 MEUBLES ANDRÉ MORIN LTÉE	1973 08 23	1983 06 17	
1625-2777 LES MINI-MARCHÉS B.C. INC.	1978 04 10	1983 06 16	MARCHÉ ST-HUBERT INC.
1251-0442 LES MODES DANSANTES INC.	1961 04 21	1983 06 17	
1327-2737 NORMAND PAGÉ INC.	1969 10 31	1983 06 17	

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1632-4782 PAUL-E. MOISAN INC.	1978 12 30	1983 06 17	
1332-4587 PAVILLON G.D. INC.	1973 01 29	1983 06 15	
1630-9940 PHOTOSE INC.	1978 10 31	1983 06 21	
1365-6780 PIERRE GUINDON INC.	1975 06 04	1983 06 20	
1637-6063 LA PIPE À PAPA INC.	1979 07 12	1983 06 16	1637-6063 QUÉBEC INC.
1149-5322 POT POURRI GIFT BOUTIQUE LTD.	1965 05 19	1983 05 20	BOUTIQUE DE CADEAUX POT POURRI LTÉE POT POURRI GIFT BOUTIQUE LTD.
1197-0373 PUBLI-LOCAL DE PLACE ROYALE INC.	1970 04 22	1983 06 20	
1511-0398 QUINCAILLERIE FRIGON ET FILS INC.	1978 02 13	1983 06 07	
1160-6472 RAOUL FORTIER INC.	1964 04 09	1983 06 20	
1154-1612 RESTAURANT CONTINENTAL INC.	1954 09 14	1983 06 20	
1631-5616 RESTAURANT LA SOUPE CHAUDE INC.	1978 11 21	1983 06 16	
1634-9326 RESTAURANT VALIQUETTE INC.	1979 03 26	1983 06 16	
1359-1193 R. RAVARY & ASSOCIÉS INC.	1974 09 12	1983 06 16	
1356-7029 SERGE TURGEON INC.	1974 05 21	1983 06 17	
1368-6886 SOCIÉTÉ INTERNATIONALE D'INVESTISSEMENTS ÉLYSÉE LTÉE	1974 06 17	1983 06 08	
1480-3134 SPORTS GILBERT ROUSSEAU INC.	1975 10 09	1983 06 02	
1360-8682 SUSPENSION BEAUDRY & FILS INC. ...	1974 12 17	1983 06 15	

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1285-7983 TECHMAT INC.	1970 06 18	1983 06 17	LES PLACEMENTS GUY GIRARD INC.
1245-6695 TRANSPORT LA CHAUDIÈRE INC.	1970 09 04	1983 06 17	
1366-4529 TRICIL (QUÉBEC) INC.	1975 08 04	1983 06 20	
1502-0449 VARIÉTÉS DORCHESTER INC.	1976 02 09	1983 06 20	
29907			

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

Délivrance d'un certificat de fusion

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de fusion à la compagnie suivante:

Dénomination sociale et sa version	Dénomination sociale des compagnies fusionnées	Date de fusion	District judiciaire
1860-6038 LES VÊTEMENTS VM INC.	MANUFACTURE PLACE ST-MICHEL INC. MANUFACTURE D'HABITS MÉTROPOLITAINE LTÉE LES VÊTEMENTS VM INC.	1983 07 01	Montréal

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

29907

Délivrance d'un certificat de modification

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de modification à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
1845-0544 1845-0544 QUÉBEC INC.	1981 04 07	1983 06 14	1) de la dénomination sociale: INVESTISSEMENTS C & M DE STÉFANO INC. 2) du district: Montréal

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
1852-7739 1852-7739 QUÉBEC INC.	1981 11 30	1983 06 22	de la dénomination sociale: RESTAURANT AU FONDUBOEUF INC.
1856-8113 1856-8113 QUÉBEC INC.	1982 04 07	1983 06 01	1) de la dénomination sociale: CAFÉ BAR «LE CLOCHER» INC. 2) du capital-actions 3) des dispositions
1861-6144 1861-6144 QUÉBEC INC.	1982 09 22	1983 06 21	1) de la dénomination sociale: GESTION ROYAL - MIG INC. 2) du capital-actions 3) des dispositions
1862-9261 1862-9261 QUÉBEC INC.	1982 11 15	1983 06 17	1) de la dénomination sociale: LACROIX & VERREAULT (1983) INC. 2) du district: Terrebonne
1864-2942 1864-2942 QUÉBEC INC.	1982 12 14	1983 06 17	du capital-actions
1864-8022 1864-8022 QUÉBEC INC.	1982 12 20	1983 06 16	de la dénomination sociale: ACDA INC.
2149-3812 2149-3812 QUÉBEC INC.	1982 12 30	1983 05 12	de la dénomination sociale: GESTION FRANK SPAIN INC.
2149-3820 2149-3820 QUÉBEC INC.	1982 12 30	1983 05 12	de la dénomination sociale: GESTION VINCENT SPAIN INC.
2149-8092 2149-8092 QUÉBEC INC.	1982 12 30	1983 06 16	1) de la dénomination sociale: G.F. CHARLEBOIS INC. 2) du district judiciaire: Montréal 3) du capital-actions
2151-3890 2151-3890 QUÉBEC INC.	1983 02 22	1983 06 17	du district: Beauharnois
2152-6231 2152-6231 QUÉBEC INC.	1983 03 14	1983 06 20	de la dénomination sociale: OPUS SANTÉ INC.
2152-7437 2152-7437 QUÉBEC INC.	1983 03 25	1983 06 16	de la dénomination sociale: FANBEL INC.
2153-2809 2153-2809 QUÉBEC INC.	1983 03 28	1983 06 16	de la dénomination sociale: BOULANGERIE ET PÂTISSERIE DAGOBERT INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2154-0596 2154-0596 QUÉBEC INC.	1983 04 14	1983 06 16	de la dénomination sociale: BREUVAGES ABITIBI INC.
2154-4457 2154-4457 QUÉBEC INC.	1983 04 22	1983 06 16	du district: Rimouski
2154-8995 2154-8995 QUÉBEC INC.	1983 05 03	1983 06 16	de la dénomination sociale: AMBULANCE MARQUETTE INC.
2155-6287 2155-6287 QUÉBEC INC.	1983 05 18	1983 06 17	du capital-actions
2156-0669 2156-0669 QUÉBEC INC.	1983 05 27	1983 06 17	de la dénomination sociale: CABARET-THÉÂTRE LES FEMMES COLLIN INC.
2156-3168 2156-3168 QUÉBEC INC.	1983 06 09	1983 06 17	de la dénomination sociale: ACCOMMODATION NORMANCE INC.
2156-6039 2156-6039 QUÉBEC INC.	1983 06 09	1983 06 17	de la dénomination sociale: CHAMPIGNAC INC.
2152-0598 LES ALIMENTS DIMADO INC.	1983 02 28	1983 06 15	du capital-actions
1860-6277 ALIMENTS GUI INC.	1982 08 18	1983 06 16	1) du capital-actions 2) des dispositions
2155-4779 AUDITORIUM DU CAPITOL INC.	1983 05 16	1983 06 15	du capital-actions
1854-5145 BUREAU D'EXPERTISE DENIS DUBOIS INC.	1982 01 29	1983 05 30	de la dénomination sociale: CENTRE D'INSPECTION PRÉVENTIVE ET D'EXPERTISE EN BÂTIMENT RÉSIDENTIEL DU QUÉBEC INC.
1508-2175 DÉCORATION RICHARD ROY INC.	1977 11 01	1983 06 14	1) de la dénomination sociale: GESTION RICHARD ROY INC. 2) du capital-actions
1643-6750 DEMOCO INC.	1980 04 14	1983 06 01	de la dénomination sociale: CENTRE VISUEL DENIS MORIN INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2153-8384 ÉCOLE DE CONDUITE LALIBERTÉ INC.	1983 04 07	1983 06 17	de la dénomination sociale: ÉCOLE DE CONDUITE LIBERTÉ INC.
1639-5782 ENTREPRISES DE CONSTRUCTION GASTON MORIN (1979) LTÉE 1357-6087 FERBLANTERIE OUELLET INC.	1979 11 08	1983 06 20	du capital-actions
1842-1651 HACHETTE INTERNATIONAL CANADA INC.	1980 12 31	1983 06 17	de la dénomination sociale: 1842-1651 QUÉBEC INC.
1851-2236 LES IMMEUBLES P.B.L. INC.	1981 10 08	1983 06 16	du capital-actions
1471-7276 IMMEUBLES R. CHAMPAGNE INC.	1976 11 24	1983 06 01	de la dénomination sociale: IMMEUBLES R. CHAMPAGNE & ASSOCIÉS INC.
1115-1594 LINGERIE CAHILL LTÉE	1958 04 22	1983 06 20	du capital-actions
1851-8837 LOCATIONS TRECO (1981) LTÉE	1981 10 30	1983 06 16	1) de la dénomination sociale: LOCATIONS TRÉCO (1981) LTÉE TRECO RENTALS (1981) LTD. 2) du capital-actions
1247-6503 NAPIERVILLE AUTOMOTIVE INC.	1965 12 06	1983 06 14	du capital-actions
1260-7826 OCEAN FORWARDERS LTD.	1960 09 29	1983 06 16	du capital-actions
1844-9553 PLACEMENTS CARLABEC INC.	1981 04 02	1983 06 16	du capital-actions
1844-9561 PLACEMENTS LEOMAR INC.	1981 04 02	1983 06 16	du capital-actions
2152-6173 LES PLASTIQUES REPRO INC.	1983 03 11	1983 06 15	de la dénomination sociale: REPROPLASTIK INC.
1855-4147 PRODUITS DR ALLARD AC. LTÉE	1982 03 15	1983 06 20	du district: Longueuil
1349-7821 LES PRODUITS HYGIÉNIQUES FRANCO INC.	1972 09 27	1983 06 20	de la dénomination sociale: LES PLASTIQUES FRANCO (1983) LTÉE

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
1142-0205 PROJETS COMMODORE LTÉE	1952 03 22	1983 06 16	des dispositions
1861-6250 RECOUVREMENT JACKLAN INC.	1982 09 22	1983 06 14	1) de la dénomination sociale: VIDÉO-JACKLAN INC. 2) du capital-actions 3) des dispositions
1862-1334 RÉNOVATION BELLE-VILLE INC.	1982 10 22	1983 06 16	du district: Kamouraska
1848-1697 LA SCIERIE TASCHEREAU INC.	1981 07 05	1983 06 17	du capital-actions
2154-6312 SERVICE FINANCIER MIRONELL INC.	1983 04 26	1983 06 16	de la dénomination sociale: SERVICE FINANCIER MYRONELL INC.
1629-8432 SOCIÉTÉ DE GESTION LE ROYER INC.	1978 09 18	1983 06 21	1) du capital-actions 2) des dispositions
1365-4827 STATION DE SERVICE J. GAUDET INC.	1975 05 22	1983 06 21	de la dénomination sociale: LA BONNE BOUFFE DU COIN INC.
1864-2793 TRANSPORT ANDRÉ GAGNON INC.	1982 12 13	1983 06 17	du capital-actions
1195-7677 WILLIAMS-ATTO INC.	1970 04 17	1983 06 15	du capital-actions

29907

*L'inspecteur général des
institutions financières.*
JEAN-MARIE BOUCHARD

Compagnies (Partie III) — Loi sur les

Lettres patentes

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes constituant en corporation chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
ACTIV'AIR CÔTE DE BEAUPRÉ 2156-5460	1983 06 13	Saint-Ferréol-les-Neiges
LES ADULTES DU PATINAGE ARTISTIQUE DE LANAUDIÈRE (L.A.P.A.L.) 2154-9530	1983 05 06	329, rue Massey, Repentigny
L'AMI DE MATANE INC. 2156-5775	1983 06 17	Matane
LES AMIS DE CATARAQUI INC. 2156-5502	1983 06 09	1465, Charles-Huot, Sillery
ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE QUATRE-SAISONS 2156-5619	1983 06 13	2279, rue Bourbonnière, Montréal
ASSOCIATION CULTURELLE TEESRI DUNIYA 2154-1420	1983 04 15	Montréal
L'ASSOCIATION DES ANCIENS DU CONSERVATOIRE D'ART DRAMATIQUE DE MONTRÉAL 2154-3905	1983 04 27	100, Notre-Dame est, Montréal
ASSOCIATION DES DESCENDANTS DES BUSSIÈRES D'AMÉRIQUE 2156-5973	1983 06 15	1644, rue Colmar, Charlesbourg
ASSOCIATION DES PÊCHEURS JOVIALISTES DU QUÉBEC INC. 2155-7707	1983 06 29	3136, Milleret, Sainte-Foy
ASSOCIATION DES PÊCHEURS SPORTIFS EAUX À MARÉE 2156-5874	1983 06 15	Chandler
L'ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DE BELVEDÈRE HEIGHTS INC. 2156-3697	1983 06 08	Route rurale numéro 1, Belvedere-Heights, Sherbrooke
L'ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DE PARENT INC. 2155-6816	1983 05 26	Parent
ASSOCIATION DES SOURDS DE VICTORIAVILLE INC. 2156-5890	1983 06 15	Victoriaville
ASSOCIATION DES TRANSPORTEURS DE BOIS DU SAGUENAY LAC ST-JEAN 2156-6674	1983 06 13	781, route des Sillons est, Shipshaw

Dénomination sociale et sa version	Date constitution	Siège social
ASSOCIATION PROVINCIALE DES ARTISANS DE LA CARROSSERIE 2155-9778	1983 06 03	6105, Languedoc, Montréal
ATELIER ALTITUDE INC. 2155-9950	1983 06 06	Sainte-Thérèse
LA BELLE CORNE 2156-6633	1983 06 10	Saint-Fabien
LE CARREFOUR DES FEMMES DE ROSEMONT 2154-5447	1983 04 28	Montréal
CENTRE DE BÉNÉVOLAT DE L'OR BLANC INC. 2155-5529	1983 05 16	601, boulevard Simoneau, Asbestos
CENTRE D'ÉDUCATION PAR LA MUSIQUE ET LES ARTS DE MONTRÉAL 2156-3648	1983 06 08	5726, avenue Parc, Montréal
CENTRE DES ARTS CONTEMPORAINS DU QUÉBEC À MONTRÉAL 2153-5588	1983 05 03	Montréal
CIMETIÈRE HÉBRAÏQUE DOMINION INC. <i>DOMINION HEBREW CEMETERY INC.</i> 2156-7623	1983 06 15	4669, de la Peltrie, Montréal
CITOYENS RETRAITÉS DE CÔTE-DES-NEIGES, INC. 2156-6336	1983 06 09	Montréal
LA CLÉ, CENTRE DE LECTURE ET D'ÉCRITURE 2154-7492	1983 05 03	350, boulevard Champlain sud, Alma
CLUB DE BOULINGRIN DE PIERREFONDS <i>PIERREFONDS LAWN BOWLING CLUB</i> 2156-7466	1983 06 16	5020, Chestnut, Pierrefonds
CLUB DE SOCCER DE SACRÉ-COEUR INC. 2156-5957	1983 06 15	Sacré-Coeur
LE CLUB DES LIONS DE KNOWLTON INC. <i>KNOWLTON LIONS CLUB INC.</i> 2154-7518	1983 05 03	Lac-Brome
CLUB JUNIOR MAJEUR SOFTBALL DE VANIER INC. 2156-5817	1983 06 14	126, Bélanger, Vanier
CLUB OPTIMISTE DE SAINT-CANUT INC. 2155-7558	1983 05 27	Mirabel
CLUB PHILATÉLIQUE DES MOULINS INC. 2155-1841	1983 05 13	Terrebonne
CLUB SPORTIF ST-DONAT INC. 2156-9421	1983 06 21	Saint-Donat-de-Montcalm

Dénomination sociale et sa version	Date constitution	Siège social
CLUB 3 ^E ÂGE ASSOMPTION ST-HYACINTHE INC. 2156-3473	1983 06 07	12960, rue Wilson, Saint-Hyacinthe
COLLÈGE DE GATINEAU INC. 2154-9431	1983 05 06	280, Maloney est, Gatineau
COMITÉ «ACTION-TRAVAIL» DE CAP D'ESPOIR 2155-7426	1983 06 21	Cap-d'Espoir
COMITÉ CULTUREL LE TRÉBAIRE INC. 2155-3805	1983 05 20	Saint-Nazaire-de-Berry
LE COMITÉ D'ÉCOLE ST-SACREMENT INC. 2156-5833	1983 06 15	1430, chemin Ste-Foy, Québec
COMITÉ D'EMBALLISSEMENT DE VAL-BÉLAIR INC. 2156-9710	1983 06 23	Val-Bélair
LE COMITÉ DES FÊTES DE BREakeyVILLE INC. 2155-7673	1983 05 27	1, du Couvent, Breakeyville
COMITÉ DES INTERVENANTS EN LOGEMENT DE VERDUN 2156-3432	1983 06 06	Verdun
COMITÉ DES LOISIRS DE KINGSBURY INC. 2153-5810	1983 04 05	Kingsbury
LE COMITÉ ORGANISATEUR POUR LE SYMPOSIUM INTERNATIONAL SUR LE TRANSPORT DES VINS INC. 2156-5486	1983 06 09	905, rue de Lorimier, Montréal
COMPTOIR FAMILIAL DE L'OR BLANC INC. 2155-3607	1983 05 19	Asbestos
COORDINATION DES COMITÉS FEMMES AUTONOMES NON MIXTES DE LA RÉGION DU GRAND MONTRÉAL (CCF) INC. 2155-7772	1983 05 30	Montréal
L'ÉTRAVE 2151-9780	1983 06 13	Mont-Louis
LA FOIRE RÉGIONALE DE L'AGNEAU DE L'EST DU QUÉBEC 2155-3979	1983 05 24	1, rue Principale ouest, Trinité-des-Monts
FONDATION DE SOUTIEN AUX ARTS DE LAVAL INC. 2155-9984	1983 06 06	1674, place Publique, Laval
LA FONDATION JEAN GUY MONTPETIT INC. 2155-3763	1983 05 20	60, rue St-Pierre, Sainte-Anne-de-Bellevue
FONDS MADELEINE COUTU INC. 2153-7477	1983 06 08	1331, rue Rachel est, Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date constitution	Siège social
LA FRATERNITÉ DES POLICIERS DE WINDSOR, QUÉ. INC. 2154-5736	1983 04 29	317, rue St-Georges, Windsor
GALERIE TANGENTE INC	1983 06 15	307, rue Ste-Catherine ouest, Montréal
LE GROUPE ÉCLAIREUR 4E LE GARDEUR LES ÉCLAIREURS BADEN-POWELL	1983 04 12	32, rue Jeanne-Mance, Le Gardeur
GUILDE DES TISSERANDS DE LASALLE	1983 05 26	707, 75e Avenue, LaSalle
HABITATION SAINT-ADOLPHE-D'HOWARD INC.	1983 06 08	Saint-Adolphe-d'Howard
HAUT REMPART INC.	1983 05 26	62, rue Tourangeau, app. 2, Pont-Viau
JONATHAN DE SOULANGES INC.	1983 06 16	29, rue de l'Église, Saint-Polycarpe
LA JOUJOUTHÈQUE DE SAINT-LAURENT INC.	1983 06 13	Saint-Laurent
LIGUE DE HOCKEY MIRABEL 17-30 ANS INC.	1983 06 13	140, rue St-Eustache, bureau 101, Saint-Eustache
LOGIS DES LACS	1983 06 16	Saint-Alexandre-des-Lacs
LE LUNCH CLUB DE BOUCHERVILLE INC.	1983 05 20	Boucherville
LA MAISON DES JEUNES DE HAVRE ST-PIERRE INC. 2155-5560	1983 05 16	Havre-Saint-Pierre
MAISONS DE SESSIONS «LE PARCOURS»	1983 05 17	Sorel
LA MÈRE SCHTROUMPH	1983 06 15	Sainte-Catherine
LE MOUVEMENT TABAC-NON INC.	1983 06 09	931, rue Kingston, Sherbrooke
L'ORDRE FRATERNEL DES AIGLES DE FERME-NEUVE INC. 2156-6625	1983 06 10	Ferme-Neuve
L'OREILLE ATTENTIVE INC.	1983 05 10	Matane
OSTÉOTHÈQUE DE MONTRÉAL INC.	1983 06 01	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date constitution	Siège social
PLANTATION DU MAI INC. 2156-7599	1983 06 16	Hébertville-Station
LES POMPIERS À TEMPS PARTIEL DE SCOTT LTÉE 2155-6618	1983 05 24	Scott-Jonction
POPOTE ROULANTE ST-SACREMENT 2156-7524	1983 06 16	Alma
RÉCRÉATION AUTEUIL INC. 2154-9936	1983 05 10	155, Scaron, Laval
REGROUPEMENT DES NÉS POUR UN P'TIT PAIN 2156-9470	1983 06 22	807, Jean-Noël, Sainte-Foy
RESSOURCEMENT-FEMMES DES DEUX-RIVIÈRES INC. 2153-1538	1983 04 28	Pointe-à-la-Croix
SALON HABITAT DE L'A.P.C.H.Q. INC. 2156-7649	1983 06 17	5800, boulevard Louis-H.-Lafontaine, Anjou
SOCIÉTÉ CHIROPRA TIQUE DE LA HAUTE YAMASKA 2156-7771	1983 06 20	45, rue Centre, bureau 1, Granby
SOCIÉTÉ CHIROPRA TIQUE DE LA MAURICIE 2156-7789	1983 06 20	2125, rue Royale, Trois-Rivières
SOCIÉTÉ DE COMMUNAUTIQUE DU QUÉBEC INC. ... 2156-6583	1983 06 10	Montréal
SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES LOISIRS DE RICHELIEU INC. 2155-6667	1983 06 23	Richelieu
SOCIÉTÉ DE GESTION QUERBES INC. 2156-9758	1983 06 23	7751, rue Querbes, Montréal
SOCIÉTÉ DE PROMOTION D'AMÉNAGEMENT D'OUTREMONT 2155-9737	1983 06 02	Communauté urbaine de Montréal
SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ESPÉRANTO ESPÉRANTO-SOCIETO KEBEKIA 2154-1669	1983 05 31	Montréal
VOITURES ANCIENNES DE GRANBY INC. 2154-1594	1983 04 18	86, rue Elgin, Granby

Lettres patentes

L'inspecteur général des institutions financières donne avis que le ministre des Institutions financières et Coopératives a accordé, avant le 1^{er} avril 1983, des lettres patentes constituant en corporation chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
ACADÉMIE MAURICE RAVEL 2151-3502	1983 02 14	Trois-Rivières
CENTRAIDE DE L'ABITIBI TÉMISCAMINGUE 1863-7736	1982 12 03	454, avenue Lavoie, Rouyn
LA GALERIE DU VIEUX-COUVENT INC. 2153-5505	1983 03 31	778, boul. Perron, Carleton
INSTITUT DES CUIVRES DU QUÉBEC 2151-5960	1983 02 22	Hull
LIGUE DE BALLE MOLLE ST-BERNARD INC. 2152-7981	1983 03 15	2182, Mousseau, Montréal
LIGUE DE HOCKEY SUPER C DE BROMONT INC. 2153-1983	1983 03 28	Bromont
ORDRE SOUVERAIN MILITAIRE DU SAINT-JEAN DE JÉRUSALEM «CHEVALIERS DE MALTE» VICE-PRIEURÉ DE QUÉBEC DE L'ORDRE DE LA VALLETA 2151-7594	1983 02 22	3300, avenue Ridgewood, app. 32, Montréal
SERVICE BUDGÉTAIRE (S.P.S.I.) PAROISSE ST-PAUL APÔTRE CHICOUTIMI 2152-9078	1983 03 17	508, St-Augustin, Chicoutimi
SOCIÉTÉ D'ORNITHOLOGIE DE LANAUDIÈRE 2153-3542	1983 03 28	435, 1 ^{re} Avenue, Pied-de-la-Montagne, Sainte-Marcelline

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

Lettres patentes supplémentaires

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes supplémentaires à chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date des lettres patentes supplémentaires	Modification
ASSOCIATION DES AUXILIAIRES BÉNÉVOLES DE L'HÔPITAL ST-ALEXANDRE LES ESCOUMINS 1638-8662	1979 10 17	1983 05 13	De la dénomination sociale: ASSOCIATION DES AUXILIAIRES BÉNÉVOLES DU CENTRE DE SANTÉ DE LA HAUTE CÔTE-NORD
L'ASSOCIATION DES CITÉS ET VILLES DU DISTRICT DE SAINT-FRANÇOIS <i>THE ST. FRANCIS DISTRICT CITIES AND TOWNS ASSOCIATION</i> 1253-5670	1963 07 29	1983 04 20	1) De la dénomination sociale: ASSOCIATION DES MUNICIPALITÉS DE L'ESTRIE; 2) des objets.
ASSOCIATION DES ÉTUDIANTS DE L'UNIVERSITÉ CONCORDIA INC. <i>CONCORDIA UNIVERSITY STUDENTS' ASSOCIATION INC.</i> 1860-7739	1982 09 03	1983 05 30	1) De la dénomination sociale: ASSOCIATION DES ÉTUDIANTS ET ÉTUDIANTES DE L'UNIVERSITÉ CONCORDIA INC. <i>CONCORDIA UNIVERSITY STUDENTS' ASSOCIATION INC.</i> ; 2) de la valeur des biens immobiliers; 3) du nombre des administrateurs: 30.
ASSOCIATION DES MARINS DE LA VALLÉE DU SAINT-LAURENT INC. 1274-2540	1966 04 05	1983 05 16	Des dispositions
ASSOCIATION DES POMPIERS VOLONTAIRES DE TERRASSE-VAUDREUIL INC. 1465-5690	1976 03 11	1983 06 06	De la dénomination sociale: LES POMPIERS VOLONTAIRES DE TERRASSE-VAUDREUIL INC.
ASSOCIATION DES POMPIERS VOLONTAIRES ST-MICHEL 1629-7186	1978 09 12	1983 06 16	Du capital-actions
ASSOCIATION POUR LE TOURISME ÉQUESTRE ET L'ÉQUITATION DE LOISIRS ATEEL INC. 2154-3913	1983 04 27	1983 05 30	De la dénomination sociale: ASSOCIATION RÉGIONALE DES LAURENTIDES POUR LE TOURISME ÉQUESTRE ET L'ÉQUITATION DE LOISIRS INC.
CENTRE D'ACCUEIL FATHER DOWD 1350-4584	1971 03 15	1983 05 31	1) Du siège social: 6565, chemin Hudson, Montréal; 2) des objets; 3) du nombre des administrateurs: 3.
COLLÈGE DU MONT STE-ANNE 1232-8969	1959 11 24	1983 06 03	De la valeur des biens immobiliers

Dénomination sociale	Date de constitution	Date des lettres patentes supplémentaires	Modification
HABITATION POPULAIRE DESJARDINS DE L'ABITIBI INC. 1860-7952	1982 09 09	1983 06 13	Des objets
L'HARMONIE DE THETFORD INC. 1265-0594	1968 09 06	1983 05 30	Des dispositions
NOUS LES PETITS MONSTRES INC. 1636-1214	1979 05 14	1983 04 14	De la dénomination sociale: CENTRE POPULAIRE DE LA MARIONNETTE AU SAGUENAY INC.
LES NOUVEAUX COMPAGNONS DE NOTRE-DAME INC. 1328-1720	1958 02 24	1983 05 09	De la dénomination sociale: LES NOUVEAUX COMPAGNONS INC.
OFFICE DU TOURISME DES CANTONS INC. 1863-7447	1982 12 02	1983 05 05	De la dénomination sociale: OFFICE DU TOURISME DES CANTONS DE L'EST INC.
POSTE D'AFFECTATION DE LA RÉGION 04 INC. 1625-9483	1978 05 01	1983 05 19	De la dénomination sociale: TRANSPORTEURS EN VRAC DE LA RÉGION 04 INC.
RÉSEAU DES BIBLIOTHÈQUES DE DROIT DU DISTRICT D'APPEL DE QUÉBEC INC. 1855-5219	1982 03 03	1983 05 27	1) Des dispositions; 2) du nombre des administrateurs: 12.
SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE POUR ENFANTS AUTISTIQUES <i>THE QUÉBEC SOCIETY FOR AUTISTIC CHILDREN</i> 1464-9081	1976 02 12	1983 06 04	De la dénomination sociale: SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE L'AUTISME <i>QUÉBEC SOCIETY FOR AUTISM</i>
THÉÂTRE LYRIQUE DU QUÉBEC 1273-1675	1961 08 21	1983 06 13	De la dénomination sociale: THÉÂTRE LYRIQUE DE NOUVELLE-FRANCE

29907

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

Lettres patentes supplémentaires

L'inspecteur général des institutions financières donne avis que le ministre des Institutions financières et Coopératives a accordé, avant le 1^{er} avril 1983, des lettres patentes supplémentaires à la corporation suivante:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date des lettres patentes supplémentaires	Modifications
MAISON ALTERNATIVE DE DÉVELOPPEMENT HUMAIN (M.A.D.H.) INC. 1844-2756	1981 03 16	1983 03 24	1) Des objets; 2) de la valeur des biens immobiliers.
29907			<i>L'inspecteur général des institutions financières,</i> JEAN-MARIE BOUCHARD

Lettres patentes de fusion (Articles 18 et 224)

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes autorisant la fusion des corporations suivantes:

Dénomination sociale de la nouvelle corporation et sa version	Dénomination sociale des corporations fusionnées	Date de fusion	Siège social
L'ASSOCIATION DES ARTS GRAPHIQUES DU QUÉBEC (1983) INC. <i>THE QUÉBEC GRAPHIC ARTS ASSOCIATION (1983) INC.</i> 2156-6724	L'ASSOCIATION DES MAÎTRES-IMPRIMEURS DE MONTRÉAL, INCORPORÉE LES INDUSTRIELS DES ARTS GRAPHIQUES DE QUÉBEC INC.	1983 06 13	480, av. Mont-Royal, bureau 22, Montréal
29907			<i>L'inspecteur général des institutions financières,</i> JEAN-MARIE BOUCHARD

Compagnies étrangères — Loi sur les

Permis de faire affaires

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a émis un permis autorisant la corporation suivante à faire affaires au Québec:

* Nom de la compagnie ou sa version	Date du permis
** Nom d'emprunt	
** LES INDUSTRIES SPRINGS LTÉE 1275-7084	1983 06 03

29907

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

Permis de faire affaires

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé un permis de faire affaires aux corporations suivantes:

* Nom de la compagnie ou sa version ** Nom d'emprunt	Date du permis	Nom et adresse de l'agent principal	Adresse du bureau principal
** LES DISTRIBUTIONS CRAFTCO LTÉE 2139-2735	1983 06 16	Me Asher Kahn, 625, avenue Président-Kennedy, Montréal	2970, rue Brabant-Marineau, Saint-Laurent
* ENEBRINA CORPORATION	1983 06 01	Me George F. Lengvari, 1, place Ville-Marie, bureau 2707, Montréal	975, boulevard du Ruisseau, Saint-Laurent
* INDUSTRIES EPC LIMITÉE	1983 06 13	M. Jean-Marie Fortin, 234, Dufferin, bureau 210, Sherbrooke	234, Dufferin, bureau 210, Sherbrooke
** LIGNES PRÉSIDENTIELLES AMÉRICAINES LTÉE 2218-2604	1983 06 14	Mme Lorna J. Telfer, 630, rue Dorchester ouest, Montréal	625, avenue du Président-Kennedy, bureau 911, 9 ^e étage, Montréal
** LES MINES CRÈME D'ARGENT LTÉE ... 1949-3781	1983 06 14	Me Normand Cliche, 1121, 6 ^e Rue, Val-d'Or	1121, 6 ^e Rue, Val-d'Or

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

Déclarations des compagnies et des sociétés — Loi sur les

Formation

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, les déclarations de sociétés en commandite suivantes ont été enregistrées à son bureau:

Raison sociale de la société	Date d'enregistrement	Lieu du principal établissement
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE DU 3454 STANLEY 3454 STANLEY AND COMPANY LTD.	1983 06 29	3454, Stanley, Montréal
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE DU 3454 STANLEY 3454 STANLEY AND COMPANY LTD.	1983 07 05	3454, Stanley, Montréal
LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE L'IMMEUBLE 3280 DES CHÂTEAUX	1983 06 28	3285, boul. du Souvenir, bureau 124, Chomedey, Laval

*Le protonotaire adjoint de la Cour supérieure,
district judiciaire de Montréal,
CLAUDE LEBEAU*

29909

Renseignements sur les compagnies — Loi concernant les

Avis de reprise d'existence

Le ministre des Finances donne avis qu'il a délivré un certificat de reprise d'existence à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Date de délivrance du certificat	Dispositions particulières
LE CERCLE DES AMIS DE LA COMMUNAUTÉ SHREE MANDHATA DE MONTRÉAL 1477-6512	1983 06 16	Aucune
HÔTEL MANOIR VICTORIA INC. 1168-1863	1983 06 27	Aucune
LES PLACEMENTS CORRADINO RIVERA INC. 1625-4203	1983 06 22	Aucune

29907

*Le ministre des Finances,
JACQUES PARIZEAU*

Accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels — Loi sur l'

Société québécoise d'initiatives agro-alimentaires

Je, soussigné, étant la plus haute autorité au sens de l'article 8 de la Loi précitée, par les présentes, désigne le membre ci-après identifié de l'organisme et lui délègue les fonctions décrites en regard de son nom, savoir : Denis Héroux, secrétaire, responsable de l'application de la Loi 65, Société québécoise d'initiatives agro-alimentaires, 2, parc Samuel-Holland, bureau 284, Québec, G1S 4S5.

Québec, le 18 mai 1983

29995

Le président,
ANDRÉ MARIER

Municipalité régionale de comté des Maskoutains

En ma qualité de préfet de la M.R.C. des Maskoutains, je désigne, conformément à l'article 8 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (1982, chap. 30), monsieur Jean-Marc Lalande, secrétaire-trésorier de la M.R.C. des Maskoutains, à titre de responsable de l'accès aux documents de l'organisme et de la protection des renseignements personnels.

Saint-Hyacinthe, le 7 juillet 1983

30042

Le préfet,
GUY GINGRAS

Avis divers

Association de baseball-softball mineur de Vanier Inc.

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies (L.R.Q., chap. C-38), il a accordé des lettres patentes, en date du 1983 06 21, constituant en corporation sans capital-actions les membres actuels de « Association de baseball-softball mineur de Vanier Inc. » déjà constituée en corporation, le ou vers le 1983 06 02, en vertu de la Loi sur les clubs de récréations (L.R.Q., chap. C-23).

Le montant auquel seront limités les biens immobiliers de la corporation est de 100 000,00 \$.

Le siège social de la corporation est au 320, Chabot, Vanier.

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD
2156-7458

29907

Congrégation des Témoins de Jéhovah de Dolbeau

L'inspecteur général des institutions financières donne avis que le ministre des Institutions financières et Coopératives, en vertu de l'article 2 de la Loi sur les corporations religieuses (L.R.Q., chap. C-71), a accordé, avant le 1^{er} avril 1983, des lettres patentes, en date du 1982 11 19, constituant en corporation régie par la Loi sur les corporations religieuses, sous la dénomination sociale « Congrégation des Témoins de Jéhovah de Dolbeau », monsieur Spence Sellers, concierge, 1291, rue des Cèdres, Dolbeau, monsieur Raymond Givogue, concierge, 1106, rue Anne-Hébert, Saint-Félicien, monsieur André Bergeron, concierge, 138, avenue du Plateau, Mistassini.

La valeur des biens immobiliers que peut posséder la corporation est limitée à 500 000,00 \$.

Le siège social de la corporation est à Dolbeau, district judiciaire de Roberval.

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD
1863-3693

29907

Église chrétienne «Fraternité évangélique»

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de l'article 2 de la Loi sur les corporations religieuses (L.R.Q., chap. C-71), il a accordé des lettres patentes, en date du 1983 04 20 constituant en corporation régie par la Loi sur les corporations religieuses, sous la dénomination sociale « Église chrétienne «Fraternité évangélique », MM. Moïse Désir, coupeur, 6310-A, de Blainville, Saint-Léonard, Jean-Pierre Jean-Robert, conducteur de presse, 4201, 45^e Rue, appartement 7, Saint-Michell, et Frantz Labissière, entretien, 8441, boulevard Pie-IX, appartement 1, Saint-Michel.

La valeur des biens immobiliers que peut posséder la corporation est limitée à 500 000,00 \$.

Le siège social de la corporation est situé au 1131, Saint-Zotique est, Montréal.

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD
2153-5158

29907

Église évangélique baptiste de Montréal-Nord

L'inspecteur général des institutions financières donne avis que le ministre des Institutions financières et Coopératives, en vertu de l'article 2 de la Loi sur les corporations religieuses (L.R.Q., chap. C-71), a accordé, avant le 1^{er} avril 1983, des lettres patentes en date du 1983 03 21, constituant en corporation régie par la Loi sur les corporations religieuses, sous la dénomination sociale « Église évangélique baptiste de Montréal-Nord », monsieur James B. Carson, pasteur, 5813, Lauzon, Montréal-Nord, monsieur Claude Sarrazin, tôlier, 10650, Rome, Montréal-Nord, monsieur Raymond Maurice, pointeur, 660, De Brest, appartement 3, Laval.

La valeur des biens immobiliers que peut posséder la corporation est limitée à 10 000 000,00 \$.

Le siège social de la corporation est au 5813, Lauzon, Montréal-Nord, district judiciaire de Montréal.

*L'inspecteur général des
institutions financières.*
JEAN-MARIE BOUCHARD

2152-9615

29907

Église évangélique baptiste Sheba

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de l'article 2 de la Loi sur les corporations religieuses (L.R.Q., chap. C-71), il a accordé des lettres patentes, en date du 1983 04 18 constituant en corporation régie par la Loi sur les corporations religieuses, sous la dénomination sociale « Église évangélique baptiste Sheba », MM. Bain Lumann, évangéliste, 1113, Joliette, Longueuil, Pierre Hilaire, préposé au Club La Cité, 8415, boulevard Saint-Laurent, appartement 402, Montréal, Bazalais, P. Altidor, technicien, 7522, Market, appartement 14, Montréal, Admettre Medouard, lithographe, 8035, Bloomfield, appartement 1, Montréal, et madame Ernest JN. Charles, ménagère, 3791, Henri-Bourassa, appartement 8, Montréal.

La valeur des biens immobiliers que peut posséder la corporation est limitée à 800 000,00 \$.

Le siège social de la corporation est situé au 6980, Papi-neau, Montréal.

*L'inspecteur général des
institutions financières.*
JEAN-MARIE BOUCHARD

2153-5125

29907

Ville de Montréal

Le Conseil municipal, à sa séance du 20 juin 1983, a approuvé une résolution constituant une société d'initia-

tive et de développement d'artères commerciales, sous le nom de « Place Sainte-Catherine », ayant compétence dans le district délimité au plan annexé au dossier (rue Sainte-Catherine est, entre l'avenue Jeanne-d'Arc et la rue Viau).

Montréal, le 16 juillet 1983

29911

Le greffier de la ville,
MAURICE BRUNET

Ville de Montréal**Rachat d'obligations**

Aux détenteurs des obligations payables en monnaie légale de la République Fédérale d'Allemagne de l'émission « 6 % Deutsche Mark Loan of 1972 » de la ville de Montréal, province de Québec, Canada.

Avis public est, par les présentes, donné que la ville de Montréal a l'intention de racheter et rachètera le 1^{er} septembre 1983, conformément à la section 3 (2), des termes et conditions d'emprunt, les obligations suivantes payables en monnaie légale de la République Fédérale d'Allemagne de l'émission ci-dessus mentionnée échéant le 1^{er} septembre 1992 énumérées ci-dessous, à 100 % de leur valeur nominale plus les intérêts courus à la date de rachat, à savoir:

2 500 obligations au montant de capital de DM 1 000 chacune

Numéro de la série, 18

Numéros des obligations, 42 501 – 45 000 inclusivement

500 obligations au montant de capital de DM 5 000 chacune

Numéro de la série, 18

Numéros des obligations, 58 501 – 59 000 inclusivement

Les obligations ainsi rappelées pour rachat deviendront dues et payables et seront payées, au choix du détenteur, en monnaie légale de la République Fédérale d'Allemagne, au bureau principal de Westdeutsche Landesbank Girozentrale, Dusseldorf et/ou à toute autre banque énumérée à la section 6 (2), des termes et conditions d'emprunt, sur présentation et remise desdites obligations avec tous les coupons d'intérêt échéant après le 1^{er} septembre 1983.

À compter du et après le 1^{er} septembre 1983, l'intérêt sur les obligations ainsi rappelées pour rachat cessera et les coupons d'intérêt échéant subséquemment à cette date seront nuls.

Montréal, le 22 juin 1983

29912

Ville de Montréal
Le directeur des Finances,
FERNAND DENIS, C.A.

Municipalité de Mont-Tremblant

Prenez avis qu'en vertu de la Loi autorisant les municipalités à percevoir un droit sur les mutations immobilières (L.R.Q., chap. M-39), lors d'une séance régulière tenue le 1983 06 14, le Conseil de cette municipalité a adopté le Règlement numéro 83-02 intitulé « Règlement concernant l'imposition et la perception d'un droit sur les mutations immobilières », et que ledit règlement entrera en vigueur le quinzième jour suivant la publication du présent avis.

Mont-Tremblant, le 15 juin 1983

29913

Le secrétaire-trésorier,
JEAN-YVES LATENDRESSE

Village de Saint-Jovite

Prenez avis qu'en vertu de la Loi autorisant les municipalités à percevoir un droit sur les mutations immobilières (L.R.Q., chap. M-39), lors d'une séance régulière tenue le 13 juin 1983, le conseil de cette municipalité a adopté le Règlement no 314-1983, intitulé « Règlement concernant l'imposition et la perception d'un droit sur les mutations immobilières », et que ledit règlement entrera en vigueur le quinzième jour suivant la publication du présent avis.

Saint-Jovite, le 16 juin 1983

29976

Le secrétaire-trésorier,
JACQUES SAINT-LOUIS

Succession Léo Fontaine

Avis est donné que monsieur Yvon Fontaine, domicilié à Sainte-Cécile-de-Milton, en sa qualité de tuteur à Régis et Stéphanie Morin Fontaine, tous deux domiciliés à Granby, et seuls héritiers de monsieur Léo Fontaine, autrefois domicilié à Granby, décédé le 24 janvier 1982, a accepté la succession dudit Léo Fontaine, sous bénéfice d'inventaire aux termes d'un acte reçu le 10 mars 1983 devant Marcel Desmarais, notaire, et enregistré au bureau d'enregistrement de Shefford sous le numéro 282104.

Un inventaire des biens du défunt a été fait le 10 mars 1983 devant Marcel Desmarais, notaire, et peut être consulté à son étude située au 1035, rue Beaugrand, Acton-Vale.

Après deux mois de cet avis, le tuteur paiera les créanciers selon la loi.

Cet avis est donné conformément à l'article 676 du Code civil du Bas-Canada.

Acton-Vale, le 5 juillet 1983

29977

Le procureur,
MARCEL DESMARAIS, notaire

**Syndicat de Pêcheurs de Longue-Pointe de Mingan
(Loi sur les syndicats coopératifs)**

Le ministre des Finances donne avis conformément à l'article 55 de la Loi sur les syndicats coopératifs que le « Syndicat de Pêcheurs de Longue-Pointe de Mingan » est en défaut de produire, conformément à l'article 35, depuis plus de trois ans, le compte rendu visé à l'article 36 de ladite loi.

Ce syndicat est, en conséquence, passible d'extinction sans autre avertissement, faute de remédier à cette omission dans les trente jours qui suivent la publication du présent avis.

29975

Le sous-ministre des Finances,
ROBERT NORMAND

**Changement de nom et d'autres
qualités de l'état civil — Loi sur le****Accordés****Joao Antonio Alpalhao-D'Alcaravela**

Par le certificat numéro 83-274 du 23 juin 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joao Antonio Alpalhao, né le 5 octobre 1931, en celui de Joao Antonio Alpalhao-D'Alcaravela.

Sainte-Foy, le 29 juin 1983

29909

Le sous-registraire du Québec,
GERMAIN HALLEY

Joseph Georges Nelson Blakeney

Par le certificat numéro 83-271 du 23 juin 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Georges Nelson Poulin, né le 19 décembre 1963, en celui de Joseph Georges Nelson Blakeney.

Sainte-Foy, le 30 juin 1983

29909

Le sous-registraire du Québec,
GERMAIN HALLEY

Anne-Marie Juliette Boire-Lavigne

Par le certificat numéro 83-277 du 23 juin 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Anne-Marie Juliette Lavigne, née le 28 décembre 1963, en celui de Anne-Marie Juliette Boire-Lavigne.

Sainte-Foy, le 30 juin 1983

29909 *Le sous-registraire du Québec,*
GERMAIN HALLEY

Élizabeth Marie Jacqueline Boire-Lavigne

Par le certificat numéro 83-276 du 23 juin 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Élizabeth Marie Jacqueline Lavigne, née le 15 juillet 1962, en celui de Élizabeth Marie Jacqueline Boire-Lavigne.

Sainte-Foy, le 30 juin 1983

29909 *Le sous-registraire du Québec,*
GERMAIN HALLEY

Marie Marcella Sylvie Bourdages

Par le certificat numéro 83-270 du 23 juin 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Marcella Sylvie Poirier, née le 27 novembre 1964, en celui de Marie Marcella Sylvie Bourdages.

Sainte-Foy, le 30 juin 1983

29909 *Le sous-registraire du Québec,*
GERMAIN HALLEY

Marie Éveline Irène Lorraine Campbell

Par le certificat numéro 83-258 du 23 juin 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Éveline Irène Campbell, née le 24 mai 1926, en celui de Marie Éveline Irène Lorraine Campbell.

Sainte-Foy, le 30 juin 1983

29909 *Le sous-registraire du Québec,*
GERMAIN HALLEY

Joseph Auguste Antoine Cardinal

Par le certificat numéro 83-259 du 23 juin 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de

Joseph Auguste Antonio Cardinal, né le 24 juillet 1925, en celui de Joseph Auguste Antoine Cardinal.

Sainte-Foy, le 30 juin 1983

29909 *Le sous-registraire du Québec,*
GERMAIN HALLEY

Joseph Georges André Yves Clermont

Par le certificat numéro 83-269 du 23 juin 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Georges André Yves Nuyts de Martel, né le 14 octobre 1944, en celui de Joseph Georges André Yves Clermont.

Sainte-Foy, le 30 juin 1983

29909 *Le sous-registraire du Québec,*
GERMAIN HALLEY

Alexandre Joachim Cloutier-Viens

Par le certificat numéro 83-257 du 7 juin 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Alexandre Joachim Viens, né le 15 janvier 1951, en celui de Alexandre Joachim Cloutier-Viens.

Sainte-Foy, le 27 juin 1983

29909 *Le sous-registraire du Québec,*
GERMAIN HALLEY

Joseph Gilles Serge Daniel

Par le certificat numéro 83-283 du 23 juin 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Gilles Serge St-Cyr, né le 15 août 1954, en celui de Joseph Gilles Serge Daniel.

Sainte-Foy, le 30 juin 1983

29909 *Le sous-registraire du Québec,*
GERMAIN HALLEY

Joseph Georges Paul James Alexander Douglas

Par le certificat numéro 83-275 du 23 juin 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Georges Paul Jacques Alexandre Dugas, né le 26

mai 1942, en celui de Joseph Georges Paul James Alexander Douglas.

Sainte-Foy, le 29 juin 1983

29909

Le sous-registraire du Québec,
GERMAIN HALLEY

Marie Lise Andrée Flamand

Par le certificat numéro 83-260 du 23 juin 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Lise Jeanne Andrée Serres Flamand, née le 18 novembre 1942, en celui de Marie Lise Andrée Flamand.

Sainte-Foy, le 30 juin 1983

29909

Le sous-registraire du Québec,
GERMAIN HALLEY

Marie Marcelle Claudette Micheline Gervais

Par le certificat numéro 83-278 du 23 juin 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Marcelle Claudette Micheline Lévesque, née le 27 avril 1940, en celui de Marie Marcelle Claudette Micheline Gervais.

Sainte-Foy, le 30 juin 1983

29909

Le sous-registraire du Québec,
GERMAIN HALLEY

Clifford Harris

Par le certificat numéro 83-273 du 23 juin 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Ilya Dmitriyevich Zhivotovsky, né le 17 janvier 1938, en celui de Clifford Harris.

Sainte-Foy, le 30 juin 1983

29909

Le sous-registraire du Québec,
GERMAIN HALLEY

Marie Rachelle Suzanne Mariette Hébert

Par le certificat numéro 83-261 du 23 juin 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Rachelle Suzanne Hébert, née le 21 décembre 1950, en celui de Marie Rachelle Suzanne Mariette Hébert.

Sainte-Foy, le 30 juin 1983

29909

Le sous-registraire du Québec,
GERMAIN HALLEY

Marie Thérèse Victoire Vicky Laplante

Par le certificat numéro 83-262 du 23 juin 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Thérèse Victoire Laplante, née le 23 mai 1943, en celui de Marie Thérèse Victoire Vicky Laplante.

Sainte-Foy, le 30 juin 1983

29909

Le sous-registraire du Québec,
GERMAIN HALLEY

Gilles Jean Yves Manhès

Par le certificat numéro 83-266 du 23 juin 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Gilles Jean Yves Boucard, né le 16 janvier 1956, en celui de Gilles Jean Yves Manhès.

Sainte-Foy, le 30 juin 1983

29909

Le sous-registraire du Québec,
GERMAIN HALLEY

Paule Manhès

Par le certificat numéro 83-267 du 23 juin 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Paule Boucard, née le 15 juillet 1960, en celui de Paule Manhès.

Sainte-Foy, le 30 juin 1983

29909

Le sous-registraire du Québec,
GERMAIN HALLEY

Joseph Paul-Émile Laval Marchand

Par le certificat numéro 83-263 du 23 juin 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Émile Laval Marchand, né le 3 août 1934, en celui de Joseph Paul-Émile Laval Marchand.

Sainte-Foy, le 30 juin 1983

29909

Le sous-registraire du Québec,
GERMAIN HALLEY

Marie Alberta Paulette Christiane Violaine Maurice

Par le certificat numéro 83-281 du 23 juin 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Alberta Paulette Christiane Violaine Proulx, née le 11 août 1959, en celui de Marie Alberta Paulette Christiane Violaine Maurice.

Sainte-Foy, le 30 juin 1983

29909

Le sous-registraire du Québec,
GERMAIN HALLEY

Neal McCord

Par le certificat numéro 83-268 du 23 juin 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Neal Mirotnick, né le 12 octobre 1941, en celui de Neal McCord.

Sainte-Foy, le 30 juin 1983

29909

Le sous-registraire du Québec,
GERMAIN HALLEY

Marie Virginie Georgianna Alexandra Madeleine Ménard

Par le certificat numéro 83-264 du 23 juin 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Virginie Georgianna Alexandra Ménard, née le 13 juin 1911, en celui de Marie Virginie Georgianna Alexandra Madeleine Ménard.

Sainte-Foy, le 30 juin 1983

29909

Le sous-registraire du Québec,
GERMAIN HALLEY

Joseph Philibert Philippe Morasse

Par le certificat numéro 83-265 du 23 juin 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Ernest Philibert Morasse, né le 13 juin 1940, en celui de Joseph Philibert Philippe Morasse.

Sainte-Foy, le 30 juin 1983

29909

Le sous-registraire du Québec,
GERMAIN HALLEY

Martin David Normand

Par le certificat numéro 83-280 du 23 juin 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de

Martin David Poiré, né le 10 novembre 1963, en celui de Martin David Normand.

Sainte-Foy, le 30 juin 1983

29909

Le sous-registraire du Québec,
GERMAIN HALLEY

Natalie Colette Normand

Par le certificat numéro 83-279 du 23 juin 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Natalie Colette Poiré, née le 15 septembre 1962, en celui de Natalie Colette Normand.

Sainte-Foy, le 30 juin 1983

29909

Le sous-registraire du Québec,
GERMAIN HALLEY

Joseph Guy Jean Turgeon

Par le certificat numéro 83-284 du 23 juin 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Guy Jean Turgeon-Côté, né le 3 septembre 1954, en celui de Joseph Guy Jean Turgeon.

Sainte-Foy, le 30 juin 1983

29909

Le sous-registraire du Québec,
GERMAIN HALLEY

Joseph Marc Alain Turgeon

Par le certificat numéro 83-285 du 23 juin 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Marc Alain Turgeon-Côté, né le 1^{er} mai 1962, en celui de Joseph Marc Alain Turgeon.

Sainte-Foy, le 30 juin 1983

29909

Le sous-registraire du Québec,
GERMAIN HALLEY

Joseph Marcel Serge Vachon

Par le certificat numéro 83-282 du 23 juin 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Marcel Serge Royer, né le 4 juillet 1958, en celui de Joseph Marcel Serge Vachon.

Sainte-Foy, le 30 juin 1983

29909

Le sous-registraire du Québec,
GERMAIN HALLEY

Walter Wozny

Par le certificat numéro 83-272 du 23 juin 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Wolodymyr Wozniak, né le 17 mars 1923, en celui de Walter Wozny.

Sainte-Foy, le 30 juin 1983

29909

Le sous-registraire du Québec,
GERMAIN HALLEY

Demandes**Marie Lucie Auclair**

Prenez avis que Marie Lucie Auclair, domiciliée au 203, rue Church à Buckingham, QC, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Lucie Patricia Auclair.

Buckingham, le 22 juin 1983

29871-28-2

Le procureur de la requérante,
JACQUES PRÉVOST

Carole Barriault et Daniele Barriault

Prenez avis que Carole Barriault et Daniele Barriault, domiciliées au 7600, Mirabeau, Brossard, QC, s'adresseront au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat leur permettant de changer leur nom en ceux de Carole Elias et Daniele Elias.

Montréal, le 20 juin 1983

29872-28-2

La requérante,
DANIELE BARRIAULT

Marie Céline Lise Bart

Prenez avis que Marie Céline Lise Bart, serveuse, domiciliée et résidant au 1827, rue Gauthier, Montréal, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Céline Lise Lévesque.

Montréal, le 9 juin 1983

29873-28-2

Les procureurs de la requérante
POIRIER, CARRIÈRE & PINARD

Sylvie Bélanger

Prenez avis que Sylvie Bélanger, domiciliée au 113, rue Léo, Longueuil, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Sylvie Gagnon.

Aucune autre personne ne verra son nom changé, suite au changement de nom de Sylvie Bélanger.

Montréal, le 31 mai 1983

Les procureurs de la requérante,
30009-29-2 LAFONTAINE, CHAMBERLAND & PARADIS

Christian Bourget

Prenez avis que Christian Bourget, chauffeur, domicilié au 1, côte Beaubel, Beaupré, district de Québec, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Christian Tremblay.

Québec, le 23 juin 1983

30010-29-2

Le procureur du requérant,
ME JEAN-CLAUDE LAFLEUR

Danielle Bourget

Prenez avis que Danielle Bourget, étudiante, domiciliée au 11481, avenue Royale, Beaupré, district de Québec, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Danielle Tremblay.

Québec, le 23 juin 1983

30011-29-2

Le procureur de la requérante,
ME JEAN-CLAUDE LAFLEUR

Joseph Alfred Cloutier

Prenez avis que Joseph Alfred Cloutier, domicilié au 1610, Saint-Marc, Shawinigan, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Bruno Cloutier.

Shawinigan, le 17 juin 1983

30014-29-2

Les procureurs du requérant,
MASSICOTTE, DESSUREAULT, GOBEIL
& BOUCHER

Rose Cuttler

Prenez avis que Rose Cuttler, employée par Shalinsky, Perelman, Goldstein, Adelstein & Katz Inc., domiciliée au 1050, Goulet, appartement 410, Saint-Laurent, QC, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Rose Norma Cuttler.

Montréal, le 27 juillet 1983

30015-29-2

La requérante,
ROSE CUTTLER

Marie Hélène Denis

Prenez avis que Marie Hélène Denis, emballeuse, domiciliée au 428, rue Trudeau, LaSalle, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Hélène Annette Denis.

Aucune autre personne n'aura son nom changé à la suite de cette demande.

Mercier, le 5 juillet 1983

30016-29-2

Le procureur de la requérante,
ROBIN, GIROUX, notaire

Marie Berthe Jeanne d'Arc Désourdie

Prenez avis que Marie Berthe Jeanne d'Arc Désourdie, sans emploi, domiciliée au 1820, rue Union, ville Sainte-Catherine, district de Longueuil, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Yvette Désourdie.

Châteauguay, le 20 juin 1983

29874-28-2

Le procureur de la requérante,
FRANCINE BRUNET, notaire

Phillip Henry Dickinson

Prenez avis que Phillip Henry Dickinson, étudiant, célibataire, domicilié au 61, Hillside, Pointe-Claire, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Phillip Henry Clément.

Lachine, le 29 juin 1983

29875-28-2

Les procureurs du requérant,
BARRIÈRE, NEUER & ASS.

Xuan Thao Dinh

Prenez avis que Xuan Thao Dinh, commerçant, domicilié au 3702, rue Saint-André, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Soan Tao Dick.

Montréal, le 10 juin 1983

29876-28-2

Les procureurs du requérant,
MES PIERRE RICHARD MAINVILLE
ASSOCIÉS

Marietta Rosa Donati

Prenez avis que Marietta Rosa Donati, domiciliée au 3049, Lévesque, Mascouche, district de Joliette, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Rosa Mariette Donati.

Charlemagne, le 3 juin 1983

30017-29-2

Les procureurs de la requérante,
DUPONT & LANGLOIS, avocats

Marie Thérèse Filot

Prenez avis que Marie Thérèse Filot, domiciliée au 90, Rivière Bayonne nord, Berthierville, district de Joliette, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Denise Filot, ledit nom devant servir à toutes fins légales.

Joliette, le 23 juin 1983

29877-28-2

Les procureurs de la requérante,
LANDREVILLE, FARIBAUT, THIFFAULT
VARIN & BRIND'AMOUR

Claudette Flynn

Prenez avis que Claudette Flynn, connue sous le nom de Claudette Deschênes, domiciliée au 8512, Vernantes, Anjou, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Claudette Deschênes.

Montréal, le 29 juin 1983

29878-28-2

Les procureurs de la requérante,
DE GRANDPRÉ, DESCHÊNES ET ASSOCIÉS

Rolande Frigault

Prenez avis que Rolande Frigault, domicilié au 5710, 15^{ye} Avenue, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Rolande François.

Montréal, le 7 juillet 1983

Les procureurs de la requérante,
30018-29-2 TOULET, BUSHEY, LAPORTE & TURGEON

Diane Gagné

Prenez avis que Diane Gagné, domiciliée au 307, Martigny, Neufchâtel, district de Québec, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Diane Gagné McNicoll.

Aucune autre personne ne verra son nom changé suite à cette demande.

Québec, le 13 juin 1983

Les procureurs de la requérante,
29879-28-2 BERGERON, LEMAY & BROCHU

Chantal Gauthier

Prenez avis que Chantal Gauthier, domiciliée et résidant au 270, rue Saint-Luc, appartement 1, Laval-des-Rapides, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Chantal Fortin.

Laval, le 23 juin 1983

Lès procureurs de la requérante,
29880-28-2 SAINT-AUBIN, LONDEI, CHARBONNEAU
& PLANTE

Johanne Gauthier

Prenez avis que Johanne Gauthier, domiciliée au 874, avenue Delage, appartement 4, Sainte-Foy, district de Québec, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Johanne Doiron.

Québec, le 28 juin 1983

Les procureurs de la requérante,
30019-29-2 LEMIEUX, LACROIX, ROUTHIER,
GAGNON ET BEAUPRÉ, *avocats*

Sylvain Grenier

Prenez avis que Sylvain Grenier, domicilié au 17, rue Melleville, Lévis, district de Québec, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Sylvain Roy.

Ce changement de nom ne modifiera celui d'aucune autre personne.

Lauzon, le 17 juin 1983

Les procureurs du requérant,
30020-29-2 TURGEON, LAMONTAGNE, FORTIN & PATRY

Carl Aldige Kluke

Prenez avis que Carl Aldige Kluke, domicilié à Otter-Lake, district de Pontiac, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Aldige Kluke.

Campbell's-Bay, le 27 juin 1983

Le procureur du requérant,
30021-29-2 ME GINETTE TAILLON

Grant Mas Kobayakawa

Prenez avis que Grant Mas Kobayakawa, domicilié au 335, rue Deguire, appartement 404, Saint-Laurent, QC, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Grant Mas Kobay.

Montréal, le 28 juin 1983

Les procureurs du requérant,
29881-28-2 MES POUPART, THOMAS

Kiran Kumar

Prenez avis que Kiran Kumar, domicilié au 821, 79^{ye} Avenue, Laval, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Kiran Kumar Kapoor.

Montréal, le 2 juin 1983

Le procureur du requérant,
29882-28-2 MIRIAM GRASSBY

Michel Ladébauche

Prenez avis que Michel Ladébauche, navigateur, domicilié au 21-D du chemin Sainte-Anne, Sorel, district de Richelieu, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Michel Casavant.

Les personnes dont le nom peut être changé à la suite de la requête sont: Ginette Thibodeau, épouse du requérant, et ses enfants mineurs Bernard, Sylvain, Benoît et Julie Ladébauche, tous domiciliés au numéro 21-D du chemin Sainte-Anne, Sorel, district de Richelieu.

Sorel, le 26 mai 1983

30022-29-2

Le procureur du requérant,
BENOÎT BOUCHER

Jean-Paul Lamontagne

Prenez avis que Jean-Paul Lamontagne, concierge, domicilié au 439, rue Saint-Émile, secteur Nord, Chicoutimi, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Laurent Lamontagne.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que le requérant lui-même.

Chicoutimi, le 13 juin 1983

29883-28-2

Les procureurs du requérant,
BOUCHARD, LAROUCHE ET BRASSARD

Joseph Rodrigue Lamontagne

Prenez avis que Joseph Rodrigue Lamontagne, domicilié au 640, Antoine-Girouard, appartement 14, Boucherville, autrefois du 14, rue de La Perrière, Boucherville, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Jacques Lamontagne.

Montréal, le 30 juin 1983

29884-28-2

Les procureurs du requérant,
ROBITAILLE, MALO

Marie Lucie Fernande Lamoureux

Prenez avis que Marie Lucie Fernande Lamoureux, domiciliée au 16, rue Belleau, Lévis, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Lucille Fernande Lamoureux.

Québec, le 4 juillet 1983

30023-29-2

Les procureurs de la requérante,
GAGNON, DE BILLY ET ASSOCIÉS

Gilbert Leblanc

Prenez avis que Gilbert Leblanc, domicilié au 1110, Raymond-Casgrain, appartement 6, Québec, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Gilbert Deschamps.

Québec, le 8 juillet 1983

30024-29-2

Le requérant,
GILBERT LEBLANC

Marie-Thérèse Leclerc

Prenez avis que Marie-Thérèse Leclerc, domiciliée au 2018, rue Goyette, appartement 110, Sherbrooke, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Maria Clerc.

Sherbrooke, le 30 juin 1983

Les procureurs de la requérante,
30025-29-2 HACKETT, CAMPBELL, BOUCHARD, avocats

Maurizio Lizzi

Prenez avis que Maurizio Lizzi, journalier, domicilié au 883, rue Normand, ville de Laval, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Maurizio Minisini.

Les personnes dont le nom peut être changé à la suite de la requête sont: dame Ivona Fisher Lizzi, épouse du requérant, leurs filles Tanja Milena Lizzi et Natasha Rosalina Lizzi, toutes trois domiciliées à la même adresse que le requérant.

Laval, le 13 mai 1983

30026-29-2

Le procureur du requérant,
HENRI-CLAUDE BEAULIEU, notaire

Marco Markin

Prenez avis que Marco Markin, domicilié au 1, croissant Merton, Hampstead, district de Montréal, s'adressera au

ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Mark Markin.

Montréal, le 8 juillet 1983

30027-29-2

Pour le requérant,
FRANK MARKIN

Matteo Markin

Prenez avis que Matteo Markin, domicilié au 1, croissant Merton, Hampstead, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Matthew Markin.

Montréal, le 8 juillet 1983

30028-29-2

Pour le requérant,
FRANK MARKIN

Danielle Mc Lean

Prenez avis que Danielle Mc Lean, domiciliée au 27A, rue Saint-Jean-Baptiste, Beloeil, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant d'ajouter à son prénom celui de Daphnée, lequel deviendra désormais usuel.

Beloeil, le 24 mai 1983

30029-29-2

La requérante,
DANIELLE MC LEAN

Jacques Melançon, Simone Melançon, Yves Melançon et Robert Melançon

Prenez avis que Jacque Melançon, Simone Melançon, Yves Melançon et Robert Melançon, domiciliés au 1030, rue Jean-Bochard, Boucherville, s'adresseront au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat leur permettant de changer le nom de Melançon en celui de Melanson.

Boucherville, le 5 juillet 1983

30030-29-2

Pour les requérants,
JACQUES MELANÇON

Frédéric Mendonca

Prenez avis que Frédéric Mendonca, présentement sans emploi, domicilié au 7170, rue Marquette, appartement 3, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un

certificat lui permettant de changer son nom en celui de Frédéric Beaudet.

Montréal, le 17 juin 1983

29885-28-2

Le procureur du requérant,
ME GÉRARD SOUMEILLANT

Marie Éveline Nathalie Michaud

Prenez avis que Marie Éveline Nathalie Michaud, domiciliée au 145, 13^e Rang ouest, Saint-Pie-de-Guire, district de Drummond, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Elvine Nathalie Michaud.

Drummondville, le 11 juillet 1983

30031-29-2

Les procureurs de la requérante,
BOLDUC, LEDUC, MARTIN ET BERGERON

Marie Sylvie Colette Élizabeth Morel

Prenez avis que Marie Sylvie Colette Élizabeth Morel, domiciliée au 838, Wiseman, appartement 3, Outremont, QC, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Sylvie-Ann Colette Élizabeth.

Montréal, le 27 mai 1983

30032-29-2

La requérante,
SYLVIE MOREL

An Nhan Pham

Prenez avis que An Nhan Pham, domicilié au 7265, Saint-André, appartement 6, Montréal, H2R 2P6, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Andy Pham.

Montréal, le 6 juin 1983

29886-28-2

Le requérant,
AN NHAN PHAM

Johanne Prescott

Prenez avis que Johanne Prescott, ménagère, domiciliée au 1125, rue Jardin, appartement 1, Pointe-Saint-Charles, QC, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certifi-

cat changeant le nom de son enfant Julie Paradis en celui de Julie Prescott.

Montréal, le 23 juin 1983

29887-28-2

Les procureurs de la requérante,
GASCON & OUELLETTE

Réjean Rochette

Prenez avis que Réjean Rochette, agent de sécurité, domicilié au 180, Seigneuriale, appartement 5, Beauport, district de Québec, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Réjean Tremblay.

Québec, le 30 juin 1983

30012-29-2

Le procureur du requérant,
ME JEAN-H. LEMIRE

Joseph Henri Louis Gaétan Rouleau

Prenez avis que Joseph Henri Louis Gaétan Rouleau, domicilié au 547, montée du Sourire, Rouyn, district de Rouyn-Noranda, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Henri Gaétan Jean Louis Rouleau.

Rouyn, le 27 juin 1983

29888-28-2

Les procureurs du requérant,
GENDRON, FAUCHER & LAROCQUE

Émilia Rozmarniewicz

Prenez avis que Émilia Rozmarniewicz, domiciliée au 6445, boulevard Langelier, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Mildred Ross.

Montréal, le 6 juillet 1983

30033-29-2

La requérante,
ÉMILIA ROZMARNIEWICZ

Conrad Soucy

Prenez avis que Conrad Soucy, domicilié au 2102, avenue du Port, La Baie, district de Chicoutimi, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de David St-Gelais.

Ce changement n'affectera aucune personne que le requérant lui-même.

Chicoutimi, le 6 juillet 1983

30034-29-2

Les procureurs du requérant,
MES ROY, PÉRIGNY, VÉZINA, BEAULIEU
ET FILLION

Vitezslav Sretr

Prenez avis que Vitezslav Sretr, domicilié au 21, boulevard Kirkland, appartement 103, Kirkland, QC, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Vitezslav Schroter.

Montréal, le 7 juillet 1983

30035-29-2

Le procureur du requérant,
ME BLANKA GYULAI, C.R.

Alain St-Amour

Prenez avis que Alain St-Amour, étudiant, domicilié au 180, Seigneuriale, appartement 5, Beauport, district de Québec, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Alain Tremblay.

Québec, le 30 juin 1983

30013-29-2

Le procureur du requérant,
ME JEAN-H. LEMIRE

Joseph Claude St-Pierre dit Jean-Claude St-Pierre

Prenez avis que Joseph Claude St-Pierre dit Jean-Claude St-Pierre, domicilié au 926, rue Roland, Roberval, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Jean-Claude St-Pierre.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que le requérant lui-même.

Roberval, le 16 juin 1983

29889-28-2

Les procureurs du requérant,
CÔTÉ, GILBERT & LORTIE

Joseph Francis Magella Tessier

Prenez avis que Joseph Francis Magella Tessier, domicilié au 5319, rue des Écureuils, Charlesbourg, s'adressera au mi-

nistre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Magella Laplante.

Charlesbourg, le 29 juin 1983

29890-28-2

Pour le requérant,
MME PARENT

Joseph Serge Pierre Tessier

Prenez avis que Joseph Serge Pierre Tessier, domicilié au 2739, Pierre-Tétrault, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Serge Pierre Bérubé.

Montréal, le 23 juin 1983

30036-29-2

Le requérant,
PIERRE TESSIER

Joseph Traynor

Prenez avis que Joseph Traynor, retraité, domicilié au 2210, rue Laval, Saint-Laurent, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Trainor.

Saint-Laurent, le 10 juin 1983

29891-28-2

Le procureur du requérant,
CLAIRE SAVARD, *avocate*

Khong Linh Nghi Huynh Wang

Prenez avis que Khong Linh Nghi Huynh Wang, domiciliée au 990, rue Saint-Urbain, appartement 506, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Monique Khong Linh Nghi Huynh Wang.

Montréal, le 4 juillet 1983

30037-29-2

Les procureurs de la requérante,
LORD, LEFEBVRE & GOULET

Compagnies — Loi sur les

Demandes de dissolution

1182-2525 QUÉBEC INC.

Avis est, par les présentes, donné que « 1182-2525 QUÉBEC INC. », corporation constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social à Buckland, demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 6 juillet 1983

29978

Les procureurs de la compagnie,
AUBUT, CHABOT

ASSOCIATION D'ÉDUCATION DU QUÉBEC

Prenez avis que la corporation l'« ASSOCIATION D'ÉDUCATION DU QUÉBEC » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 4 juillet 1983

29914

La secrétaire,
MARTHE CHARBONNEAU

LES ATELIERS D'ARTS GRAPHIQUES ST-JEAN LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que « LES ATELIERS D'ARTS GRAPHIQUES ST-JEAN LTÉE », constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans la ville de Saint-Jean, demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 23 juin 1983

29996

Les procureurs de la compagnie,
THIBAUT, ROBERGE & ASSOCIÉS

BOUCHER ET LABARRE INC.

Prenez avis que la compagnie « BOUCHER ET LABARRE INC. » demandera à l'inspecteur général des

institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Nicolet, le 23 juin 1983

29997 *Le président de la compagnie,*
ROGER BOUCHER

BOUTIQUE JAKO INC.

Prenez avis que la compagnie « BOUTIQUE JAKO INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Jonquière, le 6 juillet 1983

29998 *Le président de la compagnie,*
CLAUDE LAVOIE

LES BOUTIQUES C.H.M. INC.

Prenez avis que la compagnie « LES BOUTIQUES C.H.M. INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 5 juillet 1983

29915 *Les procureurs de la compagnie,*
AUBUT, CHABOT

CENTRE MÉDICO-PULMONAIRE VAL-CÉSAR INC.

Prenez avis que « CENTRE MÉDICO-PULMONAIRE VAL-CÉSAR INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 6 juin 1983

29916 *Les procureurs de la compagnie,*
HEMENS, HARRIS, THOMAS, MASON,
Schweitzer, Allain, McNeill & Hogue

CLUB DES POMPIERS DE LA CASERNE NO 3

Prenez avis que la corporation « CLUB DES POMPIERS DE LA CASERNE NO 3 » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 7 juillet 1983

29917 *Le président,*
REYNALD SAVARY

COMITÉ DES FÊTES DU CENTENAIRE DE ST-ZACHARIE

Prenez avis que la compagnie « COMITÉ DES FÊTES DU CENTENAIRE DE ST-ZACHARIE » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Prospère, le 21 juin 1983

29979 *Le procureur de la compagnie,*
LOUIS FERLAND, notaire

COMITÉ DU CENTENAIRE DE ST-MÉTHODE

Prenez avis que la compagnie « COMITÉ DU CENTENAIRE DE ST-MÉTHODE » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Méthode, le 16 juin 1983

29999 *La secrétaire,*
ÉLIETTE LAVERTU

COMPAGNIE MAURICE & CLAUDE LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la « COMPAGNIE MAURICE & CLAUDE LTÉE », constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans la ville de Sherbrooke, demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Sherbrooke, le 6 juillet 1983

29918 *Le procureur de la compagnie,*
ME JEAN-CLAUDE BOUTIN

COMPAGNIE TELMAC INC. TELMAC INC.

Avis est, par les présentes, donné que la « COMPAGNIE TELMAC INC. - TELMAC INC. », constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 29 juin 1983

29919 *Les procureurs de la compagnie,*
SPIEGEL SOHMER

**CONSTRUCTION ROSA INC.
ROSA CONSTRUCTION INC.**

Avis est donné que la compagnie « CONSTRUCTION ROSA INC. — ROSA CONSTRUCTION INC. », constituée en corporation en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège à Montréal, demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 8 juillet 1983

30000

Les procureurs de la compagnie,
KAUFMAN, RESPITZ

LES HABITATIONS CHANTIGNOLE INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie « LES HABITATIONS CHANTIGNOLE INC. », constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans la ville de Saint-Bruno-de-Montarville, demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 4 juillet 1983

29921

Les procureurs de la compagnie,
SPIEGEL SOHMER

LES INDUSTRIES FORBEC INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie « LES INDUSTRIES FORBEC INC. », constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans la ville de Dorval, demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 22 juin 1983

29922

Les procureurs de la compagnie,
SPIEGEL SOHMER

LES INVESTISSEMENTS L.G.D.S. INC.

Prenez avis que la compagnie « LES INVESTISSEMENTS L.G.D.S. INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Sherbrooke, le 4 juillet 1983

29923

Le secrétaire-trésorier,
LUC LÉGER

**LES INVESTISSEMENTS NELIQUE INC.
NELIQUE INVESTMENTS INC.**

Prenez avis que « LES INVESTISSEMENTS NELIQUE INC. — NELIQUE INVESTMENTS INC. », compagnie constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social à Granby, demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 6 juillet 1983

29924

Les procureurs de la compagnie,
CLARKSON, TÉTRAULT

**ENTREPRISE DE RÉPARATION ET
RÉNOVATION JOLIETTE INC.**

Prenez avis que la compagnie « ENTREPRISE DE RÉPARATION ET RÉNOVATION JOLIETTE INC. » sise au 1014, rue Notre-Dame, Repentigny, QC, J5Y 1E2, demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

L'Assomption, le 5 juillet 1983

29980

Pour la compagnie,
PIERRE JOLICOEUR

FROMAGERIE BELLE RIVIÈRE INC.

Avis est donné que la compagnie « FROMAGERIE BELLE RIVIÈRE INC. », constituée d'après la Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans le district de Montréal, demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 4 juillet 1983

29920

Les procureurs de la compagnie,
RIVARD, HICKSON

GESTION MERCANTILE INC.

Prenez avis que « GESTION MERCANTILE INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 6 juillet 1983

29981

Les procureurs de la compagnie,
GUY & GILBERT

**IRVING'S STAGE DELICATESSEN
AND STEAK HOUSE INC.**

Prenez avis que la compagnie « IRVING'S STAGE DELICATESSEN AND STEAK HOUSE INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 29 juin 1983

Les procureurs de la compagnie,
29925 MEYEROVITCH, GOLDSTEIN, FLANZ & FISHMAN

KILDARE HOLDINGS INC.

Avis est, par les présentes, donné que « KILDARE HOLDINGS INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 7 juillet 1983

Le procureur de la compagnie,
30001 JACK B. BOBROVE, C.R.

KIWI RESTAURANT INC.

Prenez avis que la compagnie « KIWI RESTAURANT INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 5 juillet 1983

Les procureurs de la compagnie,
29926 SHRIAR, POLAK, COOPERSTONE & SHENKER

MAURICE LAHOUD INC.

Prenez avis que la compagnie « MAURICE LAHOUD INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 11 juillet 1983

Le procureur de la compagnie,
30002 YVES LAHOUD

LANVAL INC.

Avis est donné que « LANVAL INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 27 juin 1983

29927

Le président,
MICHELINE FEFER

LOCATION P.B.M. INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie « LOCATION P.B.M. INC. », constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans la ville de Mascouche, demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Mascouche, le 20 juin 1983

29928

La secrétaire,
MARIELLE NOBERT

MARGWEN INC.

Prenez avis que « MARGWEN INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Laurent, le 30 juin 1983

29929

Le secrétaire,
G.O. LACKENBAUER

RAYMOND MATTE & FILS LIMITÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie « RAYMOND MATTE & FILS LIMITÉE », constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 27 juin 1983

29930

Le secrétaire,
STÉPHANE BÉLANGER

JEAN MAYSSENHÖLDER INC.

Prenez avis que la compagnie « JEAN MAYSSENHÖLDER INC. », ayant son siège social en la ville de Sherbrooke, district de Saint-François, demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 30 juin 1983

29931

Les procureurs de la compagnie,
GUY & GILBERT, avocats

**METROPOLITAN BENCH AND TABLE
SERVICE LTD.
SERVICE DE CHAISES ET TABLES
MÉTROPOLITAINES LTÉE**

Avis est, par les présentes, donné qu'en vertu des dispositions de la Loi sur les compagnies « METROPOLITAN BENCH AND TABLE SERVICE LTD. — SERVICE DE CHAISES ET TABLES MÉTROPOLITAINES LTÉE » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 30 juin 1983

Les procureurs de la compagnie,
ADESSKY, KINGSTONE, ZERBIAS,
Poulin, Gervais & Bier

29932

MOTEL DU VIEUX FORT INC.

Prenez avis que la compagnie « MOTEL DU VIEUX FORT INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Lévis, le 23 juin 1983

Le procureur de la compagnie,
CLAIRE AUGER, notaire

29933

MOUNTAIN STREET REALTIES LTD.

Prenez avis que la compagnie « MOUNTAIN STREET REALTIES LTD. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 11 juillet 1983

Les procureurs de la compagnie,
LIBERMAN, SEGALL, FINKELBERT,
PELLETIER & GREENSPOON

30003

**MULTI-LOCATIONS A.T.R. INC.
ALL TYPE RENT-ALLS A.T.R. INC.**

Avis est, par les présentes donné qu'en vertu des dispositions de la Loi sur les compagnies « MULTI-LOCATIONS A.T.R. INC. — ALL TYPE RENT-ALLS A.T.R. INC. » demandera à l'inspecteur général des ins-

tutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 30 juin 1983

Les procureurs de la compagnie,
ADESSKY, KINGSTONE, ZERBIAS,
POULIN, GERVAIS & BIER

29934

NOUVEAUTÉS ST-MICHEL INC.

Prenez avis que la compagnie « NOUVEAUTÉS ST-MICHEL INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Laval, le 22 juin 1983

Le président,
ROGER BOIVIN

30004

**LE PARADIS TOURISTIQUE DU COMTÉ DE
MASKINONGÉ INC.**

Prenez avis que la compagnie « LE PARADIS TOURISTIQUE DU COMTÉ DE MASKINONGÉ INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Alexis-des-Monts, le 23 juin 1983

Le procureur de la compagnie,
MARIO LEMAY, notaire

29935

PLACEMENTS G.O.P. INC.

Prenez avis que la compagnie « PLACEMENTS G.O.P. INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 29 juin 1983

Les procureurs de la compagnie,
MARTINEAU, WALKER

30005

**PROPRIÉTAIRES DE BOISÉS PRIVÉS, RÉGION
ÉCONOMIQUE NO 3 INC.**

Prenez avis que la compagnie « PROPRIÉTAIRES DE BOISÉS PRIVÉS, RÉGION ÉCONOMIQUE NO 3

INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Lauzon, le 5 juillet 1983

29936

Le président,
BERTRAND HARVEY

REVATOURS INC.

Prenez avis que la compagnie « REVATOURS INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 29 juin 1983

29937

Les procureurs de la compagnie,
MARTINEAU, WALKER

RICHMOND EXPRESS INC.

Prenez avis que la compagnie « RICHMOND EXPRESS INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 30 juin 1983

29938

Les procureurs de la compagnie,
GAGNÉ, LETARTE ET ASSOCIÉS

RIELLE REAL ESTATE HOLDINGS CORP. LTD.

Prenez avis que la compagnie « RIELLE REAL ESTATE HOLDINGS CORP. LTD. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 5 juillet 1983

29939

Les procureurs de la compagnie,
SHRIAR, POLAK, COOPERSTONE & SHENKER

SABLIÈRE PIERRE GIRARD INC.

Prenez avis que la compagnie « SABLIÈRE PIERRE GIRARD INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 4 juillet 1983

29940

Le procureur de la compagnie,
PIERRE BLOUIN, avocat

SCIERIE DE JONQUIÈRE LTÉE

Prenez avis que la « SCIERIE DE JONQUIÈRE LTÉE » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Chicoutimi, le 5 juillet 1983

30006

Les procureurs de la compagnie,
BOUCHARD, LAROUCHE & BRASSARD

SNOW MOUNTAIN SKI DEVELOPMENT COMPANY LIMITED

Avis est, par la présente, donné que la compagnie « SNOW MOUNTAIN SKI DEVELOPMENT COMPANY LIMITED » corporation incorporée sous la Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans la municipalité de Rawdon, province de Québec, demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Dorval, le 27 juin 1983

29941

Le secrétaire,
LIONEL C. LADOUCEUR

SOCIÉTÉ DE GESTION RAYMOND CÔTÉ INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie « SOCIÉTÉ DE GESTION RAYMOND CÔTÉ INC. », constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social à LaSalle, demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 21 juin 1983

29982

Le procureur de la compagnie,
JUDITH VIENS, *avocate*

SUN DEVELOPMENT INC.

Prenez avis que la compagnie « SUN DEVELOPMENT INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 6 juillet 1983

30007

Le procureur de la compagnie,
ME BASILE PAPACHRISTOU

TOITURES PEDMONT INC.

Prenez avis que la compagnie « TOITURES PEDMONT INC. », ayant son siège social dans la ville de Brossard, district de Longueuil, demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Longueuil, le 16 juin 1983

29942

Les procureurs de la compagnie,
BRASSARD & ASSOCIÉS

WALSTON PROPERTIES (QUÉBEC) LTD.

Prenez avis que la compagnie « WALSTON PROPERTIES (QUÉBEC) LTD. » demandera à l'inspecteur général

des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 13 avril 1983

29983

Pour la compagnie,
DAVID ROSENZVEIG

Curatelle publique — Loi sur la**Succession Evelyne Couillard**

Succession de Couillard, Evelyne, en son vivant du 8102, rue Maurice-Duplessis, Montréal, décédée le 2 août 1982.

Le soussigné donné avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., chap. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC

Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6

30052

Succession Mme Cécile Guay-Lafrance

Succession de Guay-Lafrance, Mme Cécile, en son vivant du 600, Sapinière-Dorion est, appartement 2, Québec, décédée le 19 décembre 1982.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., chap. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC

Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6

30053

Succession Joyce R. Hindle

Succession de Hindle, Mme Joyce, R. en son vivant du 164, Wolseley, Montréal-Ouest, décédée le 28 novembre 1981.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., chap. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC

Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6 30054

Succession Aldéa Lafleur

Succession de Lafleur, Aldéa, en son vivant du 1053, Saint-Denis, appartement 1, Montréal, décédée le 13 mars 1983.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., chap. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC

Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6 30055

Succession William Larin

Succession de Larin, William, en son vivant du 486, 6^e Avenue, Verdun, décédé le 4 mars 1983.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., chap. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC

Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6 30056

Succession Jean-Pierre Larouche

Succession de Larouche, Jean-Pierre, en son vivant du 142, rue Sainte-Anne, Québec, décédé le 10 octobre 1982.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., chap. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC

Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6 30057

Succession Charles Stephens

Succession de Stephens, Charles, en son vivant du 923, boulevard Graham, Mont-Royal, décédé le 26 octobre 1982.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., chap. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC

Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6 30058

Financement des partis politiques — Loi régissant le

Le directeur général des élections donne les avis suivants, conformément à la Loi régissant le financement des partis politiques (L.R.Q., chap. F-2)

Allocation à un parti politique (articles 55 à 61 de la loi)**Parti libéral du Québec**

État sommaire du montant versé au représentant officiel du Parti libéral du Québec, monsieur Jean-Pierre Roy, pour la période du 1^{er} avril au 31 mai 1983.

1. Frais d'administration	86 935,12 \$
Total:	86 935,12 \$

Remplacement de représentants officiels (article 37 de la loi)

Association de comté autorisée Parti libéral du Québec

Circonscription électorale Verchères	Représentant officiel Michel Geoffrion par: Réjean Collette 1199, rue Réjean Saint-Antoine-sur-Richelieu JOL 1R0
--	--

Instance régionale autorisée Parti québécois

Circonscription électorale Région de la Gaspésie	Représentant officiel Jean-Pierre Forget par: Hermil Soucy 374, rue Dionne Pointe-au-Père G0K 1G0
--	---

Montréal, le 6 juillet 1983

*Le directeur général des élections
du Québec,*

29974

PIERRE-F. CÔTÉ, C.R.

Inspecteur général des institutions financières

Assurances — Loi sur les

Association Hébraïque Canadienne de Secours Mutuels

Annulation de permis

Étant donné que l'Association Hébraïque Canadienne de Secours Mutuels a, le 12 juin 1983, adopté une résolution à l'effet de cesser ses opérations à 23 h 59 le 31 juillet 1983 et de procéder par la suite à la liquidation des affaires, avis est, par les présentes, donné que son permis d'assureur deviendra nul de plein droit à compter de 23 h 59 le 31 juillet 1983, conformément au paragraphe c) de l'article 365 de la Loi sur les assurances (L.R.Q., chap. A-32).

*L'inspecteur général,
des institutions financières,*

29907

JEAN-MARIE BOUCHARD

Colonia, Compagnie d'Assurance-Vie

Modification de permis

Avis est, par les présentes, donné que le permis d'assureur de « Colonia, Compagnie d'Assurance-Vie » est modifié, l'autorisant désormais à pratiquer au Québec, les catégories d'assurance suivantes:

- Sur la vie
- Contre la maladie ou les accidents

L'adresse de son siège social est 2, St-Clair Avenue East, Toronto, Ontario, et celle de son principal établissement d'affaires au Québec est 474, avenue Westminster, Montréal, QC.

Québec, le 11 juillet 1983

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD

29907

La Compagnie d'Assurances New Hampshire (dénomination sociale française utilisée par New Hampshire Insurance Company)

Demande de modification de permis

Avis est, par les présentes, donné que « La Compagnie d'Assurances New Hampshire (dénomination sociale française utilisée par New Hampshire Insurance Company) » a soumis une demande de modification de son permis d'assureur pour étendre la pratique de son assurance de dommages à la catégorie d'assurance suivante:

- Bris des machines

Le siège social de la compagnie est situé au 1750, Elm Street, Manchester, New Hampshire 03105, U.S.A., et son principal établissement de commerce au Québec est situé au 1200, avenue McGill College, 20^e étage, Montréal, QC, H3B 4G7

Le public est invité à présenter à mon bureau, dans les quinze (15) jours de la publication du présent avis, toute éventuelle opposition à la modification du permis de la requérante.

Québec, le 5 juillet 1983

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD

29907

Société anonyme française de réassurances

Demande de modification de permis

Avis est, par les présentes, donné que « Société anonyme française de réassurances » a soumis une demande de modification de son permis d'assureur pour étendre la

pratique de son assurance de dommages à la catégorie d'assurance suivante:

— Contre la maladie ou les accidents

Le siège social de la compagnie est situé au 34, boulevard de Courcelles, Paris 75849, Cedex 17, France, et son principal établissement de commerce au Québec est situé au 360, rue Saint-Jacques, bureau 2000, Montréal, QC, H2Y 1P5.

Le public est invité à présenter à mon bureau, dans les quinze (15) jours de la publication du présent avis, toute éventuelle opposition à la modification du permis de la requérante.

Québec, le 5 juillet 1983

*L'inspecteur général des
institutions financières,*

29907

JEAN-MARIE BOUCHARD

Société d'assurance — Crédit industriel

Demande de permis

Avis est, par les présentes, donné que « Société d'assurance — Crédit industriel » a soumis une demande de permis d'assureur pour pratiquer au Québec la catégorie d'assurance suivante:

— Crédit

Le siège social de la compagnie est situé au 2, First Canadian Place, Suite 1530, P.O. 473, Toronto, Ontario, M5X 1E4, et son principal établissement de commerce au Québec est situé au 145, chemin Stonehenge, Beaconsfield, QC, H9W 3X6.

Le public est invité à présenter à mon bureau, dans les quinze (15) jours de publication du présent avis, toute éventuelle opposition à la délivrance d'un permis à la requérante.

Québec, le 5 juillet 1983

*L'inspecteur général des
institutions financières,*

29907

JEAN-MARIE BOUCHARD

**Société mutuelle d'assurance contre l'incendie
Valmont**

Demande de modification de permis

Avis est, par les présentes, donné que « Société mutuelle d'assurance contre l'incendie Valmont » a soumis une demande de modification de son permis d'assureur pour étendre la pratique de son assurance de dommages à la catégorie d'assurance suivante:

— Automobile

Le siège social est situé au 4733, rue Foster, C.P. 1460, Waterloo, QC, JOE 2N0.

Le public est invité à présenter à mon bureau, dans les quinze (15) jours de la publication du présent avis, toute éventuelle opposition à la modification du permis de la requérante.

Québec, le 5 juillet 1983

*L'inspecteur général des
institutions financières,*

23907

JEAN-MARIE BOUCHARD

Toronto Mutual Life Insurance Company

Modification de permis

Avis est, par les présentes, donné que le permis d'assureur de « Toronto Mutual Life Insurance Company » est modifié, l'autorisant désormais à pratiquer au Québec les catégories d'assurance suivantes:

— Sur la vie

(activités limitées aux affaires en vigueur au 75 06 30)

— Contre la maladie ou les accidents

(activités limitées à la réassurance des affaires de Ministers Life, a Mutual Life Insurance Company au 21 septembre 1982)

L'adresse de son siège social est 112, St-Clair Avenue ouest, Toronto, Ontario, et celle de son principal établissement d'affaires au Québec est édifice Tour de la Bourse, bureau 3400, place Victoria, Montréal, QC.

Québec, le 11 juillet 1983

*L'inspecteur général des
institutions financières*

29907

JEAN-MARIE BOUCHARD

Liquidation des compagnies — Loi sur la

Girard & Raymond Inc.

L'inspecteur général des institutions financières donne avis que la corporation « Girard & Raymond Inc. », constituée en vertu de la Partie I de la Loi sur les compagnies, avec siège social au 407, rue Leclerc, Rouyn, a été dissoute de 1983 06 21 en vertu de la Loi sur la liquidation des compagnies.

*L'inspecteur général des
institutions financières.*
JEAN-MARIE BOUCHARD
1468-4989

29907

Ministères — Avis Concernant les

Énergie et Ressources

Arrêtés ministériels

CONCERNANT la mise en vigueur du cadastre de certaines parties de territoire.

ATTENDU QUE, conformément à l'article 1 de la Loi sur le cadastre (L.R.Q., chap. C-1), il a été préparé, sous notre direction, des plans de parties de territoire comprenant les lots ou blocs énumérés dans la cédule A annexée et situés dans les divisions d'enregistrement concernées, avec les livres de renvoi relatifs à ces plans;

ATTENDU QUE les plans et les livres de renvoi de ces parties de territoire qui sont signés par nous sont dans les archives du Service du cadastre de notre ministère;

ATTENDU QU'une copie de ces plans et de ces livres de renvoi corrects a été déposée par nous aux bureaux des divisions d'enregistrement concernées;

ATTENDU QUE maintenant il y a lieu d'annoncer, selon les prescriptions de l'article 2169 du Code civil, le dépôt d'une copie de ces plans et livres de renvoi dans les divisions d'enregistrement concernées et, en même temps, le jour auquel les dispositions de l'article 2168 y deviendront en vigueur, le tout relativement à ces parties de territoire;

EN CONSÉQUENCE, conformément aux articles 1 et 2 de la Loi sur le cadastre (L.R.Q., chap. C-1), ainsi qu'aux articles 2166 à 2176c inclusivement du Code civil, c'est-à-dire ceux constituant la section II de ce Code dont le titre est « Du plan et du livre de renvoi officiels et dispositions qui s'y rattachent », nous émettons cet arrêté:

a) pour annoncer le dépôt aux bureaux des divisions d'enregistrement concernées, d'une copie des plans et livres de renvoi corrects des parties de territoire comprenant les lots ou les blocs énumérés dans la cédule A et situés dans les divisions d'enregistrement concernées;

b) pour fixer à la septième journée suivant la date de la publication du présent arrêté à la *Gazette officielle du Québec*, le jour auquel les dispositions de l'article 2168 deviendront en vigueur dans ces divisions d'enregistrement, relativement à ces parties de territoire;

c) pour rappeler que, dans les deux ans qui suivent cette date, l'enregistrement de tout droit réel, sur une entité cadastrale désignée sur ces plans et livres de renvoi, doit être renouvelé par l'enregistrement par dépôt, d'un avis désignant l'immeuble affecté en la manière prescrite dans l'article 2168, et en observant les autres formalités prescrites dans l'article 2131 pour le renouvellement ordinaire de l'enregistrement des hypothèques;

d) pour informer qui de droit que, à défaut de tel renouvellement, les droits conservés par le premier enregistrement n'ont aucun effet à l'égard des autres créanciers ou des acquéreurs subséquents dont les droits sont régulièrement enregistrés.

Québec, le 22 juin 1983

Le ministre de l'Énergie et des Ressources,
YVES L. DUHAIME
Cad. 83-06

Cédule A

Cadastre de la ville de Berthier, comprenant le bloc 1, dont copie du plan et du livre de renvoi a été déposée au bureau de la division d'enregistrement de Berthier, Berthierville
253031

Cadastre du canton de Robertson, comprenant le bloc 2, dont copie du plan et du livre de renvoi a été déposée au bureau de la division d'enregistrement de Labelle, Mont-Laurier.
253816

Cadastre du bassin de la Rivière-Jacques-Cartier, comprenant le bloc 1, dont copie du plan et du livre de renvoi a été déposée au bureau de la division d'enregistrement de Montmorency, Château-Richer.

253948

Cadastre du canton de Joly, comprenant les lots 19 à 34, rang Q, dont copie du plan et du livre de renvoi a été déposée au bureau de la division d'enregistrement de Labelle, Mont-Laurier.

254159

Cadastre de l'Île-au-Loup, comprenant les blocs 3 à 15, dont copie du plan et du livre de renvoi a été déposée au bureau de la division d'enregistrement des Îles-de-la-Madeleine, Havre-Aubert.

254260

Cadastre du canton de Labrosse, comprenant le bloc 1, dont copie du plan et du livre de renvoi a été déposée au bureau de la division d'enregistrement de Chicoutimi, Chicoutimi.

254306

Cadastre du canton d'Otis, comprenant le bloc 1, dont copie du plan et du livre de renvoi a été déposée au bureau de la division d'enregistrement de Chicoutimi, Chicoutimi.

254315

Cadastre du canton de Métabetchouan, comprenant le bloc 1, dont copie du plan et du livre de renvoi a été déposée au bureau de la division d'enregistrement du Lac-Saint-Jean-Ouest, Roberval.

254382

Cadastre de la seigneurie de Terre-Ferme-de-Mingan, comprenant le lot 214 du village de Rivière-Saint-Jean, dont copie du plan et du livre de renvoi a été déposée au bureau de la division d'enregistrement de Sept-Îles, Sept-Îles.

254538

Cadastre du canton de Reclus, comprenant le bloc 9, dont copie du plan et du livre de renvoi a été déposée au bureau de la division d'enregistrement de Témiscamingue, Ville-Marie.

254765

Cadastre du canton de Douay, comprenant le bloc 1, dont copie du plan et du livre de renvoi a été déposée au bureau de la division d'enregistrement d'Abitibi, Amos.

254925

Cadastre du canton de Gosselin, comprenant les blocs 1 à 3, dont copie du plan et du livre de renvoi a été déposée au bureau de la division d'enregistrement d'Abitibi, Amos.

254931

Cadastre du canton de Sauvé, comprenant le bloc 1, dont copie du plan et du livre de renvoi a été déposée au bureau de la division d'enregistrement d'Abitibi, Amos.

254949

29973

CONCERNANT la mise en vigueur du cadastre de certaines parties de territoire.

ATTENDU QUE, conformément à l'article 1 de la Loi sur le cadastre (L.R.Q., chap. C-1), il a été préparé, sous notre direction des plans de parties de territoire, comprenant les lots ou blocs énumérés dans la cédule A annexée et situés dans les divisions d'enregistrement concernées, avec les livres de renvoi relatifs à ces plans;

ATTENDU QUE les plans et les livres de renvoi de ces parties de territoire qui sont signés par nous sont dans les archives du Service du cadastre de notre ministère;

ATTENDU QU'une copie de ces plans et de ces livres de renvoi corrects a été déposée par nous aux bureaux des divisions d'enregistrement concernées;

ATTENDU QUE maintenant il y a lieu d'annoncer selon les prescriptions de l'article 2169 du Code civil, le dépôt d'une copie de ces plans et livres de renvoi dans les divisions d'enregistrement concernées et, en même temps, le jour auquel les dispositions de l'article 2168 y deviendront en vigueur, le tout relativement à ces parties de territoire;

EN CONSÉQUENCE, conformément aux articles 1 et 2 de la Loi sur le cadastre (L.R.Q., chap. C-1), ainsi qu'aux articles 2166 à 2176c inclusivement du Code civil, c'est-à-dire ceux constituant la section II de ce Code dont le titre est « Du plan et du livre de renvoi officiels et dispositions qui s'y rattachent », nous émettons cet arrêté:

a) pour annoncer le dépôt aux bureaux des divisions d'enregistrement concernées, d'une copie des plans et livres de renvoi corrects des parties de territoire, comprenant les lots ou les blocs énumérés dans la cédule A et situés dans les divisions d'enregistrement concernées;

b) pour fixer à la septième journée suivant la date de la publication du présent arrêté à la *Gazette officielle du Québec*, le jour auquel les dispositions de l'article 2168 deviendront en vigueur dans ces divisions d'enregistrement, relativement à ces parties de territoire;

c) pour rappeler que, dans les deux ans qui suivent cette date, l'enregistrement de tout droit réel, sur une entité cadastrale désignée sur ces plans et livres de renvoi, doit être renouvelé par l'enregistrement par dépôt, d'un avis désignant l'immeuble affecté en la manière prescrite dans l'article 2168, et en observant les autres formalités prescrites dans l'article 2131 pour le renouvellement ordinaire de l'enregistrement des hypothèques;

d) pour informer qui de droit que, à défaut de tel renouvellement, les droits conservés par le premier enregistrement n'ont aucun effet à l'égard des autres créanciers ou des acquéreurs subséquents dont les droits sont régulièrement enregistrés.

Québec, le 16 juin 1983

Le ministre de l'Énergie et des Ressources,
YVES L. DUHAIME
Cad. 83-05

Cédule A

Cadastre de la paroisse de Sainte-Anne, comprenant les blocs 34, 35 et 36, dont copie des plans et des livres de renvoi a été déposée au bureau de la division d'enregistrement de Montréal, à Montréal.

092434

092432

093152

Cadastre de la paroisse de Pointe-Claire, comprenant les blocs 54, 55 et 56, dont copie des plans et des livres de renvoi a été déposée au bureau de la division d'enregistrement de Montréal, à Montréal.

094850

094548

Cadastre de la seigneurie de Terre-Ferme-de-Mingan, comprenant les lots 227 à 237 du village de Longue-Pointe-de-Mingan, dont copie des plans et des livres de renvoi a été déposée au bureau de la division d'enregistrement de Sept-Îles, à Sept-Îles.

253956

254322

Cadastre de la paroisse de Saint-Pierre-de-Sorel, comprenant le bloc 6, dont copie du plan et du livre de renvoi a été déposée au bureau de la division d'enregistrement de Richelieu, à Sorel.

253216

Cadastre du canton de Payment, comprenant les lots 1 à 10, rang A et 1 à 8 rang B, dont copie du plan et du livre de renvoi a été déposée au bureau de la division d'enregistrement de La Tuque, à La Tuque.

252896

Cadastre du bassin de la Rivière-Jacques-Cartier, comprenant le bloc 2, dont copie du plan et du livre de renvoi a été déposée au bureau de la division d'enregistrement de Montmorency, à Château-Richer.

253823

Cadastre du canton de Templeton, comprenant le bloc 3, dont copie du plan et du livre de renvoi a été déposée au bureau de la division d'enregistrement de Hull, à Hull.

254061

Cadastre du canton de Vauquelin, comprenant le bloc 11, dont copie du plan et du livre de renvoi a été déposée au bureau de la division d'enregistrement d'Abitibi, à Amos.

253804

Cadastre du canton de Gendreau, comprenant les blocs 9 et 10, dont copie du plan et du livre de renvoi a été déposée au bureau de la division d'enregistrement de Témiscamingue, à Ville-Marie.

253813

29973

Cadastres

Canton d'Ascot

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 14F-25 rang VIII en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 juin 1983.

Remplacer: les lots 14F-7, 14F-13 et une partie des lots 14F-1, 14F-6, 14F-8 rang VIII en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 juin 1983.

Cadastre: Ascot, canton d'
Division d'enregistrement: Sherbrooke
Municipalité: canton d'Ascot

Québec, le 22 juin 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
254458

29973

Canton d'Ascot

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 18A-364 rang VI en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 juin 1983.

Remplacer: une partie du lot 18A-9 et la partie restante du lot 18A-8, rang VI en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 juin 1983.

Cadastre: Ascot, canton d'
Division d'enregistrement: Sherbrooke
Municipalité: la ville de Sherbrooke

Québec, le 22 juin 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
254389

29973

Village d'Aylmer

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 11-290 à 11-292 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 juin 1983.

Remplacer: les lots 11-58, 11-76, 11-77 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 juin 1983.

Cadastre: Aylmer, village d'
Division d'enregistrement: Gatineau
Municipalité: la ville d'Aylmer

Québec, le 28 juin 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
255232

29973

Village d'Aylmer

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 11-288 et 11-289 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 juin 1983.

Remplacer: le lot 11-276 et la partie restante des lots 11-24, 11-25, 11-26 et 11-27 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 juin 1983.

Cadastre: Aylmer, village d'
Division d'enregistrement: Gatineau
Municipalité: la ville de Aylmer

Québec, le 28 juin 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
255207

29973

Paroisse de Beauport

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 784-175 et 784-176 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 juin 1983.

Remplacer: les lots 784-146, 784-147 et une partie du lot 784-148 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 juin 1983.

Cadastre: Beauport, paroisse de
Division d'enregistrement: Québec
Municipalité: la ville de Beauport

Québec, le 29 juin 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
255123

29973

Paroisse de Beauport

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 1596 à 1598 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 juin 1983.

Remplacer: les lots 885-18 à 885-27, 886-18 à 886-27, 886-40A 886-48, 886-50 à 886-59, 887-2 à 887-11, 887-13 à 887-21, une partie du lot 885, deux parties du lot 887 et trois parties du lot 886 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 juin 1983.

Cadastre: Beauport, paroisse de
Division d'enregistrement: Québec
Municipalité: la ville de Beauport

Québec, le 29 juin 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
255116

29973

Paroisse de Berthier

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée

annulation des lots 209, 210 et intégration au lot 207 qui est corrigé en vertu des dispositions des articles 2174 et 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 juin 1983.

Cadastre: Berthier, paroisse de
 Division d'enregistrement: Montmagny
 Municipalité: la paroisse de Berthier-sur-Mer
 Québec, le 5 juillet 1983.

Pour le sous-ministre,
 BENOÎT GRIMARD, A.-G.
 253274

29973

Paroisse de Cap-de-la-Madeleine

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 668, 669 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 juin 1983.

Remplacer: une partie des lots 566, 567 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 juin 1983.

Cadastre: Cap-de-la-Madeleine, paroisse de
 Division d'enregistrement: Champlain
 Municipalité: la ville de Cap-de-la-Madeleine
 Québec, le 30 juin 1983.

Pour le sous-ministre,
 BENOÎT GRIMARD, A.-G.
 255560

29973

Paroisse de Charlesbourg

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 231-A-89, 231-A-90 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 juin 1983.

Remplacer: les lots 231-A-32, 231-A-33, 231-A-60, 231-A-61 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 juin 1983.

Cadastre: Charlesbourg, paroisse de
 Division d'enregistrement: Québec
 Municipalité: la ville de Québec

Québec, le 28 juin 1983.

Pour le sous-ministre,
 BENOÎT GRIMARD, A.-G.
 256106

29973

Canton de Chilton

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 12, rang G en vertu des dispositions de l'article 2174a du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 juin 1983.

Annuler: une partie des lots 51A, 52, rang VII en vertu des dispositions de l'article 2174a du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 juin 1983.

Cadastre: Chilton, canton de
 Division d'enregistrement: Montcalm
 Municipalité: Notre-Dame-de-la-Merci
 Québec, le 28 juin 1983.

Pour le sous-ministre,
 BENOÎT GRIMARD, A.-G.
 253725

29973

Village de Coaticook

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée

Annuler: les lots 2106-4, 2106-5, 2106-7 à 2106-9 en vertu des dispositions de l'article 2174a du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 juin 1983.

Cadastre: Coaticook, village de
 Division d'enregistrement: Coaticook
 Municipalité: la ville de Coaticook

Québec, le 5 juillet 1983.

Pour le sous-ministre,
 BENOÎT GRIMARD, A.-G.
 255338

29973

Village de Cowansville

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 182-162 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 juin 1983.

Remplacer: le lot 182-95 et une partie du lot 182-96 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 juin 1983.

Cadastre: Cowansville, village de
Division d'enregistrement: Missisquoi
Municipalité: la ville de Cowansville

Québec, le 30 juin 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
255259

29973

Canton de Doncaster

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée

Annuler: une partie du lot 39-1, rang X en vertu des dispositions de l'article 2174a du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 juin 1983.

Cadastre: Doncaster, canton de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: Lantier

Québec, le 28 juin 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
095356

29973

Canton d'Eaton

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 30, rang III en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 juin 1983

Remplacer: une partie des lots 4C-43, 4C-44, 4C-45, 4C-46, 4C, 4A, rang III en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 juin 1983

Cadastre: Eaton, canton d'
Division d'enregistrement: Compton
Municipalité: village de Sawyerville

Québec, le 29 juin 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
250483

29973

Canton de Farnham

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 638-3 et 638-20 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 juin 1983.

Remplacer: le lot 638-1 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 juin 1983.

Cadastre: Farnham, canton de
Division d'enregistrement: Brome
Municipalité: la paroisse de Saint-Alphonse

Québec, le 23 juin 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
255834

29973

Canton de Girard

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 76, 77, 78 rang a, en vertu des dispositions de l'article 2174a du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 juin 1983.

Annuler: les lots 45-1-1, 45-1-2, 46-1-1, 46-1-2 et une partie des lots 45-1, 46-1, 47-1, 47-1-1 et la partie restante du lot 47-1-2 rang XIII en vertu des dispositions de l'article 2174a du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 juin 1983.

Cadastre: Girard, canton de
Division d'enregistrement: Lac-Saint-Jean-Ouest
Municipalité: Saint-Thomas-Didyme

Québec, le 22 juin 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
250946

29973

Canton de Granby

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 804-68 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 juin 1983.

Ajouter: le lot 804-69 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 juin 1983.

Remplacer: les lots 804-30, 804-31 et une partie du lot 804-29 en vertu des dispositions de l'article 2174b du

Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 juin 1983.

Cadastre: Granby, canton de
Division d'enregistrement: Shefford
Municipalité: canton de Granby

Québec, le 28 juin 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
255953

29973

Canton de Granby

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée

Annuler: le lot 477-2 en vertu des dispositions de l'article 2174a du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 juin 1983.

Cadastre: Granby, canton de
Division d'enregistrement: Shefford
Municipalité: la ville de Granby

Québec, le 28 juin 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
255719

29973

Canton de Granby

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 790-57, 790-74 et 790-81 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 juin 1983.

Remplacer: les lots 790-41, 790-44 et 790-49 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 juin 1983.

Cadastre: Granby, canton de
Division d'enregistrement: Shefford
Municipalité: canton de Granby

Québec, le 23 juin 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
256304

29973

Village de Hochelaga

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 253 à 256 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 juin 1983.

Remplacer: les lots 2-1317 à 2-1322 et une partie du lot 2 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 juin 1983.

Cadastre: Hochelaga, village de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 4 juillet 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
095388

29973

Canton de Joly

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée

Annuler: une partie du lot 17-1, rang N en vertu des dispositions de l'article 2174a du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 30 juin 1983.

Cadastre: Joly, canton de
Division d'enregistrement: Labelle
Municipalité: Labelle

Québec, le 5 juillet 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
248336

29973

Canton de Jonquière

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée

Annuler: les lots 3-7, 3-8 rang IX en vertu des dispositions de l'article 2174a du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 juin 1983.

Cadastre: Jonquière, canton de
Division d'enregistrement: Chicoutimi
Municipalité: canton de Kénogami

Québec, le 30 juin 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
255787

29973

Canton de Kingsey

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée

Annuler: les lots 6-63-12-1, 6-63-12-2, 6-63-13-1, 6-63-13-2, 6-63-14-1,

6-63-14-2, rang XII en vertu des dispositions de l'article 2174a du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 juin 1983.

Cadastre: Kingsey, canton de
Division d'enregistrement: Drummond
Municipalité: village de Kingsey-Falls

Québec, le 30 juin 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
256054

29973

Paroisse de Lachine

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 994-689 et 994-690 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 juin 1983.

Remplacer: les lots 994-194 et 994-195 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 juin 1983.

Cadastre: Lachine, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de LaSalle

Québec, le 4 juillet 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
095171

29973

Paroisse de L'Ancienne-Lorette

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 1002, en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 juin 1983.

Remplacer: les lots 526-3-1-2, 526-3-2-2, 526-4, 527-6 et une partie des lots 526-3-1, 526-3-2, 526-3, 526, 527, 531 en vertu des dispositions de l'article 2174b du

Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 juin 1983.

Cadastre: L'Ancienne-Lorette, paroisse de
Division d'enregistrement: Québec
Municipalité: la ville de Sainte-Foy

Québec, le 22 juin 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
254991

29973

Paroisse de Laprairie-de-la-Madeleine

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 231-585, 231-586, 231-587 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 juin 1983.

Remplacer: les lots 231-2, 231-3 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 juin 1983.

Cadastre: Laprairie-de-la-Madeleine, paroisse de
Division d'enregistrement: Laprairie
Municipalité: la ville de Brossard

Québec, le 4 juillet 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
255795

29973

Paroisse de Laprairie-de-la-Madeleine

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 767 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 juin 1983.

Remplacer: une partie du lot 79 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 juin 1983.

Cadastre: Laprairie-de-la-Madeleine, paroisse de
Division d'enregistrement: Laprairie
Municipalité: la ville de Brossard

Québec, le 23 juin 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
255194

29973

Ville de Lévis (quartier Saint-Laurent)

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 711 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 juin 1983.

Remplacer: les lots 453 à 455 et une partie des lots 451 et 452 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 juin 1983.

Cadastre: Lévis, ville de (quartier Saint-Laurent)
Division d'enregistrement: Lévis
Municipalité: la ville de Saint-David-de-l'Auberivière

Québec, le 22 juin 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
254754

29973

Paroisse de Longue-Pointe

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 404-1553 et 404-1554 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 juin 1983.

Remplacer: les lots 404-524 à 404-529, 404-532 à 404-534 et une partie du lot 404-523 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 juin 1983.

Cadastre: Longue-Pointe, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 4 juillet 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
095264

29973

Paroisse de Longue-Pointe

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 611 et 612 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 juin 1983.

Remplacer: le lot 568 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 juin 1983.

Cadastre: Longue-Pointe, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 4 juillet 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
095579

29973

Paroisse de Longue-Pointe

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 404-1530 à 404-1543 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 juin 1983.

Remplacer: les lots 404-1082 à 404-1093 et une partie des lots 404-1077 à 404-1080 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 juin 1983.

Cadastre: Longue-Pointe, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 4 juillet 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
095140

29973

Paroisse de Longue-Pointe

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 404-1550 à 404-1552 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 juin 1983.

Remplacer: une partie des lots 404-1296 à 404-1299 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 juin 1983.

Cadastre: Longue-Pointe, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 4 juillet 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
095136

29973

Paroisse de Longue-Pointe

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 404-1544 à 404-1549 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 juin 1983.

Remplacer: les lots 404-1468 à 404-1472 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 juin 1983.

Cadastre: Longue-Pointe, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 4 juillet 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
095135

29973

Canton de Lussier

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée

Annuler: les lots 18-2-6 et 19-46, rang III en vertu des dispositions de l'article 2174a du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 juin 1983.

Cadastre: Lussier, canton de
Division d'enregistrement: Montcalm
Municipalité: Saint-Donat

Québec, le 28 juin 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
256208

29973

Cité de Montréal (quartier Est)

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 195 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 juin 1983.

Remplacer: une partie des lots 150-3 et 150 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 juin 1983.

Cadastre: Montréal, cité de (quartier Est)
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 4 juillet 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
095568

29973

Cité de Montréal (quartier Saint-Laurent)

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 875 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 juin 1983.

Remplacer: une partie des lots 19-38 et 19 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 juin 1983.

Cadastre: Montréal, cité de (quartier Saint-Laurent)
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 4 juillet 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
095565

29973

Cité de Montréal (quartier Saint-Laurent)

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 872, 873, 874 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 juin 1983.

Remplacer: les lots 43-10, 43-11, 43-12, et une partie des lots 43-9, 43-13, 43 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 juin 1983.

Cadastre: Montréal, cité de (quartier Saint-Laurent)
 Division d'enregistrement: Montréal
 Municipalité: la ville de Montréal
 Québec, le 4 juillet 1983.

Pour le sous-ministre,
 BENOÎT GRIMARD, A.-G.
 09553

29973

Paroisse de Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Repentigny

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 299 à 307 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 juin 1983.

Remplacer: le lot 119-220 et une partie du lot 119 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 juin 1983.

Cadastre: Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Repentigny, paroisse de
 Division d'enregistrement: L'Assomption
 Municipalité: la ville de Repentigny

Québec, le 28 juin 1983.

Pour le sous-ministre,
 BENOÎT GRIMARD, A.-G.
 095638

29973

Paroisse de Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Repentigny

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 293 à 295 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 juin 1983.

Remplacer: le lot 69-173 et une partie des lots 68-49, 68-50, 68-84, 69-312,

68 et 69 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 juin 1983

Cadastre: Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Repentigny, paroisse de
 Division d'enregistrement: L'Assomption
 Municipalité: la ville de Repentigny

Québec, le 28 juin 1983.

29973

Pour le sous-ministre,
 BENOÎT GRIMARD, A.-G.
 095627

Paroisse de Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Repentigny

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 296 à 298 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 juin 1983.

Remplacer: le lot 69-33 et une partie des lots 68-2, 68-3, 68-84, 69-312, 68 et 69 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 juin 1983.

Cadastre: Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Repentigny, paroisse de
 Division d'enregistrement: L'Assomption
 Municipalité: la ville de Repentigny

Québec, le 28 juin 1983.

29973

Pour le sous-ministre,
 BENOÎT GRIMARD, A.-G.
 095626

Paroisse de Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Repentigny

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 291 et 292 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 juin 1983.

Remplacer: les lots 131-6, 131-7, et une partie des lots 131-2 et 131 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 juin 1983.

Cadastre: Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Repentigny, paroisse de
 Division d'enregistrement: L'Assomption
 Municipalité: la ville de Repentigny

Québec, le 28 juin 1983.

29973

Pour le sous-ministre,
 BENOÎT GRIMARD, A.-G.
 095498

Paroisse de Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Repentigny

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 36-285, 36-286 et 37-250 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 juin 1983.

Remplacer: les lots 36-197, 36-198, 37-181, une partie du lot 37-180 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 juin 1983.

Cadastre: Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Repentigny, paroisse de
Division d'enregistrement: L'Assomption
Municipalité: la ville de Repentigny

Québec, le 28 juin 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
095435

29973

Paroisse de Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Repentigny

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 38-306 à 38-314 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 juin 1983.

Remplacer: les lots 38-236 à 38-243 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 juin 1983.

Cadastre: Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Repentigny, paroisse de
Division d'enregistrement: L'Assomption
Municipalité: la ville de Repentigny

Québec, le 28 juin 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
095360

29973

Paroisse de Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Repentigny

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 37-251 à 37-253 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 juin 1983.

Remplacer: les lots 37-204 à 37-206 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 juin 1983.

Cadastre: Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Repentigny, paroisse de
Division d'enregistrement: L'Assomption
Municipalité: la ville de Repentigny

Québec, le 28 juin 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
095358

29973

Paroisse de Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Repentigny

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 100-519 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 juin 1983.

Remplacer: le lot 100-58 et une partie du lot 100-57 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 juin 1983.

Cadastre: Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Repentigny, paroisse de
Division d'enregistrement: L'Assomption
Municipalité: la ville de Repentigny

Québec, le 28 juin 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
095287

29973

Paroisse de Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Repentigny

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 37-242 à 37-247 et 38-305 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 juin 1983.

Remplacer: les lots 37-183 à 37-189, et une partie du lot 38-276 en vertu des dispositions de l'article 2174b

du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 juin 1983.

Cadastre: Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Repentigny, paroisse de
Division d'enregistrement: L'Assomption
Municipalité: la ville de Repentigny

Québec, le 28 juin 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
094814

29973

Paroisse de Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Repentigny

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 37-248 et 37-249 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 juin 1983.

Remplacer: les lots 37-194 à 37-196 et la partie restante du lot 37-193 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 juin 1983.

Cadastre: Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Repentigny, paroisse de
Division d'enregistrement: L'Assomption
Municipalité: la ville de Repentigny

Québec, le 28 juin 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
094812

29973

Paroisse de Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Repentigny

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 35-5-220 et 35-5-221 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 juin 1983.

Remplacer: les lots 35-5-219 et 35-5-173 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 juin 1983.

Cadastre: Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Repentigny, paroisse de
Division d'enregistrement: L'Assomption
Municipalité: la ville de Repentigny

Québec, le 28 juin 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
094483

29973

Paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 1026-272 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 juin 1983.

Remplacer: une partie du lot 1026-161 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 juin 1983.

Cadastre: Notre-Dame-du-Mont-Carmel, paroisse de
Division d'enregistrement: Shawinigan
Municipalité: village de Saint-Georges

Québec, le 4 juillet 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
255971

29973

Paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 1029-119 à 1029-123 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 juin 1983.

Remplacer: une partie des lots 1029-105, 1029-105-1 et 1029-116 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 juin 1983.

Cadastre: Notre-Dame-du-Mont-Carmel, paroisse de
Division d'enregistrement: Shawinigan
Municipalité: la ville de Shawinigan-Sud

Québec, le 4 juillet 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
255970

29973

Paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 1030-126 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 juin 1983.

Remplacer: le lot 1030-117 et une partie du lot 1030-118 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 juin 1983.

Cadastre: Notre-Dame-du-Mont-Carmel, paroisse de Division d'enregistrement: Shawinigan
Municipalité: village de Saint-Georges

Québec, le 4 juillet 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
255919

29973

Paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 1022-238 à 1022-243 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 juin 1983.

Remplacer: les lots 1022-177 à 1022-179, 1022-203, 1022-207, 1022-208, 1022-209, 1022-210 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 juin 1983.

Cadastre: Notre-Dame-du-Mont-Carmel, paroisse de Division d'enregistrement: Shawinigan
Municipalité: la ville de Grand-Mère

Québec, le 4 juillet 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
255685

29973

Paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 1031-143 et 1031-144 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 juin 1983.

Remplacer: les lots 1031-122 à 1031-124, 1031-142 et une partie des lots 1031-133, 1031-133-3, 1031-133-3-2, 1031-141 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 juin 1983.

Cadastre: Notre-Dame-du-Mont-Carmel, paroisse de Division d'enregistrement: Shawinigan
Municipalité: village de Saint-Georges

Québec, le 4 juillet 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
255575

29973

Paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 1025-225 et 1025-226 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 juin 1983.

Remplacer: les lots 1025-33, 1025-34 et une partie du lot 1025-32 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 juin 1983.

Cadastre: Notre-Dame-du-Mont-Carmel, paroisse de Division d'enregistrement: Shawinigan
Municipalité: village de Saint-Georges

Québec, le 4 juillet 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
255475

29973

Canton d'Orford

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 110-240 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 juin 1983.

Remplacer: le lot 110-45 et une partie des lots 110-5, 110-46 et la partie restante du lot 110-6 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 juin 1983.

Cadastre: Orford, canton d'
Division d'enregistrement: Sherbrooke
Municipalité: la ville de Sherbrooke

Québec, le 22 juin 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
254532

29973

Paroisse de Pointe-aux-Trembles

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 361 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 juin 1983.

Remplacer: les lots 211-547 à 211-552 et une partie des lots 211-546 et 211 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 juin 1983.

Cadastre: Pointe-aux-Trembles, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 4 juillet 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
095401

29973

Paroisse de Pointe-aux-Trembles

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 362 à 365 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 juin 1983.

Remplacer: une partie du lot 190 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 juin 1983.

Cadastre: Pointe-aux-Trembles, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 4 juillet 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
095387

29973

Paroisse de Pointe-aux-Trembles

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 205-1544 et 205-1545 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 juin 1983.

Remplacer: les lots 205-749 à 205-752 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 juin 1983.

Cadastre: Pointe-aux-Trembles, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 4 juillet 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
095385

29973

Paroisse de Pointe-aux-Trembles

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 109-1017 à 109-1028, 121-1249 à 121-1272 et 330 à 355 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 juin 1983.

Remplacer: les lots 109-401 à 109-431, 121-318 à 121-349 et deux parties des lots 109 et 121 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 juin 1983.

Cadastre: Pointe-aux-Trembles, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 4 juillet 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
095226

29973

Paroisse de Pointe-aux-Trembles

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 356 à 360 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 juin 1983.

Remplacer: une partie des lots 204, 205 et 205-1120 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 juin 1983.

Cadastre: Pointe-aux-Trembles, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 4 juillet 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
095218

29973

Paroisse de Pointe-aux-Trembles

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 205-1543 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 juin 1983.

Remplacer: les lots 205-930 et 205-931 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 juin 1983.

Cadastre: Pointe-aux-Trembles, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 4 juillet 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
095194

29973

Paroisse de Pointe-aux-Trembles

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 366 et 367 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 juin 1983.

Remplacer: une partie des lots 235-48 et 235 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 juin 1983.

Cadastre: Pointe-aux-Trembles, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 4 juillet 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
095086

29973

Paroisse de Sainte-Adèle-d'Abercrombie

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 11, rang X, canton de Wexford en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 juin 1983.

Remplacer: les lots 8 et 9 et une partie des lots 6, 7, et 10, rang X, canton de Wexford en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 juin 1983.

Cadastre: Sainte-Adèle-d'Abercrombie, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: Val-Morin

Québec, le 28 juin 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
095394

29973

Paroisse de Sainte-Adèle-d'Abercrombie

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 11, rang XI, canton de Wexford en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 juin 1983.

Remplacer: une partie des lots 5, 6, 7 et 8a, rang XI canton de Wexford en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 juin 1983.

Cadastre: Sainte-Adèle-d'Abercrombie, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: village de Val-David

Québec, le 28 juin 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
095393

29973

Paroisse de Sainte-Anne

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 372 et 373 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 juin 1983.

Remplacer: une partie des lots 314 et 315 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 juin 1983.

Cadastre: Sainte-Anne, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Baie-d'Urfé

Québec, le 4 juillet 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
095430

29973

Paroisse de Saint-Antoine-de-Lavaltrie

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 50-97 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 juin 1983.

Remplacer: le lot 50-34 et la partie restante du lot 50-35 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 juin 1983.

Cadastre: Saint-Antoine-de-Lavaltrie, paroisse de
Division d'enregistrement: Berthier
Municipalité: village de Lavaltrie

Québec, le 4 juillet 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
256161

29973

Paroisse de Saint-Augustin

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée

Annuler: le lot 250-1 en vertu des dispositions de l'article 2174a du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 juin 1983.

Cadastre: Saint-Augustin, paroisse de
Division d'enregistrement: Portneuf
Municipalité: la paroisse de Saint-Augustin-de-Desmaures

Québec, le 29 juin 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
256011

29973

Paroisse de Sainte-Cécile

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 158-181 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 juin 1983.

Remplacer: le lot 158-16 et la partie restante du lot 158-15 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 juin 1983.

Cadastre: Sainte-Cécile, paroisse de
Division d'enregistrement: Beauharnois
Municipalité: la ville de Salaberry-de-Valleyfield

Québec, le 4 juillet 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
256639

29973

Paroisse de Saint-Edmond-de-Stoneham

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée

Annuler: les lots 11-23 à 11-61, rang III en vertu des dispositions de l'article 2174a du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 30 juin 1983.

Cadastre: Saint-Edmond-de-Stoneham, paroisse de
Division d'enregistrement: Québec
Municipalité: cantons unis de Stoneham et Tewkesbury

Québec, le 4 juillet 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
256495

29973

Paroisse de Saint-François-du-Lac

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 349-24 et 349-25 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 juin 1983.

Remplacer: les lots 349-21 et 349-22 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 juin 1983.

Cadastre: Saint-Francois-du-Lac, paroisse de
Division d'enregistrement: Yamaska
Municipalité: village de Saint-Francois-du-Lac

Québec, le 30 juin 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
255945

29973

Paroisse de Saint-Georges

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 95-46-30 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 4 juillet 1983.

Remplacer: les lots 95-46-22 et 95-46-23 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 4 juillet 1983.

Cadastre: Saint-Georges, paroisse de
Division d'enregistrement: Beauce
Municipalité: la ville de Saint-Georges-Ouest

Québec, le 5 juillet 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
255492

29973

Paroisse de Saint-Hubert

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 102-3906, 102-3907 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 juin 1983.

Remplacer: les lots 102-1867, 102-3654 à 102-3661 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 juin 1983.

Cadastre: Saint-Hubert, paroisse de
Division d'enregistrement: Chambly
Municipalité: la ville de Saint-Hubert

Québec, le 22 juin 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
255155

29973

Ville de Saint-Jean

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 1183 en vertu des dispositions des articles 2174b du Code civil et 7 de la loi sur le

Cadastre: Saint-Jean, ville de
Division d'enregistrement: Saint-Jean
Municipalité: la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu

Québec, le 29 juin 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
254795

29973

Ville de Saint-Jean

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 1184 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 juin 1983.

Remplacer: une partie du lot 18 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 juin 1983.

Cadastre: Saint-Jean, ville de
Division d'enregistrement: Saint-Jean
Municipalité: la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu

Québec, le 29 juin 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
254339

29973

Paroisse de Sainte-Jeanne-de-l'Île-Perrot

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 207-447 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 juin 1983.

Ajouter: le lot 207-446 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 juin 1983.

Remplacer: les lots 207-443 et 207-444 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 juin 1983.

Cadastre: Sainte-Jeanne-de-l'Île-Perrot, paroisse de
Division d'enregistrement: Vaudreuil
Municipalité: la ville de Île-Perrot

Québec, le 28 juin 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
095214

29973

Paroisse de Saint-Joachim-de-Châteauguay

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 138-399 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 juin 1983.

Remplacer: le lot 138-398 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 juin 1983.

Cadastre: Saint-Joachim-de-Châteauguay, paroisse de
Division d'enregistrement: Châteauguay
Municipalité: la ville de Châteauguay

Québec, le 4 juillet 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
255958

29973

Paroisse de Sainte-Julie

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 283-378, en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 juin 1983.

Remplacer: la partie restante des lots 283-1 et 283-2 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 juin 1983.

Cadastre: Sainte-Julie, paroisse de
Division d'enregistrement: Verchères
Municipalité: la ville de Sainte-Julie

Québec, le 29 juin 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
254045

29973

Paroisse de Sainte-Julienne

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 929-63 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 juin 1983.

Remplacer: les lots 929-20, 929-21 et une partie du lot 929-22 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 juin 1983.

Cadastre: Sainte-Julienne, paroisse de
Division d'enregistrement: Montcalm
Municipalité: la paroisse de Sainte-Julienne

Québec, le 28 juin 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
255539

29973

Paroisse de Sainte-Julienne

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 979 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 juin 1983.

Remplacer: les lots 529-7, 531-13 et une partie des lots 529, 531 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 juin 1983.

Cadastre: Sainte-Julienne, paroisse de
Division d'enregistrement: Montcalm
Municipalité: la paroisse de Sainte-Julienne

Québec, le 28 juin 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
254101

29973

Paroisse de Sainte-Marie-de-Monnoir

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 147-141 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 juin 1983.

Remplacer: les lots 147-92 et 147-93 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 juin 1983.

Cadastre: Sainte-Marie-de-Monnoir, paroisse de
Division d'enregistrement: Rouville
Municipalité: la ville de Marieville

Québec, le 30 juin 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
255303

29973

Paroisse de Saint-Martin

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 491-190 à 491-196, 495-293 à 495-298 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 juin 1983.

Remplacer: les lots 491-149 à 491-154, 495-212 à 495-216 et la partie restante du lot 495-211 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 juin 1983.

Cadastre: Saint-Martin, paroisse de
Division d'enregistrement: Laval
Municipalité: la ville de Laval

Québec, le 22 juin 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
095516

29973

Paroisse de Saint-Nicolas

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 666 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 juin 1983.

Remplacer: une partie des lots 222-1, 222 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 juin 1983.

Cadastre: Saint-Nicolas, paroisse de
Division d'enregistrement: Lévis
Municipalité: la ville de Saint-Nicolas

Québec, le 4 juillet 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
255075

29973

Paroisse de Sainte-Philomène

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 148-113 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 juin 1983.

Remplacer: le lot 148-93 et une partie du lot 148-92 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 juin 1983.

Cadastre: Sainte-Philomène, paroisse de
Division d'enregistrement: Châteauguay
Municipalité: la ville de Mercier

Québec, le 4 juillet 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
255809

29973

Paroisse de Saint-Roch-Nord

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 509-1123 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 juin 1983.

Remplacer: les lots 509-885, 509-886, 509-886-1 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 juin 1983.

Cadastre: Saint-Roch-Nord, paroisse de
Division d'enregistrement: Québec
Municipalité: la ville de Québec
Québec, le 30 juin 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
256248

29973

Paroisse de Saint-Roch-Nord

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 642 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 juin 1983.

Remplacer: le lot 566-375 et une partie du lot 566 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 juin 1983.

Cadastre: Saint-Roch-Nord, paroisse de
Division d'enregistrement: Québec
Municipalité: la ville de Québec

Québec, le 29 juin 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
256428

29973

Paroisse de Saint-Sauveur

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 165-66 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 juin 1983.

Remplacer: le lot 165-63 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 juin 1983.

Cadastre: Saint-Sauveur, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Québec, le 28 juin 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
095229

29973

Paroisse de Saint-Sauveur

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 62-58 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 juin 1983.

Remplacer: le lot 62-51 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 juin 1983.

Cadastre: Saint-Sauveur, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: Piedmont

Québec, le 28 juin 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
095213

29973

Paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 798-41 et 798-42 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 juin 1983.

Remplacer: le lot 798-13-1 et une partie du lot 798-13 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 juin 1983.

Cadastre: Sainte-Thérèse-de-Blainville, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la ville de Blainville

Québec, le 28 juin 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
094142

29973

Paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 9-619 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 juin 1983.

Remplacer: les lots 9-56, 9-57 et une partie du lot 9-58 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 juin 1983.

Cadastre: Sainte-Thérèse-de-Blainville, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la ville de Bois-des-Filion

Québec, le 28 juin 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
094370

29973

Paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 203-5 et 203-6 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 juin 1983.

Remplacer: le lot 203-3 et une partie du lot 203-2 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 juin 1983.

Cadastre: Sainte-Thérèse-de-Blainville, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la ville de Sainte-Thérèse

Québec, le 28 juin 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
094233

29973

Paroisse de Saint-Vincent-de-Paul

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 51-249 et 51-250 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 juin 1983.

Remplacer: le lot 51-143 et une partie du lot 51-144 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 juin 1983.

Cadastre: Saint-Vincent-de-Paul, paroisse de
Division d'enregistrement: Laval
Municipalité: la ville de Laval

Québec, le 22 juin 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
095339

29973

Paroisse de Sault-au-Récollet

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 268-545 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 juin 1983.

Remplacer: une partie des lots 268-527-3, 268-527 et 268-528 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 juin 1983.

Cadastre: Sault-au-Récollet, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 4 juillet 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
094986

29973

Ville de Sherbrooke (quartier Nord)

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 1020, quartier nord en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 juin 1983.

Remplacer: le lot 11-19-1 et une partie des lots 11-19, 11, quartier nord en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 juin 1983.

Cadastre: Sherbrooke, ville de (quartier nord)
Division d'enregistrement: Sherbrooke
Municipalité: la ville de Sherbrooke

Québec, le 22 juin 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
254536

29973

Ville de Terrebonne

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 422 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 juin 1983.

Remplacer: les lots 406-508-1, 406-508-2, 406-509-1, 406-509-2, 406-510-1, 406-510-2, 406-504 à 406-510 et une partie du lot 406 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 juin 1983

Cadastre: Terrebonne, ville de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la ville de Terrebonne

Québec, le 28 juin 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
094215

29973

Paroisse de Trois-Rivières

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 383, 384, 385, 386 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 juin 1983.

Remplacer: une partie des lots 176, 176-28 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 juin 1983.

Cadastre: Trois-Rivières, paroisse de
Division d'enregistrement: Trois-Rivières
Municipalité: la ville de Trois-Rivières

Québec, le 5 juillet 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
255816

29973

Divers**Talc B.S.Q. Inc.**

Prenez avis que Talc B.S.Q. Inc., corporation ayant son siège social à Saint-Pierre-de-Broughton, pour se conformer à l'article 240 de la Loi sur les mines (L.R.Q., chap. M-13), a déclaré au registraire en chef des claims que, le 6 mai 1982, elle exploitait une mine de talc à Saint-Pierre-de-Broughton et qu'elle y détient également des gisements de minerai dont la nature, l'étendue et la valeur ont été établies et constituent une réserve nécessaire pour assurer la continuité de son exploitation minière.

Cette mine en exploitation et ces réserves se trouvent sur ou dans les immeubles suivants:

Canton de Thetford

Rang Cinq (V):

lots un-a, un-b, un-c, deux-a, deux-b, une partie de deux-c et trois-c (1a, 1b, 1c, 2a, 2b et p. 2c, p. 3c) du cadastre officiel du canton de Thetford;

Canton de Broughton

Rang Onze (XI):

lots douze-b, partie douze-c, partie douze-d, treize-a, treize-b (12b, p. 12c, p. 12-d, 13a, 13b) du cadastre officiel du canton de Broughton; parties des lots quinze-a, quinze-b et seize-a (p. 15a, p. 15b, p. 16a) du cadastre officiel du canton de Leeds.

Canton de Leeds

Rang Quinze (XV):

Toute personne qui désire contester les faits énoncés dans cet avis est priée de présenter une requête auprès du tribunal compétent dans les 60 jours qui suivent la publication de cet avis.

Cet avis est publié en vertu de l'article 240.11 de la Loi sur les mines.

Québec, le 28 juin 1983

29973

Le registraire en chef des claims,
PIERRE BOUTIN

Main-d'oeuvre et Sécurité du revenu

Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris

Le ministre de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu donne avis conformément à l'article 22 de la Loi sur la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris bénéficiaires de la convention de la Baie James et du Nord Québécois (L.R.Q., chap. S-3.2) que le gouvernement a désigné, pour la période du 1^{er} juillet 1983 au 30 juin 1984, par le Décret 1388-83 du 22 juin 1983, monsieur Roger Grenier comme vice-président de l'Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris.

Le ministre donne également avis, conformément aux articles 21 et 22 de cette loi, que l'Administration régionale crie a nommé, par une résolution adoptée le 14 juin 1983, messieurs Johnny Jolly, Thomas Coon, Robert Kanatewat et ce, pour la période du 1^{er} juillet 1983 au 30 juin 1984, comme membres de l'Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris, et désigné, pour la période du 1^{er} juillet 1983 au 30 juin 1984, par une résolution adoptée le 14 juin 1983, monsieur Johnny Jolly comme président de l'Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris.

*Le ministre de la Main-d'oeuvre
et de la Sécurité du revenu,*

29994

PIERRE MAROIS

Proclamations

[L.S.]
Gouvernement
du Québec

JEAN-PIERRE CÔTÉ

Proclamation

CONCERNANT l'application au cadastre d'une partie du canton de Ragueneau, district électoral de Saguenay, de la Loi sur les titres de propriété dans certains districts électoraux (L.R.Q., chap. T-11).

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, PAR LA PRÉSENTE PROCLAMATION:

a) fixe à la quinzième journée suivant la date de la deuxième et dernière publication consécutive de cette proclamation à la *Gazette officielle du Québec*, l'entrée en vigueur des plan et livre de renvoi révisés dans le district électoral de Saguenay, pour une partie du cadastre du canton de Ragueneau à l'endroit des lots 12 à 18, rang I, le tout situé dans la division d'enregistrement de Saguenay;

b) indique que ces plan et livre de renvoi révisés sont déposés aux archives du ministère de l'Énergie et des Ressources à Québec, et qu'en outre, le ministre de l'Énergie et des Ressources a fait déposer une copie certifiée de ces plan et livre de renvoi révisés au bureau d'enregistrement de Saguenay ainsi qu'au bureau désigné par lui, à savoir celui du secrétaire-trésorier de la corporation municipale de Ragueneau;

c) informe le public que, pendant les huit mois qui suivront la deuxième et dernière publication de cette proclamation à la *Gazette officielle du Québec*, tout intéressé pourra consulter gratuitement lesdits plan et livre de renvoi révisés;

d) porte notification qu'à l'expiration de ce délai, le ministre de l'Énergie et des Ressources délivrera un certificat de propriété à tout occupant de l'immeuble avec ou sans titre, même s'il n'est qu'administrateur ou simple exploitant, à moins d'opposition écrite d'un intéressé;

e) ordonne que tout droit réel affectant un lot compris dans le territoire susdit, pour lequel des plan et livre de renvoi révisés ont été déposés, soit renouvelé dans le même délai, en la manière prescrite par les articles 2172 et 2172a du Code civil;

f) informe aussi le public que, à défaut de tel renouvellement, les droits réels conservés par le premier enregistrement n'ont aucun effet à l'égard des autres créanciers ou des acquéreurs subséquents dont les droits sont régulièrement enregistrés.

RAPPEL:

La présente proclamation fait suite à une proposition du ministre de l'Énergie et des Ressources adoptée le 22 juin 1983, par le Décret du Gouvernement du Québec numéro 1352-83.

Conformément à l'article 2 de la Loi sur les titres de propriété dans certains districts électoraux (L.R.Q., chap. T-11), le ministre de l'Énergie et des Ressources a fait dresser des plan et livre de renvoi révisés dans le district électoral de Saguenay pour une partie du cadastre du canton de Ragueneau à l'endroit des lots 12 à 18, rang I, le tout situé dans la division d'enregistrement de Saguenay.

Conformément aux articles 2 et 3 de ladite loi, le ministre de l'Énergie et des Ressources a fait déposer:

1. le 7 avril 1983, aux archives du ministère de l'Énergie et des Ressources à Québec, ces plan et livre de renvoi;

2. le 15 avril 1983, au bureau de la division d'enregistrement de Saguenay à Baie-Comeau, une copie certifiée de ces plan et livre de renvoi;

3. le 21 avril 1983, au bureau désigné par lui, à savoir celui du secrétaire-trésorier de la corporation municipale de Ragueneau, une copie certifiée de ces plan et livre de renvoi.

Conformément aux articles 4 et 5 de la même loi, la date de l'entrée en vigueur des plans et livres de renvoi est fixée par proclamation et cette proclamation est publiée deux fois consécutivement à la *Gazette officielle du Québec*.

Québec, le 22 juin 1983

Le sous-procureur général adjoint,
GERMAIN HALLEY

Libro: 507

Folio: 22

29910-29-2

Projets de loi privés — Avis concernant les

Ville de Sorel

Avis est, par les présentes, donné que la corporation municipale de la ville de Sorel, comté de Richelieu, s'adressera au Parlement pour demander l'adoption d'un projet de loi privé, afin de procéder à l'annexion d'un certain territoire faisant partie d'une partie du lit du fleuve Saint-Laurent et d'une partie du lit de la rivière Richelieu, et ce, avec effet rétroactif.

Sorel, le 28 juin 1983

Le greffier,
ME JEAN CHARBONNEAU

29389-28-4

Services de santé et les services sociaux — Loi sur les

LES CENTRES D'ACCUEIL MONTCALM

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q., chap. S-5), il a accordé des lettres patentes, en date du 1983 06 17, fusionnant les corporations suivantes FOYER ST-JACQUES et PENSION SAINT-JOSEPH en un établissement public sous le nom de « LES CENTRES D'ACCUEIL MONTCALM. »

La catégorie à laquelle appartient cet établissement public est Centre d'accueil.

Le siège social de l'établissement est établi au 30, rue Saint-Anne, Saint-Jacques de Montcalm, district judiciaire de Joliette.

L'inspecteur général des
institutions financières,

JEAN-MARIE BOUCHARD
2157-0056

29907

Sociétés coopératives agricoles — Loi sur les

Société coopérative agricole de St-Simon

Avis est donné que la société «SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AGRICOLE DE ST-SIMON», dont le siège social était situé à Saint-Simon, dans la circonscription électorale de Saint-Hyacinthe, a été dissoute le 17 juin 1983, ce conformément aux dispositions de la Loi sur les sociétés coopératives agricoles et de la Loi sur la liquidation des compagnies.

L'inspecteur général des
institutions financières,

JEAN-MARIE BOUCHARD

29984

Soumissions — Demandes de

Ville d'Anjou (Anjou)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations» seront reçues par le soussigné Maurice Létourneau, greffier à l'hôtel de ville, 7701, boulevard Louis-H.-Lafontaine, ville d'Anjou, comté d'Anjou, QC, jusqu'à 15 h, le mardi 9 août 1983 et l'adjudication se fera à 15 h le même jour au même endroit, pour l'achat de 1 048 000 \$ d'obligations de la ville d'Anjou datées du 12 septembre 1983 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9 % ni supérieur à 13 % payable semi-annuellement les 12 mars et 12 septembre de chaque année.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 12 septembre 1983.

Tableau d'amortissement — 1 048 000 \$

Année	Capital
12 septembre 1984	45 000 \$
12 septembre 1985	49 000

12 septembre 1986	54 000
12 septembre 1987	60 000
12 septembre 1988	66 000

12 septembre 1988 774 000
(à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville d'Anjou s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 12 septembre 1983, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu de différents règlements de renouvellements d'emprunt pour un montant total de 322 000 \$; 1226-2 — 90 000 \$ voirie; 1270 — 72 500 \$ acquisition de terrains; 1283 — 45 000 \$ réaménagement de bordures; 1291-B — 139 000 \$ acquisition de terrains; 1308 — 190 000 \$ voirie; 1309 — 22 000 \$ frais de refinancement; 1310 — 67 500 \$ voirie; 1311 — 100 000 \$ aqueduc, égouts, voirie.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance publique du Conseil ou de l'un de ses comités, selon le cas, qui sera tenue à 15 h, le mardi 9 août 1983, à l'hôtel de ville, 7701, boulevard Louis-H.-Lafontaine, ville d'Anjou, comté d'Anjou, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville d'Anjou, comté d'Anjou, le 11 juillet 1983

Le greffier,
MAURICE LÉTOURNEAU

Hôtel de ville
7701, boulevard Louis-H.-Lafontaine
ville d'Anjou
comté d'Anjou, QC, H1K 4B9
téléphone: 352-4440, code 514

30038

Ville de Rosemère (Groulx)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la ville de Rosemère» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 494 000 \$ d'obligations de la ville de Rosemère datées du 12 septembre 1983 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9 % ni supérieur à 13 % payable semi-annuellement les 12 mars et 12 septembre de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 15 h, le lundi 8 août 1983.

Bureau d'ouverture des soumissions
Division des obligations
Édifice Cook-Chauveau
20, avenue Chauveau
Québec, G1R 4J3 (téléc: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 12 septembre 1983.

Tableau d'amortissement — 494 000 \$

Année	Capital
12 septembre 1984	15 000 \$
12 septembre 1985	16 000
12 septembre 1986	17 000
12 septembre 1987	19 000
12 septembre 1988	20 000
12 septembre 1988	407 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Rosemère s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 12 septembre 1983, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu de différents règlements de renouvellements d'emprunt pour un montant total de 265 000 \$: 357 — 50 000 \$ agrandissement de l'usine de filtration; 440 — 95 000 \$; 446 — 84 000 \$ aqueduc, égouts, voirie.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 15 h, le lundi 8 août 1983.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le lundi 8 août 1983 à 20 h, à l'hôtel de ville, 100, rue Charbonneau, ville de Rosemère, comté de Groulx, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Rosemère, comté de Groulx, le 11 juillet 1983

Le greffier,
JEANNE LAFLEUR

Hôtel de ville
100, rue Charbonneau
ville de Rosemère
comté de Groulx, QC, J7A 3W1
téléphone: 621-3500, code 514 30039

Ville de Saint-Georges-Ouest (Beauce-Sud)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la ville de Saint-Georges-Ouest» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 531 000 \$ d'obligations de la ville de Saint-Georges-Ouest datées du 12 septembre 1983 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9 % ni supérieur à 13 % payable semi-annuellement les 12 mars et 12 septembre de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 15 h, le lundi 8 août 1983.

Bureau d'ouverture des soumissions
Division des obligations
Édifice Cook-Chauveau
20, avenue Chauveau
Québec, G1R 4J3 (tél: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 12 septembre 1983.

Tableau d'amortissement — 531 000 \$

Année	Capital
12 septembre 1984	20 000 \$
12 septembre 1985	23 000
12 septembre 1986	24 000
12 septembre 1987	27 000
12 septembre 1988	29 000
12 septembre 1988	408 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Saint-Georges-Ouest s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 12 septembre 1983, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu de différents règlements de renouvellements d'emprunt pour un montant total de 105 500 \$: 20 — 273 000 \$ aqueduc, égouts, voirie; 10 — 152 500 \$ rénovation de l'hôtel de ville.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 15 h, le lundi 8 août 1983.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le lundi 8 août à 20 h, à l'hôtel de ville, 1500, 6^e Avenue, ville de Saint-Georges-Ouest, comté de Beauce-Sud, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Saint-Georges-Ouest, comté de Beauce-Sud, le 11 juillet 1983

Le greffier,
LAURENT NADEAU

Hôtel de ville
1500, 6^e Avenue
ville de Saint-Georges-Ouest
comté de Beauce-Sud, QC, G5Y 3W1
téléphone: 228-6132-2370, code 418 30040

Ville de Saint-Hubert
(Vachon)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la ville de Saint-Hubert» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 2 741 000 \$ d'obligations de la ville de Saint-Hubert datées du 12 septembre 1983 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9 % ni supérieur à 13 % payable semi-annuellement les 12 mars et 12 septembre de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 15 h, le lundi 8 août 1983.

Bureau d'ouverture des soumissions
Division des obligations
Édifice Cook-Chauveau
20, avenue Chauveau
Québec, G1R 4J3 (téléc: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 12 septembre 1983.

Tableau d'amortissement — 2 741 000 \$

Année	Capital
12 septembre 1984	196 000 \$
12 septembre 1985	205 000
12 septembre 1986	215 000
12 septembre 1987	225 000
12 septembre 1988	234 000
12 septembre 1988	1 666 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Saint-Hubert s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 12 septembre 1983, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu de différents règlements de renouvellements d'emprunt pour un montant total de 2 400 500 \$; SH-234 — 175 500 \$; SH-239 — 120 000 \$ aqueduc, égouts, acquisition de lots; SH-356 — 45 000 \$ travaux d'éclairage.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 15 h, le lundi 8 août 1983.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le lundi 8 août 1983 à 20 h, à l'hôtel de ville, 5900, boulevard Cousineau, ville de Saint-Hubert, comté de Vachon, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Saint-Hubert, comté de Vachon, le 12 juillet 1983

Le greffier,
BERNARD HOULE

Hôtel de ville
5900, boulevard Cousineau
ville de Saint-Hubert
comté de Vachon, QC, J3Y 7K8
téléphone: 676-7744, code 514 30041

Syndicats professionnels — Loi sur les

**ASSOCIATION DES GASTRO-ENTÉROLOGUES
ET ENDOSCOPISTES DU TUBE DIGESTIF DU
QUÉBEC**
**QUÉBEC'S ASSOCIATION OF
GASTRO-ENTEROLOGISTS AND
GASTRO-INTESTINAL ENDOSCOPISTS**

Avis est donné qu'en vertu de la Loi sur les syndicats professionnels, le ministre des Institutions financières et

Coopératives a, le 24 mars 1983, autorisé l'« ASSOCIATION DES GASTRO-ENTÉROLOGUES DU QUÉBEC—QUÉBEC ASSOCIATION OF GASTRO-ENTEROLOGISTS » à changer son nom en celui de l'« ASSOCIATION DES GASTRO-ENTÉROLOGUES ET ENDOSCOPISTES DU TUBE DIGESTIF DU QUÉBEC—QUÉBEC'S ASSOCIATION OF GASTRO-ENTEROLOGISTS AND GASTRO-INTESTINAL ENDOSCOPISTS ».

Donné chez l'inspecteur général des institutions financières, le 2 mai 1983.

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD
1301-0079

29943

**SYNDICAT DES EMPLOYÉS DE G.T.E.
SYLVANIA
APPAREILS D'ÉCLAIRAGE INTÉRIEUR
(ANJOU ET BOYER)**

La formation d'une association sous le nom de « SYNDICAT DES EMPLOYÉS DE G.T.E. SYLVANIA — APPAREILS D'ÉCLAIRAGE INTÉRIEUR (ANJOU ET BOYER) » pour l'étude, la défense et le développement des intérêts économiques, sociaux et moraux de ses membres, a été autorisée en date du 6 juin 1983.

Le siège principal de l'association est à Montréal, district judiciaire de Montréal.

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD
1857-7098

29944

**SYNDICAT DES PRODUCTEURS MARAÎCHERS
DE LA RÉGION DE QUÉBEC (U.P.A.)**

Avis est donné qu'en vertu de la Loi sur les syndicats professionnels, l'inspecteur général des institutions financières a, le 3 juin 1983, autorisé « LE SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE FRUITS ET LÉGUMES DE LA RÉGION DE QUÉBEC (U.P.A.) » à changer son nom en celui de « SYNDICAT DES PRODUCTEURS MARAÎCHERS DE LA RÉGION DE QUÉBEC (U.P.A.) ».

Donné chez l'inspecteur général des institutions financières, le 15 juin 1983.

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD
1464-5352

29945

**SYNDICAT DES TRAVAILLEURS DE LA
MINE NATIONALE, INC.**

Avis est donné qu'en vertu de la Loi sur les syndicats professionnels, l'inspecteur général des institutions financières a, en date du 31 mai 1983, autorisé le « SYNDICAT NATIONAL DES TRAVAILLEURS DE L'AMIANTÉ DE NATIONAL ASBESTOS MINES LTD. » à changer son nom en celui de « SYNDICAT DES TRAVAILLEURS DE LA MINE NATIONALE, INC. ».

Donné chez l'inspecteur général des institutions financières, le 7 juin 1983.

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD
1321-7047

29946

Vente(s) par licitation

Labelle

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Labelle
No 560-04-000075-817
S. 198

DESNEIGES CADIEUX, ménagère, domiciliée et résidant à Sainte-Véronique, district de Labelle, partie demanderesse, contre CLAUDE RAYMOND, entrepreneur, domicilié et résidant à L'Annonciation, district de Labelle, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Labelle, 440, boulevard Paquette, Mont-Laurier, QC, mis en cause.

Conformément au jugement rendu par l'honorable juge L.P. Landry de la Cour supérieure du district de Labelle, daté du 9 mai 1983, ordonnant la licitation des immeubles suivants:

a) Un immeuble situé dans ledit canton de Marchand, comté de Labelle, et où est érigé ledit garage et la maison et autres dépendances, connu et désigné comme faisant partie du lot numéro soixante et onze, rang Sud-Ouest-Rivière-Rouge (71 ptie, rg. S.-O.-R.-R.) au cadastre officiel du canton de Marchand, division d'enregistrement de Labelle. Cet immeuble mesure quatre-vingts pieds (80 pi) en front sur la route nationale Montréal-Mont-Laurier, sur une profondeur de cent quatre-vingts pieds (180 pi) plus ou moins, et borné vers le sud-ouest par ladite route nationale Montréal-Mont-Laurier, en arrière, vers le nord-est, et d'un côté, vers le sud-est, par d'autres parties dudit lot 71, rg S.-O.-R.-R., canton de Marchand, constituant la propriété de Joseph Pelletier ou représentants légaux et de

l'autre côté, vers le nord-ouest, par une partie dudit lot 71, rg S.-O.-R.-R., constituant la propriété de René Pelletier ou représentants légaux. Tel que le tout se trouve actuellement, avec toutes les bâtisses y érigées. Et tel immeuble acquis par ledit Claude Raymond d'Emmanuel Raymond aux termes d'un acte de vente passé devant Lucien Cyr, notaire, le 23 mai 1961, et dont copie fut enregistrée au bureau de la division d'enregistrement de Labelle sous le numéro 57855.

Les parties sont d'accord pour évaluer cette propriété (terrain et bâtisses) à quarante mille dollars (40 000,00 \$), cette somme n'inclut cependant pas le compresseur, l'ascenseur hydraulique (lift) ainsi que divers autres équipements de machinerie se trouvant dans le garage.

La mise à prix est fixée à 4 863,30 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Labelle, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Labelle, 440, boulevard Paquette, Mont-Laurier, le TRENTIÈME jour d'AOÛT 1983 à DIX heures.

b) Un certain emplacement situé dans le canton de Turgeon, comté de Labelle, connu et désigné comme faisant partie du lot numéro un, rang Trois (1^{re} ptie, rg 3), cadastre officiel du canton de Turgeon, division d'enregistrement de Labelle. Cet emplacement mesure cent pieds (100 pi) en front sur la rive du lac Vert, cent onze pieds et quatre dixièmes (111,4 pi) en arrière sur le chemin public par toute la profondeur comprise depuis la rive du lac jusqu'au chemin public, et telle profondeur mesurant quatre cents pieds et sept dixièmes de pieds (400,7 pi) dans la ligne nord-est et trois cent soixante-treize pieds et cinq dixièmes (373,5 pi) dans la ligne sud-ouest; cette dernière profondeur étant prise suivant un azimut de 321°30' et ladite profondeur de 400,7 pieds étant prise suivant un azimut de 322°30'. La ligne sud-ouest de profondeur de cet emplacement est une droite dont l'extrémité en front sur la rive du lac Vert est située à une distance de quatre cent dix-sept pieds (417 pi) au nord-est de la ligne divisoire des lots A et 1, rang 3, canton de Turgeon, cette mesure étant prise en suivant la rive dudit lac Vert; et telle droite de profondeur en arrière sur le chemin public étant située à une distance de huit cent vingt pieds et cinq dixièmes (820,5 pi) au nord-est de telle ligne divisoire, cette dernière mesure étant prise en suivant le côté sud-est dudit chemin public. Ce lopin est borné en front vers le sud-est par la rive du lac Vert, en arrière vers le nord-ouest par le chemin public, et des deux

côtés vers le nord-est et le sud-ouest par d'autres parties dudit lot 1, rg 3, canton de Turgeon, demeurant la propriété de Gérard Trudel ou représentants légaux. Tel que le tout se trouve actuellement, sans bâtisse. Et tel immeuble acquis par ledit Claude Raymond de Gérard Trudel aux termes d'un acte de vente passé devant Lucien Cyr, notaire, le 26 juillet 1965, et dont copie fut enregistrée au bureau de la division d'enregistrement de Labelle sous le numéro 73279. A distraire cependant de l'emplacement ci-dessus décrit une partie déjà vendue par les parties à monsieur Maurice Brisebois, suivant acte de vente passé devant Lucien Cyr, notaire, le 15 juillet 1967, et dont copie fut enregistrée au bureau de la division d'enregistrement de Labelle, sous le numéro 76178 et plus particulièrement décrit comme suit: un certain lopin de terre situé dans le canton de Turgeon, comté de Labelle, connu et désigné comme faisant partie du lot numéro un, rang Trois (1^{re} ptie, rg 3), cadastre officiel du canton de Turgeon. Ce lopin de terre vendu mesure cinquante pieds (50 pi) en front sur la rive du lac Vert, cinquante-cinq pieds et sept dixièmes de pieds (55,7 pi) en arrière, soit en front sur un chemin public par toute la profondeur comprise depuis la rive du lac Vert jusqu'au susdit chemin public, et telle profondeur mesurant trois cent soixante-treize pieds et cinq dixièmes de pied (373,5 pi) dans la ligne sud-ouest suivant un azimut de 321°30'. Cette dernière ligne sud-ouest de profondeur de tel lopin de terre est une droite dont l'extrémité en front sur la rive du lac Vert est située à une distance de quatre cent dix-sept pieds (417 pi) au nord-est de la ligne divisoire des lots A et 1, rang 3, canton de Turgeon, cette dernière mesure étant prise en suivant la rive dudit lac Vert, et telle droite de profondeur en arrière sur le chemin public, étant située à une distance de huit cent vingt pieds et cinq dixièmes de pied (820,5 pi) au nord-est de telle ligne divisoire, cette dernière mesure étant prise en suivant le côté sud-est dudit chemin public. Ce lopin vendu est mieux connu et désigné comme étant la juste moitié sud-ouest du lot numéro 11, en référence à un plan projet de subdivision fait et préparé par Paul F. Boisvert, en date du 29 octobre 1965, et laissant voir ledit lopin vendu contigu au lot no 12 en référence audit plan projet. Ce lopin de terre vendu est borné en front, vers le sud-est, par la rive du lac Vert, en arrière, vers le nord-ouest, par le chemin public, d'un côté vers le nord-est et par l'emplacement résiduaire appartenant à M. Claude Raymond, et constituant la juste moitié nord-est dudit lot 11 en référence au susdit plan, et de l'autre côté vers le sud-ouest, par une autre partie du lot 1, rang 3, canton de Turgeon, demeurant la propriété de M. Gérard Trudel, et connue sous le no 12 en référence au susdit plan. Tel que le tout se trouve actuellement. Monsieur Claude Raymond et monsieur Maurice Brisebois conviennent d'établir d'un commun accord, une servitude de passage mitoyen de dix pieds (10 pi) de largeur devant être situé tout juste au centre du lot no 11, en référence audit plan projet et acquis originellement par M. Claude Raymond dudit Gérard Trudel, et telle lisière de terrain

devant être prise pour cinq pieds (5 pi) dans la ligne nord-est de l'emplacement vendu, et pour cinq pieds (5 pi) dans la ligne sud-ouest du lopin résiduaire dudit Claude Raymond, et tel passage mitoyen s'étendant depuis ledit chemin public jusqu'à la rive du lac Vert. Ce droit de passage sur ladite largeur de 10 pieds, sera mitoyen pour le bénéfice mutuel des propriétés respectives des parties aux présentes ou leurs successeurs à l'avenir.

Les parties ont d'un commun accord évalué cette propriété au lac Vert à une somme globale de deux mille dollars (2 000,00 \$).

La mise à prix est fixée à 129,15 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Labelle, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Labelle, 440, boulevard Paquette, Mont-Laurier, le TRENTIÈME jour d'AOÛT 1983 à DIX heures TRENTE.

c) Un certain emplacement situé dans le canton de Marchand, comté de Labelle, connu et désigné comme faisant partie du lot numéro soixante et onze, rang Sud-Ouest-Rivière-Rouge (71 ptie, rg S.-O.-R.-R.), cadastre officiel du canton de Marchand, division d'enregistrement de Labelle. Cet emplacement mesure soixante-quinze pieds (75 pi) dans les lignes nord et sud, sur une profondeur de cent soixante pieds (160 pi) dans les lignes est et ouest, et telle profondeur se comptant à partir de l'emprise nord d'une rue projetée et telle emprise nord constituant la prolongation en ligne droite du côté sud de l'emplacement appartenant à M. Claude Raymond, et telle prolongation se faisant du côté est. L'emplacement est borné en front, vers le sud, par ladite rue projetée, en arrière, vers le nord et d'un côté vers l'est, par le résidu dudit lot 71, rang S.-O.-R.-R., canton de Marchand, et de l'autre côté, vers l'ouest, par l'emplacement appartenant à William H. Glendening ou représentants légaux. Tel que le tout se trouve actuellement, sans bâtisse. Et tel emplacement acquis de mesdames Juliette et Laurette Glendening aux termes d'un acte de vente passé devant Lucien Cyr, notaire, le 25 juillet 1968, et dont copie fut enregistrée au bureau de la division d'enregistrement de Labelle sous le numéro 80478.

Les parties ont évalué cet emplacement à cinq cents dollars (500,00 \$).

La mise à prix est fixée à 146,20 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au

shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Labelle, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Labelle, 440, boulevard Paquette, Mont-Laurier, le TRENTIÈME jour d'AOÛT 1983 à ONZE heures.

d) 1. Une certaine étendue de terrain située dans le canton de Marchand, comté de Labelle, connue et désignée comme faisant partie du lot numéro soixante-neuf, rang Sud-Ouest-Rivière-Rouge (69 ptie, rg S.-O.-R.-R.), cadastre officiel du canton de Marchand, division d'enregistrement de Labelle, et telle étendue de terrain comprenant toute la largeur dudit lot par la profondeur s'étendant de la rivière Nominique jusqu'à la ligne du chemin de fer traversant ledit lot.

2. Un autre lopin de terre situé dans ledit canton de Marchand, comté de Labelle, connu et désigné comme faisant partie également du lot numéro soixante-neuf, rang Sud-Ouest-Rivière-Rouge (69 ptie, rg S.-O.-R.-R.), cadastre officiel du canton de Marchand, division d'enregistrement de Labelle. Ce deuxième lopin de terre comprend également toute la largeur dudit lot, sur une profondeur de trois cent cinquante pieds (350 pi) dans la ligne nord-ouest, soit le long de la ligne divisoire des lots 69 et 70, R.-S.-O.-R.-R. et une profondeur de quatre cents pieds (400 pi) dans la ligne divisoire des lots 69 et 68, rang Sud-Ouest et borné en front, vers le nord-est, par la ligne de chemin de fer, en arrière, vers le sud-ouest, par le résidu de tel lot 69, rang S.-O.-R.-R. demeurant la propriété d'Harold Raymond ou représentants légaux, d'un côté, vers le nord-ouest, par la ligne divisoire des lots 70 et 69, et de l'autre côté, vers le sud-est, par la ligne divisoire des lots 68 et 69, rang Sud-Ouest-Rivière-Rouge, canton de Marchand. Tel que le tout se trouve actuellement, sans bâtisse. Et tels lopins de terre acquis de M. Harold Raymond aux termes d'un acte de vente passé devant Lucien Cyr, notaire, le 25 août 1972, et dont copie fut enregistrée au bureau de la division d'enregistrement de Labelle sous le numéro 96838.

La mise à prix est fixée à 460,10 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Labelle, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Labelle, 440, boulevard Paquette, Mont-Laurier, le TRENTIÈME jour d'AOÛT 1983 à ONZE heures TRENTE.

Le shérif,
RAYMOND FORTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Mont-Laurier, le 30 juin 1983

Vente(s) par shérif

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs mentionnés plus bas.

Beauharnois

Fieri Facias de Terris

Canada - Province de Québec

Cour supérieure — District de Beauharnois

Nos 760-05-000567-824

760-18-000028-838

CITIBANQUE CANADA (anciennement Les Immeubles Citicorp Ltée), corporation dûment constituée, ayant un bureau au 1155, rue Sherbrooke ouest, bureau 1405, ville et district de Montréal, partie demanderesse, contre JEAN-CLAUDE RACINE, représentant, domicilié et résidant au 705, chemin Saint-Féréol, paroisse de Saint-Joseph-de-Soulanges, comté de Soulanges, district de Beauharnois, partie défenderesse, et PHIL. BELL, ès qualités de syndic à la faillite de Jean-Claude Racine, ayant son bureau au 400, boulevard de Maisonneuve ouest, local 1202, ville et district de Montréal, mis en cause, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Soulanges, mis en cause.

« Un emplacement ayant front sur le chemin Saint-Féréol, en la paroisse de Saint-Joseph-de-Soulanges, comté de Soulanges, connu et désigné au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Joseph des Cèdres comme faisant partie du lot originaire numéro cent cinquante-sept (ptie 157), mesurant deux cent quatre-vingt-dix pieds et quinze centièmes de pied (290,15 pi) de largeur en front dans sa ligne nord-est, deux cent quatre-vingt-onze pieds et cinq dixièmes de pied (291,5 pi) de largeur en arrière dans sa ligne sud-ouest, sur une profondeur de sept cent quatre-vingt-dix-neuf pieds et soixante-quinze centièmes de pied (799,75 pi) et trois cent trente-sept pieds et sept dixièmes de pied (337,7 pi) dans les deux segments de sa ligne sud-est et de mille cent cinquante-sept pieds et soixante-six centièmes de pied (1 157,66 pi) dans sa ligne nord-ouest, contenant en superficie trois cent trente-quatre mille six cent quarante-sept pieds carrés (334 647 pi²) ou neuf arpents carrés et quatre-vingt-quatorze millièmes d'arpent carré (9,094 arp²), mesures anglaises, plus ou moins, et étant borné comme suit, savoir: en front vers le nord-est par le chemin Saint-Féréol tel qu'amplifié (étant une autre partie dudit lot 157), en arrière vers le sud-ouest et d'un côté vers le nord-ouest par

le résidu dudit lot 157 demeurant la propriété de Arthur Lecavalier, et de l'autre côté vers le sud-est partiellement par le lot 156-1 et partiellement par une partie du lot 156 dudit cadastre. Tel que le tout se trouve montré par les lettres A-B-C-D-E-A sur un plan préparé par Robert Lecavalier, a.-g., en date du trente et un mars mil neuf cent soixante-dix-sept (1977), portant le numéro 047. Avec toutes les bâtisses y érigées portant le numéro d'immeuble 705, chemin Saint-Féréol.

Tel que le tout se trouve ce jour et sujet les parties de l'immeuble ci-haut décrit indiquées par les lettres E-F-G-H-E et I-J-K-L-M-N-O-P-I sur le plan ci-haut mentionné à un droit de passage pour fins d'exploitation agricole en faveur du résidu dudit lot 157 appartenant à Arthur Lecavalier *et al.*

Moins et à distraire l'emplacement ci-après décrit soit: Un emplacement ayant front sur le chemin Saint-Féréol, en la municipalité de la paroisse de Saint-Joseph-de-Soulanges, comté de Soulanges, connu et désigné au plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Joseph des Cèdres comme étant une partie du lot originaire numéro cent cinquante-sept (ptie 157). Mesurant cent quarante-quatre pieds (144 pi) en front dans sa ligne nord-est, cent soixante-dix pieds (170 pi) et neuf cent soixante-sept pieds et soixante et onze centièmes de pied (967,71 pi) dans sa ligne brisée sud-est, deux cent quatre-vingt-quinze pieds et quatre-vingt-quatorze centièmes de pied (295,94 pi) en arrière dans sa ligne sud-ouest, neuf cent quatre-vingt-sept pieds et dix-huit centièmes de pied (987,18 pi) dans sa ligne nord-ouest; cent quarante-sept pieds et trois dixièmes de pied (147,3 pi) dans une autre ligne nord-est et cent soixante-dix pieds (170 pi) dans une autre ligne nord-ouest et contenant en superficie trois cent onze mille soixante-trois pieds carrés (311 063 pi²), le tout mesures anglaises et plus ou moins. Et borné vers le nord-est par une autre partie dudit lot 157, étant le chemin Saint-Féréol et partie par autre partie dudit lot 157 demeurant la propriété dudit Jean-Claude Racine, vers le sud-est partie par partie du lot 156 appartenant audit Réal Lefebvre et partie par le lot 156-1, vers le sud-ouest et vers le nord-ouest par autres parties dudit lot 157 appartenant à Arthur Lecavalier ou représentants. Avec poulailler y érigé.

Ainsi que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes et autres servitudes d'utilité publique, s'il y a lieu, attachées audit immeuble. »

La mise à prix est fixée à 6 918,75 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire de-

vra verser, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Soulanges, 199, Principale, Coteau-Landing, le TRENTIÈME jour d'AOÛT 1983 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
JAMES MARANDA

Bureau du shérif
Cour supérieure
Valleyfield, le 27 juin 1983

29948

Bedford

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Bedford
No 455-05-000128-80

CLAUDE RODIER, domicilié et résidant au 64, rue Jacques-Cartier nord à Farnham, district de Bedford, partie demanderesse, contre GUTTA PERCHA INDUSTRIES OF FARNHAM LTD, corps politique légalement constitué ayant un bureau au 949, rue Principale est à Farnham, district de Bedford, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division de Missisquoi, mis en cause.

« Un terrain situé dans la ville de Farnham, province de Québec, constituant une partie de la subdivision numéro quatre du lot originaire numéro trente-six (ptie 36-4), sur le plan officiel et dans le livre de renvoi de la ville de Farnham. Ce terrain de configuration irrégulière est borné comme suit: au nord-ouest par le lot numéro quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (499), lequel constitue l'emprise du chemin de fer de la Stanstead, Shefford and Chambly Railway Company (maintenant exploité par le Canadien National); au nord-est par la subdivision numéro trois du lot originaire numéro trente-six (36-3); au sud-est, en partie par la subdivision numéro deux du lot originaire numéro trente-six (ptie 36-2) et en partie par le reste de la subdivision numéro quatre du lot originaire numéro trente-six (ptie 36-4); au sud-ouest par la voie publique. Ce terrain est délimité plus précisément comme suit: partant de l'intersection de la ligne de division entre les lots numéros 36-3 et 36-4 et de la limite sud-est de l'emprise du chemin de fer de la Stanstead, Shefford and Chambly Railway (maintenant exploité par le Canadien National); de là, en direction sud-est, en longeant ladite ligne de division, une distance de cent soixante-dix-sept pieds (177 pi) jusqu'à un point distant de trente pieds (30 pi) de la ligne des hautes eaux de la rivière Yamaska; de là, en direction sud, parallèlement à ladite ligne des

hautes eaux et à une distance de trente pieds (30 pi) de celle-ci jusqu'à la ligne de division entre les lots numéros 36-2 et 36-4; de là, en direction sud-ouest, en longeant ladite ligne de division, jusqu'à un point situé à deux cents pieds (200 pi) au nord-est de la voie publique; de là, en direction nord-ouest, une distance de dix pieds (10 pi); de là, en direction sud-ouest, une distance de cent vingt pieds (120 pi); de là, en direction nord-ouest, une distance de cent pieds (100 pi); de là, en direction sud-ouest, une distance de quatre-vingts pieds (80 pi), jusqu'à la limite nord-est de la voie publique; de là, en longeant la limite nord-est de la voie publique, une distance de cinq cent seize pieds six pouces (516 pi 6 po) jusqu'à la limite sud-est de l'emprise du chemin de fer susdit; de là, en direction nord-est, en longeant ladite limite, une distance de quatre cent quatre-vingt-dix-sept pieds (497 pi) jusqu'au point de départ.

Avec les bâtiments dessus construits.

En l'état où la propriété se trouve actuellement, avec tous les droits, circonstances et dépendances y rattachés, sans exception ni réserve de la part du vendeur. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Bedford, conformément à l'article 670e du Code de procédure civile, est fixé à la somme de 25 944,00 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales (96 %) en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, chap. 71).

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Missisquoi, 1, rue Principale à Bedford, le MERCREDI TRENTE ET UNIÈME jour d'AOÛT 1983 à QUATORZE heures.

Le shérif,
P.-É. BÉLISLE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Cowansville, le 23 juin 1983

29949

Drummond

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Drummond
Nos 405-05-000063-83
405-18-000032-832

LA CAISSE POPULAIRE DURHAM SUD, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 35, rue

Principale, Durham-sud, QC, partie demanderesse, contre VIOLETTE FONTAINE, professeur, domiciliée au 2775, rue Lalancette, Drummondville, partie défendresse.

« Un emplacement sis et situé en la municipalité de Lefebvre (Sainte-Jeanne-d'Arc de Lefebvre) comté de Drummond, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels pour le cadastre du canton du Durham comme étant partie du lot originaire numéro six cent un (ptie 601 Durham) mesurant cent cinquante pieds (150 pi) de largeur par une profondeur de deux cent soixante-trois pieds (263 pi), le tout plus ou moins, mesures anglaises, borné comme suit: en front au nord-ouest par la route O'Brien, d'un côté, au sud-ouest par le résidu dudit lot 601 appartenant à Maurice Lavoie, en profondeur, au sud-est, par le lot originaire numéro 600, et de l'autre côté, au nord-est, par le résidu dudit lot 601, demeurant la propriété de dame Rose-Aimée Vézina Allard.

Avec toutes les bâtisses érigées sur le susdit emplacement, et principalement une remise, un puits artésien, une fosse septique et une maison mobile mesurant 12 pieds par 65 pieds, de marque Atlantic 1971, numéro de série 1774514, non meublée, telle que vue et sans garantie.

Un emplacement sis et situé en la cité de Drummondville, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels pour le cadastre du canton de Grantham comme étant la subdivision numéro mille trente du lot originaire numéro cent trente-neuf (139-1030 Grantham), et comme étant la subdivision quatre cent vingt-cinq du lot originaire numéro cent quarante (140-425 Grantham).

Avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, et portant l'adresse 2775, rue Lalancette, Drummondville, QC. »

La mise à prix est fixée à 1 481,90 \$ pour la partie 601 Durham, les deux lots suivants sont vendus en bloc, numéros 139-1030 Grantham et 140-425 Grantham, et la mise à prix est fixée à 7 765,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus au bureau de la division d'enregistrement du Drummond, 1680, boulevard Saint-Joseph, Drummondville, QC, le MARDI TRENTIÈME jour d'AOÛT 1983 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
STEPHEN DOLAN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Drummondville, le 6 juillet 1983

29955

Hauterive

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Hauterive
No 655-02-000434-826
S. 655-18-000010-838

VILLE DE FORESTVILLE, demanderesse, contre JEAN NOËL POITRAS, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Saguenay, mis en cause.

Un immeuble connu et désigné comme étant et faisant partie du lot originaire numéro quarante-huit B du rang Six (ptie 48B, rg VI), aux plan et livre du cadastre officiel pour le canton de Laval, division d'enregistrement de Saguenay, et mesurant en largeur, le long du chemin public, cent pieds (100 pi), soit dans sa ligne sud-est et dans sa ligne nord-ouest par une profondeur de cent cinquante pieds (150 pi), soit dans sa ligne sud-ouest et dans sa ligne nord-est, le tout mesures anglaises, le côté nord-est étant situé à cinquante pieds (50 pi) du solage de la maison de Jean-Marie Desbiens, étant borné vers le nord-ouest par le chemin public, vers le sud-ouest, le sud-est et le nord-est par une autre partie du lot 48B propriété de Jean-Marie Desbiens. Le tout avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, dont le numéro d'immeuble est 1066, route 138, Forestville.

La mise à prix est fixée à 2 626,50 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Hauterive, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du registraire de la division d'enregistrement de Saguenay, palais de justice, avenue Mance, Baie-Comeau, le MARDI TRENTIÈME jour d'AOÛT 1983 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
MARTINE BABIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Baie-Comeau, le 27 juin 1983

29950

Iberville*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District d'Iberville

No 755-05-395-820

LA BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL, corporation légalement constituée, ayant son bureau principal au 276, Saint-Jacques ouest à Montréal, district de Montréal, partie demanderesse, contre **ÉDIFICE DU SÉMINAIRE INC.**, corporation légalement constituée, ayant son bureau principal au 945, Samoisette, Saint-Jean, district d'Iberville, partie défenderesse, et **LE RÉGISTRATEUR de Saint-Jean**, 320, Séminaire, Saint-Jean, mis en cause.

« Un emplacement situé à Saint-Jean d'Iberville, connu et désigné comme étant le lot numéro soixante-neuf de la subdivision officielle du lot originaire numéro quatre-vingt-quatre (84-69) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Jean, avec la bâtisse dessus érigée. Tel que le tout se trouve présentement, avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble et notamment sujet à une servitude en faveur de Southern Canada Power enregistrée à Saint-Jean sous le numéro 46129 et une autre servitude de passage et de vue illégale à perpétuité enregistrée à Saint-Jean sous le numéro 150564. »

Évaluation municipale: 151 600,00 \$

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser audit shérif, en argent ou par chèque visé au moment de l'adjudication, est fixé à 25 % de l'évaluation soit: 36 796,00 \$, compte tenu du facteur établi pour le rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Saint-Jean, 320, Séminaire, Saint-Jean, le VINGT-QUATRIÈME jour d'AOÛT 1983 à ONZE heures.

Le shérif,
SERGE HÉBERT

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jean-sur-Richelieu, le 8 juillet 1983 29956

Kamouraska*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Kamouraska

Nos 250-05-000244-814

250-18-000051-832

BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT, corporation légalement constituée par une Loi du Parlement du Canada, successeur des biens, droits et obligations de la Banque d'Expansion Industrielle, ayant son siège social au 800, carré Victoria, bureau 4600, ville et district de Montréal, partie demanderesse, contre **LES CONSTRUCTIONS A. BÉRUBÉ LTÉE**, corporation légalement constituée, ayant son bureau à Trois-Pistoles, district de Kamouraska, et **ADRIEN BÉRUBÉ**, domicilié et résidant au 82, rue Roy, Trois-Pistoles, district de Kamouraska, partie défenderesse, et **LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Témiscouata**, mis en cause.

« Un terrain situé en la ville de Trois-Pistoles sur la rue Morin, de figure rectangulaire, mesurant cent pieds (100 pi) vers le nord-ouest et le sud-est, deux cents (200 pi) vers le nord-est et le sud-ouest, mesures anglaises, borné au nord-ouest à Rosaire Bélanger, soit à une partie du lot 213, au sud-est au terrain loué à Adrien Bérubé par la venderesse, au sud-ouest par le prolongement de la rue Morin et au nord-est partie à Léon Lainey et partie à Jean-Marc Desjardins; lequel terrain étant connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre pour la paroisse de Trois-Pistoles comme faisant partie du lot deux cent treize (213 pte), circonstances et dépendances et avec le garage dessus construit. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Kamouraska, conformément à l'article 670e du Code de procédure civile, est fixé à la somme de 14 253,75 \$ représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, chap. 71).

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Témiscouata, 65A, rue Iberville, Rivière-du-Loup, le MERCREDI VINGT-QUATRIÈME jour d'AOÛT 1983 à QUINZE heures.

Le shérif adjoint,
RACHEL BELZILE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Rivière-du-Loup, le 29 juin 1983 29953

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
 Cour supérieure — District de Kamouraska
 Nos 250-05-000428-821
 250-18-000037-831

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corps politique légalement constitué, ayant son bureau au 298, boulevard Thériault, Rivière-du-Loup, district de Kamouraska, partie demanderesse, contre ROBERT DIONNE, domicilié et résidant au 113, rue Amyot, Rivière-du-Loup, district de Kamouraska, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Témiscouata, mis en cause.

« Le lot deux cent deux — deux cent trente-quatre (202-234) du cadastre révisé de Fraserville, division d'enregistrement de Témiscouata, avec la bâtisse dessus érigée portant le numéro d'immeuble 113, Amyot, Rivière-du-Loup. Tel qu'acquis de madame Elliot Bouchard suivant acte de vente reçu par Paul-Yvan Marquis, notaire, le 22 juillet 1957 et dont copie a été enregistrée dans Témiscouata, le 23 juillet 1957, sous le numéro 132326. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Kamouraska, conformément à l'article 670e du Code de procédure civile, est fixé à la somme de 27 840,00 \$ représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, chap. 71).

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Témiscouata, 65A, rue Iberville, Rivière-du-Loup, le MERCREDI VINGT-QUATRIÈME jour d'AOÛT 1983, à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
 RACHEL BELZILE

Bureau du shérif
 Cour supérieure
 Rivière-du-Loup, le 29 juin 1983

29952

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
 Cour supérieure — District de Kamouraska
 Nos 250-05-000106-823
 250-18-000033-830

L'OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC, corporation légalement constituée, régie par la Loi sur le crédit agricole, ayant son siège social au 1020, route de l'Église dans la ville de Sainte-Foy, district de Québec, és qualités de mandataire de la Caisse populaire de Rivière-

du-Loup, corporation légalement constituée, ayant son siège social en la ville de Rivière-du-Loup, district de Kamouraska, partie demanderesse, contre NORMAND D'ARAGON, domicilié au rang 4, Saint-Épiphane, district de Kamouraska, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Témiscouata, mis en cause.

« Une terre contenant trois arpents et deux perches de front sur vingt-huit arpents de profondeur, connue sous les numéros trente-quatre C et trente-cinq A (34-C et 35-A), rang Quatre, canton de Viger, avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Kamouraska, conformément à l'article 670e du Code de procédure civile, est fixé à la somme de 5 719,75 \$ représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, chap. 71).

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Témiscouata, 65A, rue Iberville, Rivière-du-Loup, le MERCREDI VINGT-QUATRIÈME jour d'AOÛT 1983 à TREIZE heures.

Le shérif adjoint,
 RACHEL BELZILE

Bureau du shérif
 Cour supérieure
 Rivière-du-Loup, le 29 juin 1983

29951

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
 Cour fédérale du Canada
 No 881-80
 Bref noté no T-60-81
 250-18-000054-836

LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU, DU RÉGIME DE PENSION DU CANADA ET LA LOI DE 1971 SUR L'ASSURANCE-CHÔMAGE, partie demanderesse, contre PIERRE JOLY INC, Rivière-Ouelle, district de Kamouraska, et JEAN-BAPTISTE CÔTÉ, faisant affaires sous la raison sociale de Côté et Raymond Construction Enr, 310, rue Lafontaine, Rivière-du-Loup, district de Kamouraska, et CACIB LTÉE, 130, rue Laval ouest, Rivière-du-Loup, district de Kamouraska, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Témiscouata, mis en cause.

« 1. Un emplacement connu et désigné comme étant la subdivision vingt-trois du lot originaire cent vingt-trois

(123-23) du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Patrice-de-la-Rivière-du-Loup, sans bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances. Tel que le tout est actuellement, avec les servitudes actives et passives sans exception ni réserve.

Un emplacement connu et désigné comme étant la subdivision dix du lot originaire cent vingt-cinq (125-10) du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Patrice-de-la-Rivière-du-Loup, sans bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances. Tel que le tout est actuellement, avec les servitudes actives et passives sans exception ni réserve.

2. Un emplacement connu et désigné comme étant la subdivision vingt-deux du lot originaire cent vingt-trois (123-22) du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Patrice-de-la-Rivière-du-Loup, sans bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances. Tel que le tout est actuellement, avec les servitudes actives et passives sans exception ni réserve.

Un emplacement connu et désigné comme étant la subdivision neuf du lot originaire cent vingt-cinq (125-9) du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Patrice-de-la-Rivière-du-Loup, sans bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances. Tel que le tout est actuellement avec les servitudes actives et passives sans exception ni réserve.

3. Un emplacement connu et désigné comme étant la subdivision vingt et un du lot originaire cent vingt-trois (123-21) du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Patrice-de-la-Rivière-du-Loup, sans bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances. Tel que le tout est actuellement, avec les servitudes actives et passives sans exception ni réserve.

Un emplacement connu et désigné comme étant la subdivision huit du lot originaire cent vingt-cinq (125-8) du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Patrice-de-la-Rivière-du-Loup, sans bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances. Tel que le tout est actuellement, avec les servitudes actives et passives sans exception ni réserve.

4. Un emplacement connu et désigné comme étant la subdivision vingt du lot originaire cent vingt-trois (123-20) du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Patrice-de-la-Rivière-du-Loup, sans bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances. Tel que le tout est actuellement, avec les servitudes actives et passives sans exception ni réserve.

Un emplacement connu et désigné comme étant la subdivision sept du lot originaire cent vingt-cinq (125-7) du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Patrice-de-la-Rivière-du-Loup, sans bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances. Tel que le tout est actuellement,

avec les servitudes actives et passives sans exception ni réserve.

5. Un emplacement connu et désigné comme étant la subdivision dix-neuf du lot originaire cent vingt-trois (123-19) du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Patrice-de-la-Rivière-du-Loup, sans bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances. Tel que le tout est actuellement, avec les servitudes actives et passives sans exception ni réserve.

Un emplacement connu et désigné comme étant la subdivision six du lot originaire cent vingt-cinq (125-6) du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Patrice-de-la-Rivière-du-Loup, sans bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances. Tel que le tout est actuellement, avec les servitudes actives et passives sans exception ni réserve.

6. Un emplacement connu et désigné comme étant la subdivision dix-huit du lot originaire cent vingt-trois (123-18) du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Patrice-de-la-Rivière-du-Loup, sans bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances. Tel que le tout est actuellement, avec les servitudes actives et passives sans exception ni réserve.

Un emplacement connu et désigné comme étant la subdivision cinq du lot originaire cent vingt-cinq (125-5) du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Patrice-de-la-Rivière-du-Loup, sans bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances. Tel que le tout est actuellement, avec les servitudes actives et passives sans exception ni réserve.

7. Un emplacement connu et désigné comme étant la subdivision vingt et un du lot originaire cent vingt (120-21) du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Patrice-de-la-Rivière-du-Loup, sans bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances. Tel que le tout est actuellement avec les servitudes actives et passives sans exception ni réserve.

Un emplacement connu et désigné comme étant la subdivision vingt-sept du lot originaire cent vingt-trois (123-27) du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Patrice-de-la-Rivière-du-Loup, sans bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances. Tel que le tout est actuellement, avec les servitudes actives et passives sans exception ni réserve.

8. Un emplacement connu et désigné comme étant la subdivision vingt-six du lot originaire cent vingt-trois (123-26) du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Patrice-de-la-Rivière-du-Loup, sans bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances. Tel que le tout est actuellement, avec les servitudes actives et passives sans exception ni réserve.

Un emplacement connu et désigné comme étant la subdivision vingt du lot originaire cent vingt (120-20) du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Patrice-de-la-Rivière-du-Loup, sans bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances. Tel que le tout est actuellement, avec les servitudes actives et passives sans exception ni réserve.

9. Un emplacement connu et désigné comme étant la subdivision dix-neuf du lot originaire cent vingt (120-19) du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Patrice-de-la-Rivière-du-Loup, sans bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances. Tel que le tout est actuellement, avec les servitudes actives et passives sans exception ni réserve.

10. Un emplacement connu et désigné comme étant la subdivision huit du lot originaire cent vingt (120-8) du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Patrice-de-la-Rivière-du-Loup, sans bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances. Tel que le tout est actuellement, avec les servitudes actives et passives sans exception ni réserve.

11. Un emplacement connu et désigné comme étant la subdivision dix du lot originaire cent vingt (120-10) du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Patrice-de-la-Rivière-du-Loup, sans bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances. Tel que le tout est actuellement avec les servitudes actives et passives sans exception ni réserve.

Un emplacement connu et désigné comme étant la subdivision onze du lot originaire cent vingt (120-11) du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Patrice-de-la-Rivière-du-Loup, sans bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances. Tel que le tout est actuellement, avec les servitudes actives et passives sans exception ni réserve.

12. Un emplacement connu et désigné comme étant la subdivision quatorze du lot originaire cent vingt-trois (123-14) du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Patrice-de-la-Rivière-du-Loup, sans bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances. Tel que le tout est actuellement, avec les servitudes actives et passives sans exception ni réserve.

13. Un emplacement connu et désigné comme étant la subdivision quinze du lot originaire cent vingt-trois (123-15) du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Patrice-de-la-Rivière-du-Loup, sans bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances. Tel que le tout est actuellement, avec les servitudes actives et passives sans exception ni réserve.

14. Un emplacement connu et désigné comme étant la subdivision neuf du lot originaire cent vingt-trois (123-9) du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Patrice-de-la-Rivière-du-Loup, sans bâtisse dessus construite, cir-

constances et dépendances. Tel que le tout est actuellement, avec les servitudes actives et passives sans exception ni réserve.

Un emplacement connu et désigné comme étant la subdivision onze du lot originaire cent vingt-trois (123-11) du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Patrice-de-la-Rivière-du-Loup, sans bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances. Tel que le tout est actuellement, avec les servitudes actives et passives sans exception ni réserve.

Un emplacement connu et désigné comme étant la subdivision douze du lot originaire cent vingt-trois (123-12) du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Patrice-de-la-Rivière-du-Loup, sans bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances. Tel que le tout est actuellement, avec les servitudes actives et passives sans exception ni réserve.

Un emplacement connu et désigné comme étant la subdivision neuf du lot originaire cent vingt (120-9) du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Patrice-de-la-Rivière-du-Loup, sans bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances. Tel que le tout est actuellement, avec les servitudes actives et passives sans exception ni réserve.

Un emplacement connu et désigné comme étant la subdivision sept du lot originaire cent vingt (120-7) du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Patrice-de-la-Rivière-du-Loup, sans bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances. Tel que le tout est actuellement, avec les servitudes actives et passives sans exception ni réserve.

Un emplacement connu et désigné comme étant la subdivision six du lot originaire cent vingt (120-6) du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Patrice-de-la-Rivière-du-Loup, sans bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances. Tel que le tout est actuellement avec les servitudes actives et passives sans exception ni réserve. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Kamouraska, conformément à l'article 670e du Code de procédure civile, est fixé à la somme de 798,25 \$ pour l'immeuble 1, 721,00 \$ pour l'immeuble 2, 721,00 \$ pour l'immeuble 3, 695,25 \$ pour l'immeuble 4, 695,25 \$ pour l'immeuble 5, 695,25 \$ pour l'immeuble 6, 849,75 \$ pour l'immeuble 7, 618,00 \$ pour l'immeuble 8, 952,75 \$ pour l'immeuble 9, 1 210,25 \$ pour l'immeuble 10, 1 236,00 \$ pour l'immeuble 11, 1 055,75 \$ pour l'immeuble 12, 1 055,75 \$ pour l'immeuble 13, et 1 422,25 \$ pour l'immeuble 14, représentant 25 % des évaluations municipales, multipliées par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, chap. 71).

Pour être vendus au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Témiscouata, 65A, rue Iberville, Rivière-du-Loup, le MERCREDI VINGT-QUATRIÈME jour d'AOUT 1983 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
RACHEL BELZILE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Rivière-du-Loup, le 28 juin 1983 30008

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Kamouraska
Nos 250-02-000764-826
250-18-000029-838

Bref noté no 881-80 — Cour fédérale
Bref noté no T-60-81 — Cour fédérale

CORPORATION MUNICIPALE DE LA PAROISSE DE SAINT-PATRICE DE RIVIÈRE-DU-LOUP, corporation légalement constituée, ayant son bureau au 252, rue Fraser à Saint-Patrice-de-la-Rivière-du-Loup, district de Kamouraska, partie demanderesse, contre CACIB LIMITÉE, corporation légalement constituée, ayant son bureau au 130, rue Laval à Rivière-du-Loup, district de Kamouraska, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Témiscouata, mis en cause.

« Les subdivisions six, sept, huit, neuf, dix, onze, douze et treize du lot originaire cent vingt (120) du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Patrice-de-la-Rivière-du-Loup, soit les lots 120-6, 120-7, 120-8, 120-9, 120-10, 120-11, 120-12 et 120-13.

Les subdivisions neuf, onze, douze, quatorze, quinze, seize, vingt-quatre et vingt-cinq du lot originaire 123 du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Patrice-de-la-Rivière-du-Loup, soit les lots 123-9, 123-11, 123-12, 123-14, 123-15, 123-16, 123-24 et 123-25.

Un immeuble de forme irrégulière, situé à Saint-Patrice-de-la-Rivière-du-Loup et composé des parties de lots suivants:

a) Une partie non subdivisée du lot originaire cent-vingt-trois, (123 ptie) du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Patrice-de-la-Rivière-du-Loup; bornée au nord-est par le lot cent vingt-trois-trente et un (123-31); au sud-ouest par le lot cent vingt-trois-trente (123-30); au sud-est par le résidu du lot cent vingt-trois (123), et au nord-ouest par les subdivisions vingt-quatre et vingt-cinq du lot cent vingt-trois (123-24 et 123-25); et cent vingt-deux pieds et deux dixièmes (122,2 pi) et cent vingt-deux pieds et deux dixièmes (122,2 pi), au sud-ouest par deux cent six pieds (206 pi) de largeur au nord-ouest et deux cent onze-quatre pieds (211,4 pi) au sud-est.

b) Une partie non resubdivisée de la subdivision trente du lot originaire cent vingt-trois (123-30) du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Patrice-de-la-Rivière-du-Loup; bornée au nord-est par une partie non subdivisée du lot cent vingt-trois (123 ptie) plus haut décrite, au sud-ouest par une partie du lot cent vingt, subdivision vingt-quatre (120-24) ci-après décrite, au sud-est par le résidu du lot cent vingt-trois-trente (123-30) et au nord-ouest par le lot cent vingt-trois-dix-sept (rue); mesurant deux cent quarante-cinq pieds et quatre dixièmes (245,4 pi) de profondeur sud-ouest et au nord-est par trente-six pieds et cinq dixièmes (36,5 pi) de largeur au nord-ouest et au sud-est.

c) Une partie non resubdivisée de la subdivision vingt-quatre du lot cent vingt (120-24) du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Patrice-de-la-Rivière-du-Loup, bornée au nord-est par une partie du lot cent vingt-trois-trente (123-30) plus haut décrite, au sud-ouest par une partie non subdivisée du lot cent vingt (120 ptie) ci-après décrite, au sud-est par le résidu du lot cent vingt-vingt-quatre (120-24) et au nord-ouest par le lot cent vingt, subdivision un (120-1) (rue), mesurant deux cent quarante-cinq pieds et quatre dixièmes (245,4 pi) de profondeur au sud-ouest et au nord-est, par quatorze pieds et huit dixièmes (14,8 pi) de largeur au nord-ouest et au sud-est.

d) Une partie non subdivisée du lot originaire cent vingt (120 ptie) du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Patrice-de-la-Rivière-du-Loup, bornée au nord-est par la partie plus haut décrite du lot cent vingt-vingt-quatre (120-24); au sud-ouest par le lot cent vingt-vingt-trois (120-23), au sud-est par le résidu du lot cent vingt (120) et au nord-ouest par les subdivisions douze et treize du lot originaire cent vingt (120-12 et 120-13) mesurant cent quarante-huit pieds et six dixièmes (148,6 pi) de profondeur au nord-est et cent vingt-deux pieds et deux dixièmes (122,2 pi) au sud-ouest par deux cents pieds (200 pi) de largeur au nord-ouest et deux cent cinq pieds et deux dixièmes (205,2 pi) au sud-est. ».

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Kamouraska, conformément à l'article 670e du Code de procédure civile, est fixé à la somme de 12 128,25 \$ représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales et modifiant certaines dispositions législatives (1979, chap. 71).

Pour être vendus en bloc, conformément au jugement de la Cour supérieure, au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Témiscouata, 65A, rue Iberville, Rivière-du-Loup, le MERCREDI VINGT-QUATRIÈME jour d'AOUT 1983 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
RACHEL BELZILE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Rivière-du-Loup, le 28 juin 1983

29954

Mingan

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Mingan
Nos 650-05-000058-835
650-18-000032-833

LA BANQUE DE MONTRÉAL, corporation légalement constituée, ayant une succursale au 390 de la rue Brochu, Sept-Îles, partie demanderesse, contre FREDDI LANFRANCO, demeurant, au 543, promenade Montrose, Beaconsfield, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Sept-Îles, mis en cause.

Un immeuble connu et désigné comme étant:

a) « Une partie du lot vingt-six-A-un du rang Un (partie du lot 26-A-1, rang 1), village des Sept-Îles, mesurant vingt-quatre pieds (24 pi) de largeur au nord-est et au sud-ouest par soixante-huit pieds et un dixième (68,1 pi) de profondeur au sud-est et soixante-six pieds et deux dixièmes (66,2 pi) de profondeur au nord-ouest, le tout plus ou moins en mesures anglaises, et bornée comme suit: au nord-ouest par la rue Père-Divet, au nord-est par le lot 26-B, au sud-est par le lot 27-A-1 et au sud-ouest par une partie du lot 26-A-1 appartenant à Les Agences Publicitaires du Nouveau-Québec Inc. »

b) « Une partie du lot vingt-six-B du rang Un (partie du lot 26-B, rang Un), village des Sept-Îles, mesurant vingt-quatre pieds (24 pi) de largeur au nord-est et au sud-ouest par soixante pieds et neuf dixièmes (60,9 pi) de profondeur au nord-ouest et cinquante-neuf pieds (59 pi) de profondeur au sud-est, et borné comme suit: au nord-ouest par la rue Père-Divet, au nord-est par la rue Place-du-Commerce, au sud-est par le lot 27-A et au sud-ouest par le lot 26-A-1, plus ou moins en mesures anglaises. »

c) « Une partie du lot vingt-sept-A-Un du rang Un (partie du lot 27-A-1, rang 1) village des Sept-Îles, mesurant soixante pieds (60 pi) de largeur au nord-est et au sud-ouest par cent vingt-sept pieds et un dixième (127,1 pi) de profondeur au nord-ouest et au sud-est, plus ou moins, mesures anglaises, et borné comme suit: au nord-ouest par le lot 26-A-1 et 26-B, au nord-est par la rue Place-du-Commerce, au sud-est par la rue Lévesque et au sud-ouest par cette autre partie du lot 27-A-1; étant la propriété de Les Agences Publicitaires du Nouveau-Québec Inc., »

Le tout aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel pour le canton de Letellier, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication est fixé selon l'article 688.1 du Code de procédure civile à 57 962,25 \$ et payable soit en argent ou par chèque visé.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Sept-Îles, palais de justice, 425, Laure, Sept-Îles, le SEPTIÈME jour de SEPTEMBRE 1983 à ONZE heures.

L'officier autorisé du shérif,
MADELEINE BÉRUBÉ

Roger Bérubé & Ass., huissiers
619, Brochu, bureau 101
Sept-Îles, QC
Tél.: 962-5267

29992

Montmagny

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Montmagny
Nos 300-02-000026-831
300-18-000221-834

LA CAISSE POPULAIRE DE L'ISLET, corporation légalement constituée et régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit du Québec, ayant son siège social au 20, rue des Pionniers ouest, L'Islet-sur-Mer, comté de L'Islet, demanderesse, contre MICHEL GIASSON, 210, route 112, Rougemont, comté de Rouville, défendeur.

« Un terrain faisant partie du lot quarante-quatre (44) au cadastre officiel du Premier Rang du canton Fournier, division d'enregistrement de L'Islet. Ce terrain mesure cent trente pieds de largeur du nord-est au sud-ouest sur une profondeur de cent pieds à la ligne sud-ouest, la ligne nord-ouest formant angle droit avec les lignes sud-ouest et nord-est, et il est borné vers le sud-est par le lac Trois-Saumons, au sud-ouest par le terrain de Donat St-Pierre ou représentants, au nord-ouest et au nord-est par celui de Herménégilde Dubé ou représentants. Y compris un droit de passage à pied et en voiture sur la partie nord-ouest dudit lot quarante-quatre pour communiquer avec le chemin public. »

La mise à prix est fixée à 754,00 \$ soit 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur d'évaluation réelle 1,16, que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de L'Islet, 14, de Gaspé ouest, Saint-Jean-Port-Joli, le VENDREDI VINGT-SIXIÈME jour d'AOÛT 1983 à DIX heures.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montmagny, le 18 juillet 1983

Le shérif adjoint,
GEMMA NICOLE

29993

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Montmagny
Nos 300-02-000416-826
300-18-000209-839

LA CAISSE POPULAIRE DE SAINTE-FÉLICITÉ, corporation légalement régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant un bureau à Sainte-Félicité, comté de L'Islet, district de Montmagny, demanderesse, contre ROGER BERNIER, domicilié et résidant à R.R. no 1, Sainte-Félicité, comté de L'Islet, district de Montmagny, défendeur.

« La maison située sur l'emplacement ci-après décrit, savoir: une partie du lot numéro vingt-sept (ptie 27) du rang Huit (VIII) du canton de Garneau, ledit emplacement de la forme d'un carré de cent cinquante pieds (150 pi) de côté, mesures anglaises, et borné comme suit: au nord-est par la propriété de Carmel Vaillancourt, au sud-est et au sud-ouest par celle de Joseph Pelletier et au nord-ouest par le chemin rang Saint-Isidore. »

La mise à prix est fixée à 2 772,00 \$, soit 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur d'évaluation réelle 1,32, que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de L'Islet, 14, de Gaspé ouest, Saint-Jean-Port-Joli, le MARDI VINGT-TROISIÈME jour d'AOÛT 1983 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
GEMMA NICOLE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montmagny, le 18 juillet 1983

29957

Québec dans les ville et district de Montréal, demanderesse, contre ALFONSO DI BATTISTA, résidant et domicilié au 3275, boulevard Tracy, ville de Laval, district de Montréal, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de Laval, mis en cause.

Premièrement: un terrain donnant sur le boulevard Tracy, à Duvernay, connu et désigné comme étant la subdivision deux cent soixante-seize du lot originaire numéro quatre-vingt-un (81-276), au cadastre de la paroisse de Saint-Vincent-de-Paul. Ce terrain a soixante pieds (60 pi) de largeur sur cent dix pieds (110 pi) de longueur, pour une contenance de six mille six cents pieds carrés. Toutes les dimensions ci-dessus indiquées sont en mesures anglaises et plus ou moins. Avec le bâtiment dessus construit, lequel porte le numéro 3275 du boulevard Tracy.

Deuxièmement: la subdivision deux cent soixante-quinze du lot originaire numéro quatre-vingt-un (81-275) au cadastre de la paroisse de Sainte-Vincent-de-Paul, division d'enregistrement de Laval. Sous réserve d'une servitude au profit d'Hydro-Québec et autres, tel qu'il est établi par l'acte d'établissement de servitude enregistré au bureau d'enregistrement de Laval sous le numéro 200627. En l'état où lesdites propriétés se trouvent actuellement, avec tous les droits, circonstances et dépendances y rattachés, sans exception ni réserve. »

La mise à prix est fixée à 30 862,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus en bloc au bureau d'enregistrement de Laval, 155, boulevard Je-me-Souviens, Laval, QC, le VINGT-QUATRIÈME jour d'AOÛT 1983 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 4 juillet 1983

29985

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-006247-801

LA BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 276, Saint-Jacques ouest, local 505, Montréal, partie demanderesse, contre LOR-

Montréal

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-014291-825

BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE, compagnie dûment incorporée, ayant son siège social et principal établissement pour la province de

RAINE AUDET, de lieux inconnus, et **KAMAL CHEHAB**, de lieux inconnus, partie défenderesse, et **LE RÉGISTRATEUR** de Laprairie, mis en cause.

« Un emplacement situé à ville de Brossard, ayant front sur la rue Angèle, connu et désigné comme étant le lot numéro un de la resubdivision du lot quarante et un de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent vingt deux (122-41-1) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Laprairie-de-la-Magdeleine. Avec une maison dessus construite et portant le numéro d'immeuble 5809, rue Angèle. Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble. »

La mise à prix est fixée à 13 232,62 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Laprairie, 214, Saint-Ignace, La Prairie, QC, le VINGT-SIXIÈME jour d'AOÛT 1983 à QUATORZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
Paul St-Martin

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 8 juillet 1983

30059

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-005391-832

BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL, corps politique légalement constitué, ayant un bureau au 276, rue Saint-Jacques ouest, Montréal, district de Montréal, partie demanderesse, contre **YVES DUCLOS** et **DAME DIANE BRUNET DUCLOS**, tous deux domiciliés et résidant au 1003, rue Moffat, Verdun, district de Montréal, partie défenderesse, et **LE RÉGISTRATEUR** de Montréal, mis en cause.

Les immeubles de la partie défenderesse Yves Duclos.

Un emplacement ayant front sur l'avenue Moffat, cité de Verdun, connu et désigné comme étant composé des subdivisions numéros cinq cent quatorze et cinq cent quinze du lot originaire numéro quatre mille six cent soixante-dix-neuf (4679-514 et 515) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Montréal, ayant une

superficie totale de trois mille sept cent cinquante pieds carrés (3 750 pi²), mesures anglaises et plus ou moins. Avec la bâtisse dessus érigée, portant le numéro d'immeuble 1003, avenue Moffat, cité de Verdun. Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble, sans exception ni réserve.

La mise à prix est fixée à 9 672,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, Montréal, local 7.81, le VINGT-CINQUIÈME jour d'AOÛT 1983 à QUATORZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 8 juillet 1983

30060

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-011755-822

BANQUE NATIONALE DU CANADA, ayant son bureau au 500, place d'Armes, ville et district de Montréal, partie demanderesse, contre **GEORGES DESROSIERS**, demeurant au 253, Louis-Joseph-Lafortune, Boucherville, district de Montréal, et **MAURICE THOMAS**, demeurant au 441, Delile, Saint-Julie, district de Richelieu, partie défenderesse, et **LE RÉGISTRATEUR** de Chambly, mis en cause.

Les biens immeubles de la partie défenderesse.

1. Un immeuble ayant front sur la rue Louis-Joseph-Lafortune, ville de Boucherville, connu et désigné comme étant le lot numéro cent quarante-deux de la subdivision officielle du lot originaire numéro quarante et un (41-142) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Famille-de-Boucherville, mesurant soixante-cinq pieds (65 pi) de largeur sur une profondeur de cent pieds (100 pi); mesures anglaises et plus ou moins. Avec une maison de genre bungalow dessus érigée portant le numéro d'immeuble 253, rue Louis-Joseph-Lafortune, ville de Boucherville.

2. Un immeuble situé à Boucherville, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro cent trente-huit de la subdivision officielle du lot originaire numéro quarante et un (41-ptie 138) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Famille-de-Boucherville, mesurant cinq pieds (5 pi) de largeur par cent pieds (100 pi) de profondeur, mesures anglaises et plus ou moins, borné au sud-est par la rue Louis-Joseph-Lafortune, au nord-ouest par une partie du même lot 41-138, au nord-est par le lot 41-142 et au sud-ouest par une partie du même lot 41-138.

La mise à prix est fixée à 13 254,50 \$.

3. Un immeuble ayant front sur la rue place Château, ville de Saint-Bruno, connu et désigné comme étant le lot numéro quatre-vingt-treize de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent trente-trois (133-93) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Bruno. Avec bâtisse y érigée portant le numéro 119, place Château, ville de Saint-Bruno.

La mise à prix est fixée à 13 502,50 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi par ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus séparément au bureau d'enregistrement de Chambly, 201, place Charles-Lemoyne, édifice Montval, Longueuil, QC, le VINGT-SIXIÈME jour d'AOÛT 1983 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 8 juillet 1983

30061

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-012222-822

GÉRARD et **JEANNETTE VAILLANCOURT**, tous deux domiciliés et résidant au 7, rue Laurendeau, Montréal-Est, district de Montréal, partie demanderesse, contre **NORMAND CONTANT** (domicile inconnu) travaillant au 1405, rue Saint-Alexandre, Longueuil, district de Montréal, et **GÉRARD CONTANT**, domicilié et résidant au 2021, rue Aylwin, Montréal, district de Montréal, partie défenderesse, et **LE RÉGISTRATEUR** de Montréal, mis en cause.

Un emplacement ayant front sur la rue Broadway à Montréal-Est, connu et désigné comme étant les lots numéros cent soixante et un, cent soixante-deux, cent soixante-trois et cent soixante-quatre de la subdivision officielle du lot originaire numéro quatre-vingt-huit (88-161, 162, 163 et 164) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Pointe-aux-Trembles. Avec toutes les bâtisses dessus érigées sans exception et notamment celle portant les numéros 48, 50 et 50A, rue Broadway, Montréal-Est. Ainsi que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble.

La mise à prix est fixée à 15 172,50 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, Montréal, local 7.81, le VINGT-CINQUIÈME jour d'AOÛT 1983 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 8 juillet 1983

30062

Québec

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-000128-830
S. 200-18-000187-839

BANQUE DE NOUVELLE-ÉCOSSE, demanderesse, contre **EUGÈNE CORBIN**, rang 5, Val-Alain, défendeur, et **OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE**, mis en cause.

« 1. Une terre située en la paroisse de Val-Alain dans le Cinquième rang de la seigneurie de Lotbinière, contenant environ quatre-vingt-dix-huit acres en superficie, connue et désignée comme étant le lot deux cent cinquante-deux de la subdivision officielle du lot cent quatre-vingt-douze (192-252) du cadastre officiel du comté de Lotbinière pour la paroisse de Sainte-Émilie, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

À distraire dudit immeuble la partie située au sud-est dudit lot et vendue au ministère de la Voirie pour la construction de la voie d'accès et la route Trans-Canada le tout suivant acte enregistré sous le no 90791.

2. Une autre terre située en les mêmes paroisse et rang, contenant environ quatre-vingt-dix-huit acres en superficie, connue et désignée comme étant le lot deux cent cinquante et un de la subdivision officielle du lot cent quatre-vingt-douze (192-251) du cadastre officiel susdit.

À distraire dudit immeuble la partie située au sud-est vendue au ministère de la Voirie tant pour la route Trans-Canada que pour le chemin de desserte le tout suivant acte enregistré sous le no 90791 ainsi que les terrains appartenant à Réal Bouchard suivant acte enregistré sous le no 120323 et à Serge Drolet suivant acte dûment enregistré sous le no 105212.

3. Une autre terre située en les mêmes paroisse et rang, contenant environ quatre-vingt-dix-huit acres en superficie, connue et désignée comme étant le lot deux cent cinquante de la subdivision officielle du lot cent quatre-vingt-douze (192-250) du cadastre officiel susdit.

À distraire dudit immeuble la partie située au sud-est vendue au ministère de la Voirie tant pour la route Trans-Canada que pour la route de desserte, le tout suivant acte enregistré sous le no 90791.

À distraire également dudit immeuble un terrain vendu à la municipalité de Val-Alain suivant acte enregistré sous le no 108007. »

La mise à prix est fixée à dix-huit mille trois cent vingt-sept dollars (18 327,00 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Lotbinière, 6296, rue Principale, Sainte-Croix, le NEUVIÈME jour de SEPTEMBRE 1983 à DIX heures.

Le shérif adjoint,

CHARLOTTE BERGERON

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 23 juillet 1983

30043

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Québec

C.S.Q. 200-05-001923-833

C.P.Q. 200-02-000365-835

200-18-000185-833

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 4605, 1^{er} Avenue, Charlesbourg, district de Québec, QC, demanderesse, contre JEAN-GERMAIN HUOT, syndic, en sa qualité de syndic à la faillite de DENIS NADEAU, 350, boulevard Charest est, Québec, district de Québec, QC, défendeur ès qualités.

«1. a) Un lopin de terre connu et désigné comme étant la subdivision seize du lot originaire numéro cent quarante-huit (148-16) du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Dunstan-du-Lac-Beauport, division d'enregistrement de Québec.

b) Un lopin de terre connu et désigné comme étant la subdivision dix du lot originaire cent quarante-neuf (149-10) du susdit cadastre.

Le tout sans bâtisse, circonstances ni dépendances, avec les servitudes actives, passives ou apparentes pouvant affecter ledit immeuble.

2. Un immeuble connu et désigné comme étant la subdivision quinze du lot originaire cent quarante-huit (148-15) du susdit cadastre. »

La mise à prix est fixée à deux mille neuf cent soixante-dix dollars et quatre-vingts cents (2 970,80 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus en bloc, suivant jugement de Me Gérard Grenier, protonotaire spécial, le 14 juin 1983, au bureau d'enregistrement de Québec, 116, rue Saint-Pierre, Québec, le HUITIÈME jour de SEPTEMBRE 1983 à DIX heures.

Le shérif adjoint,

CHARLOTTE BERGERON

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 23 juillet 1983

30044

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
 Cour supérieure — District de Québec
 C.S.Q. 200-05-002025-836
 C.M.B. C 1742-82
 S. 200-18-000157-832

LA VILLE DE BEAUPORT, corps politique légalement constitué, ayant son siège social au 577, avenue Royale, Beauport, QC, demanderesse, contre **CLAUDE PARADIS**, 3, route rurale 5, Aubrey, Châteauguay, QC, défendeur.

« Un emplacement connu et désigné comme étant la re-subdivision cinq de la subdivision un du lot originaire cinq cent quatre-vingt-seize (596-1-5) du cadastre officiel de la paroisse de Beauport, division d'enregistrement de Québec. Le tout avec circonstances et dépendances. Localisation: rue Chabanel. »

La mise à prix est fixée à six cent quatre-vingts dollars et soixante-trois cents (680,63 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 116, rue Saint-Pierre, Québec, le SEPTIÈME jour de SEPTEMBRE 1983 à DIX heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
 CHARLOTTE BERGERON

Bureau du shérif
 Cour supérieure
 Québec, le 23 juillet 1983

30045

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
 Cour supérieure — District de Québec
 C.S.Q. 200-05-002918-824
 200-18-000154-839

CAISSE POPULAIRE LORETTEVILLE, société dûment régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son siège social et un bureau au 55, boulevard Valcartier, Loretteville, district de Québec, QC, G2A 2M4, demanderesse, contre **HUGUETTE CHAMBERLAND DURAND**, domiciliée au 580, boulevard Saint-Claude, Neufchâtel, district de Québec, QC, défenderesse.

«a) Un emplacement de figure irrégulière étant une partie non subdivisée du lot originaire trois cent cinquante-quatre (ptie 354 n.s.) du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Gabriel-de-Valcartier, division d'enregistrement de Québec, mesurant cent pieds (100 pi) de largeur

sur soixante-quinze pieds (75 pi) de profondeur, dans ses lignes sud-ouest et nord-est. Bornée au nord-ouest par le terrain de monsieur Zénon Couture ou ses représentants, au nord-est par l'emplacement ci-après en second lieu décrit, au sud-est par le terrain de monsieur Robert Falardeau ou ses représentants et par le terrain de monsieur Yvon Durand, au sud-ouest par le terrain de monsieur Zénon Couture.

b) Un emplacement de forme rectangulaire étant une partie non subdivisée du lot originaire trois cent cinquante-quatre (ptie 354 n.s.) du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Gabriel-de-Valcartier, division d'enregistrement de Québec; mesurant cent dix pieds (110 pi) de largeur sur cent pieds (100 pi) de profondeur dans ses lignes nord-est et sud-ouest. Bornée au nord-ouest par le terrain de monsieur Zénon Couture ou ses représentants, au nord-est par le terrain de monsieur Zénon Couture ou ses représentants, au sud-est par le terrain de monsieur Yvon Durand, et au sud-ouest par l'emplacement ci-dessus en premier lieu décrit et par le terrain de monsieur Zénon Couture ou ses représentants.

Avec et sujet aux droits de passage relatés dans le titre d'acquisition de dame Huguette Chamberland enregistré sous le numéro 806946.

c) Un emplacement de figure rectangulaire faisant partie du lot trois cent cinquante-quatre (ptie-354) du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Gabriel-de-Valcartier, division d'enregistrement de Québec, mesurant vingt-cinq pieds (25 pi) de profondeur dans ses lignes sud-ouest et nord-est, et cent pieds (100 pi) de largeur dans ses lignes sud-est et nord-ouest, bornée au nord-ouest par le terrain de monsieur Zénon Couture ou ses représentants, au sud-ouest par le terrain de monsieur Zénon Couture ou ses représentants, au nord-est et au sud par le terrain de dame Huguette Chamberland.

Tel que le tout se trouve actuellement avec le chalet dessus construit, portant le numéro d'immeuble 11, Lac-Jacques, circonstances et dépendances. »

La mise à prix est fixée à quatorze mille huit cent soixante-dix-neuf dollars et quinze cents (14 879,15 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 116, rue Saint-Pierre, Québec, le SEPTIÈME jour de SEPTEMBRE 1983 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
 CHARLOTTE BERGERON

Bureau du shérif
 Cour supérieure
 Québec, le 23 juillet 1983

30046

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec

C.S.Q. 200-05-000449-822

S. 200-18-000100-832

JACQUES JULIEN, domicilié et résidant au 9412, place de Chartres, Charlesbourg, demandeur, contre JACQUES MILLER, domicilié et résidant au 420, 48^e Rue est, appartement 1, Charlesbourg, défendeur.

« Un immeuble connu et désigné comme étant la resubdivision quarante-deux (42) de la subdivision un du lot originaire numéro sept cent huit (708-1-42) du cadastre officiel de la paroisse de Charlesbourg, division d'enregistrement de Québec.

Avec bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances, et portant le numéro d'immeuble 420, 48^e Rue est, Charlesbourg.

Ledit immeuble est borné vers le nord-est par le lot numéro 708-1-43, vers le sud-est par une partie non subdivisée du lot numéro 708-1, vers le sud-ouest par le lot numéro 708-1-41 et vers le nord-ouest par le lot numéro 708-1-19 (11^e Rue est), mesurant cinquante pieds (50 pi) de largeur sur une profondeur de cent vingt-trois pieds (123 pi), contenant une superficie de six mille cent cinquante pieds carrés, mesure anglaise (6 150 pi²). »

La mise à prix est fixée à dix-neuf mille cent quatre-vingt-un dollars et vingt-cinq cents (19 181,25 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 116, rue Saint-Pierre, Québec, le SIXIÈME jour de SEPTEMBRE 1983 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
CHARLOTTE BERGERON

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 23 juillet 1983

30047

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Québec

C.S.Q. 200-05-003661-829

S. 200-18-000186-831

L'OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC, corporation régie par la Loi sur le crédit agricole, ayant son siège social au 1020, route de l'Église, ville de Sainte-

Foy, district de Québec, personnellement et ès qualités de mandataire pour la Banque de Montréal, corporation bancaire régie par la Loi sur les banques, ayant son siège social à Montréal, demanderesse, contre GHISLAIN et LÉONCE TESSIER (Ferme G. & L. Tessier Enr.), tous deux demeurant au 250, Saint-Alphonse, Hervey-Jonction, comté de Portneuf, G0X 1K0, défendeurs.

« a) Un terrain ou emplacement situé à Saint-Rémi du lac aux Sables, connu et désigné comme faisant partie du lot no trente-huit (ptie 38) sur le plan et dans le livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Rémi du lac aux Sables, mesurant, mesures anglaises et plus ou moins, cinquante-cinq pieds (55 pi) de largeur sur une profondeur de cent vingt-deux pieds (122 pi); borné en front, vers le nord-ouest, par une autre partie du lot 38 demeurant la propriété de Ghyslain Tessier, en profondeur, vers le sud-est, et d'un côté, vers le nord-est, par le surplus du lot no 38 appartenant à Robert Lachambre et de l'autre côté, vers le sud-ouest, par le lot no 39; sans bâtisse.

b) Une terre située à Saint-Rémi du lac aux Sables, connue et désignée comme étant le lot numéro trente-neuf (no 39) sur le plan et dans le livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Rémi du lac aux Sables, contenant trois (3) arpents de largeur et formant en superficie soixante-cinq (65) arpents; bornée en front, vers le nord-ouest, par le chemin public et la ligne entre les rangs I et II Price, en profondeur, vers le sud-est, par la rivière Batiscan, joignant du côté nord-est le lot 38 et du côté sud-ouest le lot 40. À distraire toutefois de ladite terre l'emplacement appartenant à dame Marielle Charette-Tessier suivant acte enregistré sous le no 180606; sujette ladite terre aux réserves en faveur de Price Brothers suivant acte enregistré sous le no 45768.

À distraire également l'emplacement appartenant à Ghyslain Tessier, suivant titres.

c) Une terre située à Saint-Rémi du lac aux Sables, connue et désignée comme étant le lot numéro quarante (no 40) sur le plan et dans le livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Rémi du lac aux Sables, contenant trois (3) arpents de largeur et formant en superficie soixante-sept (67) arpents; bornée en front, vers le nord-ouest, par la ligne entre les rangs I et II Price, en profondeur, vers le sud-est, par la rivière Batiscan, joignant du côté nord-est le lot 39 et du côté sud-ouest le lot 41; sujette ladite terre aux réserves en faveur de Price Brothers suivant acte enregistré sous le no 42647.

d) Une terre située à Saint-Rémi du lac aux Sables, connue et désignée comme étant le lot numéro quarante et un (no 41) sur le plan et dans le livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Rémi du lac aux Sables, de figure irrégulière, ayant trois (3) arpents de largeur et contenant en superficie soixante-neuf (69) arpents; bornée au nord-ouest par la ligne entre les rangs I et II Price, au nord-est par le lot 40, au sud-est par la rivière Batiscan et au

sud-ouest par le lot 42, sujette aux réserves en faveur de Price Brothers concernant les mines et minéraux suivant acte enregistré sous le no 52596. Avec toutes les bâtisses construites sur lesdits immeubles.

e) Une terre située à Saint-Rémi du lac aux Sables, connue et désignée comme faisant partie du lot numéro cinquante-neuf (ptie 59) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Rémi du lac aux Sables, mesurant trois arpents et un quart de largeur sur la profondeur s'étendant du chemin public à la rivière Tawachiche; bornée en front, vers le nord-est, au chemin public, en profondeur, vers le sud-ouest, à la rivière Tawachiche, joignant du côté sud-est la ligne séparative entre les rangs I et II Price, et du côté nord-ouest au surplus dudit lot no 59 appartenant à Jean-Paul Deneault ou représentants; avec bâtisses.

À distraire l'emplacement vendu à la Commission scolaire de Saint-Rémi du lac aux Sables et sujette aux réserves en faveur de Price Brothers suivant acte enregistré sous le no 52282.

À distraire également les emplacements appartenant à André Leblanc, suivant titres. »

La mise à prix est fixée à trente mille six cent cinquante-huit dollars et quarante cents (30 658,40 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus en bloc, suivant jugement de Gérard Grenier, protonotaire spécial, le 26 octobre 1982, au bureau d'enregistrement de Portneuf, 185, route Nationale, Cap-Santé, le NEUVIÈME jour de SEPTEMBRE 1983 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
CHARLOTTE BERGERON

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 23 juillet 1983

30048

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-002879-828
S. 200-18-000183-838

CORPORATION MUNICIPALE DE LA VILLE DE PORTNEUF, corporation légalement constituée et régie par les dispositions de la Loi sur les cités et villes, ayant son bureau au 100, rue Paquin, ville de Portneuf, district de Québec, GOA 2Y0, demanderesse, contre MADEMOISELLE LAURETTE WEIL BRENNER, domiciliée et résidant au 1500, sur Stanley, local 5020, Montréal, district de Montréal, H3A 1P7, défenderesse.

« Un emplacement situé au village de Portneuf, connu et désigné comme étant le lot numéro trente-neuf (39) aux plan et livre de renvoi officiels de Notre-Dame-de-Portneuf, borné en front, au sud, au chemin Royal, au nord-est par l'immeuble de feu Victor Thibodeau ou représentants et à l'ouest par l'emplacement de dame Charles Gaulin ou représentants. »

La mise à prix est fixée à mille six cent cinquante-trois dollars et soixante cents (1 653,60 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Portneuf, 185, route Nationale, Cap-Santé, le HUITIÈME jour de SEPTEMBRE 1983 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
CHARLOTTE BERGERON

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 23 juillet 1983

30049

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-002072-838
C.P.Q. 200-02-011116-821
S. 200-18-000143-832

TÉTRONET INC., corporation légalement constituée, ayant un bureau à Pintendre, district de Québec, demanderesse, contre DAME WILFRID NADEAU, veuve et légataire universelle aux biens de C. WILFRID NADEAU, résidant à chemin Pintendre, Pintendre, Lévis, district de Québec, défenderesse.

« Un emplacement vacant situé à S.-Louis-de-Pintendre, mesurant quatre-vingt-dix (90) pieds de front plus ou moins par cent (100) pieds de profondeur plus ou moins, connu et désigné comme étant une partie de la subdivision quatorze (14) du lot originaire 209 du cadastre officiel pour la paroisse Notre-Dame-de-la-Victoire, division d'enregistrement de Lévis, borné vers le nord-ouest par une autre partie dudit lot, vers le sud-ouest par une partie du lot 209-29 ptie, au sud-est le lot 209-15, vers le nord-est par la rue Kennebec, soit le lot 209-30-1. »

La mise à prix est fixée à mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit dollars et soixante-quinze cents (1 498,75 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Lévis, 6, route Trans-Canada ouest, Lévis, le SIXIÈME jour de SEPTEMBRE 1983 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
CHARLOTTE BERGERON

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 23 juillet 1983 30050

Rouyn-Noranda

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Rouyn-Noranda
No 600-05-000132-82

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation légalement constituée, ayant son siège social à Montréal, partie demanderesse, contre ALCIDE THIBAUT, domicilié chez M. Raymond Boucher, chemin Val-d'Or, Rouyn, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Rouyn-Noranda, mis en cause.

« Un certain emplacement connu et désigné comme étant le lot cent quarante-sept (147) du bloc deux cent deux (202) du cadastre officiel de la ville de Rouyn, canton de Rouyn, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. »

La mise à prix sera de 15 012,03 \$ dollars.

La vente se fera au palais de justice de Rouyn-Noranda, au 2, avenue du Palais, bureau du shérif, dans la salle numéro un, le JEUDI VINGT-DEUXIÈME jour de SEPTEMBRE 1983 à DIX heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
DIANE THOMAS

Bureau du shérif
Cour supérieure
Rouyn-Noranda, le 28 juin 1983 29958

Saint-François

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Saint-François
No 450-05-001113-824

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation résultant de la fusion et continuant depuis le 1^{er} novembre 1979, La Banque Canadienne Nationale et La Banque Provinciale du Canada (Loi sur les banques, 1970,

S.R.C., chap. B-1, art. 100), avec siège social au 500, place d'Armes, ville et district de Montréal, province de Québec, et un bureau au 137, rue Child, Coaticook, district de Saint-François, partie demanderesse, contre LOUIS FRANÇOIS MOREL, domicilié et résidant au 256, rue De Gaulle, Coaticook, district de Saint-François, partie défenderesse.

« Le lot numéro huit de la subdivision du lot numéro cinq de la resubdivision du lot numéro sept cent trente-quatre (734-5-8), ville de Coaticook, avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra payer au shérif au moment de l'adjudication, en argent ou par chèque visé fait à l'ordre du ministre des Finances, est de 8 749,00 \$.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Coaticook, 150, rue Child, local 04, Coaticook, QC, le VENDREDI VINGT-SIXIÈME jour d'AOÛT 1983 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
JEAN GUY BISSON

Bureau du shérif
Palais de justice
Sherbrooke, le 6 juillet 1983 29960

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-022342-826

LA BANQUE ROYALE DU CANADA, corporation bancaire sous l'égide de la Loi sur les banques du Canada, dûment constituée en corporation, ayant son siège social dans la ville de Montréal, province de Québec, et une succursale au 1, place Ville-Marie, Montréal, demanderesse, contre DENTON EDOUGLAS CREIGHTON, domicilié et résidant au 23, chemin De Casson, ville de Westmount, province de Québec, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Stanstead, mis en cause, ès qualités.

« Description des immeubles

Certains terrains situés dans le canton de Stanstead, comté de Stanstead, province de Québec, formant partie du Premier Rang du cadastre du canton de Stanstead et décrits comme suit:

Premièrement

a) Lot numéro neuf (9), mesurant deux mille cent quarante-cinq pieds de largeur le long du lac Memphrémagog sur sa limite ouest, et mesurant une largeur moyenne de mille neuf cent quarante-sept pieds sur une profondeur de cinq mille huit cent trente pieds sur sa limite nord et cinq

mille deux cent cinquante pieds sur sa limite sud; borné à l'ouest par le lac Memphrémagog, à l'est par un chemin public, au nord par les lots neuf A et dix et au sud par les lots cinq, six et huit, à distraire ce qui suit:

i. les subdivisions un, deux, trois et quatre du lot neuf (9-1, 2, 3 et 4);

ii. certains chemins publics sur ledit lot neuf (9);

iii. une parcelle triangulaire dudit lot neuf (9) vendue au canton de Stanstead en vertu d'un acte enregistré à Stanstead sous le numéro 30566, ladite parcelle ayant une superficie d'environ quinze mille pieds carrés;

Avec tous les bâtiments qui y sont construits.

b) La subdivision cinq du lot huit (8-5) ayant une superficie d'environ trente-sept mille neuf cent soixante pieds carrés.

c) La subdivision un du lot huit (8-1); ledit lot 8-1 est affecté d'une servitude de passage en faveur d'autres subdivisions dudit lot huit, telle qu'elle a été établie, parmi d'autres, par acte de vente entre Douglas Denton Creighton et dame Henrietta Louise Norma Hobbs, épouse de Donald Gordon, reçu devant Me J.R. Miquelon le septième jour de février mil neuf cent soixante-six et enregistré sous le numéro 81369.

Une partie du lot numéro neuf (9), attenante au lot 8-4, est affectée d'une servitude y interdisant toute construction, comme il a été établi dans l'acte susmentionné enregistré sous le numéro 90665.

Deuxièmement

a) Un terrain connu et désigné comme la partie sud du lot neuf A (ptie Sud 9A), ayant une superficie de onze acres, mesurant quatre cent trois pieds de largeur sur ses limites est et ouest et s'étendant en profondeur sur toute la longueur dudit lot, soit mille cent quatre-vingt-huit pieds; borné à l'est par le chemin public, à l'ouest par le lot numéro dix, au sud par le lot numéro neuf et au nord par le reste dudit lot neuf A, les lignes du nord et du sud étant parallèles.

b) Toute la partie du lot numéro dix (10) située à l'est du chemin public, bornée à l'ouest par ledit chemin public, au nord par une partie du lot numéro onze, à l'est par le lot neuf A et au sud par une partie du lot neuf.

c) Toute la partie du lot numéro dix (10) située à l'ouest du chemin public, bornée au nord par un chemin privé allant de l'est à l'ouest et le long de la limite sud de la partie du lot numéro dix vendue à Percy Camber par acte enregistré sous le numéro 63963; au sud par la limite sud dudit lot, à l'est par le chemin public et à l'ouest par d'autres parties dudit lot dix qui sont la propriété de Mme Bruno L. Frank ou ses représentants.

Avec tous les bâtiments qui y sont construits. Toutes les mesures sont en mesures anglaises et plus ou moins.

Lesdits terrains sont affectés d'une servitude en faveur de la Southern Canada Power Co., lui permettant d'installer des fils électriques, des poteaux, des ancrages, etc.

Comme ladite propriété existe présentement avec tous ses droits, membres et dépendances, sans exception ni réserve. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra payer au shérif au moment de l'adjudication, en argent ou par chèque visé fait à l'ordre du ministre des finances, est établi à 104 635,73 \$.

Pour être vendus en bloc au bureau d'enregistrement de Stanstead, 100, chemin Dufferin, Stanstead, QC, le MERCREDI VINGT-QUATRIÈME jour d'AOÛT 1983 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
JEAN GUY BISSON

Bureau du shérif
Cour supérieure
Sherbrooke, le 4 juillet 1983

29959

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Saint-François

No 450-02-000495-815

CAISSE POPULAIRE ST-PHILIPPE DE WINDSOR, corporation légalement constituée, ayant son bureau au 73, rue de l'Église, Windsor, district de Saint-François, partie demanderesse, contre LÉOPOLD CHARLAND, domicilié et résidant à R.R. 2, Windsor, district de Saint-François, partie défenderesse.

« Un certain terrain de forme rectangulaire, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro six cent quatre-vingt-dix-sept (ptie 697) au cadastre officiel du canton de Windsor, compris dans les bornes et limites suivantes, savoir: vers le sud-est, en front, par une partie du lot 697, étant un chemin de cinquante pieds (50 pi) de largeur; vers le sud-ouest, le nord-ouest et le nord-est par le résidu dudit lot 697, appartenant au vendeur M. Bertrand Coutu. La ligne ou côté sud-ouest dudit emplacement ou terrain appartenant à monsieur Normand Benoit; le lot ci-dessus hypothéqué est aussi connu et désigné comme étant le numéro quarante-deux sur un plan de subdivision non officiel d'une partie dudit lot six cent quatre-vingt-dix-sept (ptie 697) dudit canton de Windsor, plan préparé par M. Bertrand Coutu, et annexé à la minute numéro 5731 du notaire Armand Marier; sujet à une servitude perpétuelle en faveur du lot six cent quatre-vingt-

dix-sept (697) du canton de Windosr, un droit de plage permettant l'accès au lac artificiel aménagé par M. Bertrand Coutu, droit qui devra toutefois n'être exercé que sur le lot marqué « Plage publique » sur un plan de subdivision préparé par M. Bertrand Coutu et annexé à la minute 5279 de Me Armand Marier, avec droit en commun aux chemins privés communiquant audit emplacement. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra payer au shérif au moment de l'adjudication, en argent ou par chèque visé fait à l'ordre du ministre des Finances, est établi à 3 408,60 \$.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Richmond, 746, rue Principale nord, Richmond, QC, le JEU-DI VINGT-CINQUIÈME jour d'AOÛT 1983 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
JEAN GUY BISSON

Bureau du shérif
Cour provinciale
Sherbrooke, le 5 juillet 1983 29961

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Frontenac
No 235-05-000007-832

FÉDÉRATION DES CAISSES D'ÉCONOMIE DES JARDINS DU QUÉBEC, corporation légalement constituée selon la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son bureau principal au 7755, boulevard Louis-H.-Lafontaine, Anjou, QC, partie demanderesse, contre ALAIN LEMELIN, résidant et domicilié à route 112, cité de Disraeli, district de Frontenac, QC, et DIANE LEMIEUX, résidant et domiciliée à route rurale no 1, ville de Saint-Gérard, district de Saint-François, QC, parties défenderesses.

« Un emplacement connu et désigné comme faisant partie du lot numéro quatre-vingt-douze (ptie no 92), rang 7, cadastre officiel du village de Lac-de-Weedon, mesurant cent soixante et onze pieds (171 pi) de largeur dans ses lignes nord-ouest et sud-est par deux cents pieds (200 pi) de profondeur dans ses lignes nord-est et sud-ouest et étant plus particulièrement borné comme suit, savoir: en front, au sud-est, par le chemin public, d'un côté, au nord-est, par le lot numéro quatre-vingt-onze des susdits rang et cadastre, en arrière, au nord-ouest et de l'autre côté au sud-ouest, par le résidu dudit lot numéro quatre-vingt-douze, avec toutes les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, avec toutes les servitudes actives ou passives, apparentes ou occultes pouvant affecter ledit immeuble. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra payer au shérif au moment de l'adjudication, en argent ou par chèque visé fait à l'ordre du ministre des Finances, est établi à 10 207,00 \$

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Wolfe, à Ham-Sud, QC, le MARDI VINGT-TROISIÈME jour d'AOÛT 1983 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
JEAN GUY BISSON

Bureau du shérif
Cour supérieure
Sherbrooke, le 5 juillet 1983 29962

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Saint-François
No 470-02-000181-835

MUNICIPALITÉ DE ROCK-FOREST, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 4339, boulevard Bourque, Rock-Forest, district de Saint-François, partie demanderesse, contre DÉVELOPPEMENT LAC-MÉGANTIC INC., corporation légalement constituée, ayant un bureau au 3192, rue d'Orsennes, Lac-Mégantic, district de Saint-François, partie défenderesse.

« Les immeubles connus et désignés comme étant: les subdivisions numéros vingt-deux, vingt-trois, vingt-quatre et vingt-cinq du lot originaire numéro cent soixante-cinq (165-22, 165-23, 165-24, 165-25) aux plan et livre de renvoi officiels pour le canton d'Orford, le tout sans bâtisse. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra payer au shérif au moment de l'adjudication, en argent ou par chèque visé fait à l'ordre du ministre des Finances, est de 1 720,00 \$.

Pour être vendus en bloc au bureau d'enregistrement de Sherbrooke, 174, rue Palais, Sherbrooke, QC, le MARDI VINGT-TROISIÈME jour d'AOÛT 1983 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
JEAN GUY BISSON

Bureau du shérif
Cour provinciale
Sherbrooke, le 5 juillet 1983 29964

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec

Cour provinciale — District de Saint-François

No 470-02-000182-833

MUNICIPALITÉ DE ROCK-FOREST, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 4339, boulevard Bourque, Rock-Forest, district de Saint-François, partie demanderesse, contre DOMAINE NAPOLEON INC., corporation légalement constituée, ayant un bureau au 5247, boulevard Bourque, Rock-Forest, district de Saint-François, partie défenderesse.

« Un immeuble connu et désigné comme étant: la subdivision numéro soixante-trois du lot originaire numéro deux cent quarante-quatre (244-63) aux plan et livre de renvoi officiels pour le canton d'Orford, le tout sans bâtisse. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra payer au shérif au moment de l'adjudication, en argent ou par chèque visé fait à l'ordre du ministre des Finances, est de 850,00 \$.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Sherbrooke, 174, rue Palais, Sherbrooke, QC, le MARDI VINGT-TROISIÈME jour d'AOÛT 1983 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
JEAN GUY BISSON

Bureau du shérif
Cour provinciale
Sherbrooke, le 5 juillet 1983

29965

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec

Cour provinciale — District de Saint-François

No 470-02-000188-830

MUNICIPALITÉ DE ROCK-FOREST, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 4339, boulevard Bourque, Rock-Forest, district de Saint-François, partie demanderesse, contre GARY LONGCHAMPS INC., corporation légalement constituée, ayant un bureau au 951, rue Haut-Bois, Rock-Forest, district de Saint-François, partie défenderesse.

« Ces certains lots et parties de lots tous situés dans la municipalité de Rock-Forest et faisant partie des plan et livre de renvoi officiels pour le canton d'Orford, connus et désignés comme étant:

a) Les subdivisions numéros cinquante et un, cinquante-deux, cinquante-trois, cinquante-quatre, cinquante-cinq, cinquante-six, soixante-sept, quatre-vingt-un, quatre-vingt-deux et quatre-vingt-trois du lot originaire numéro mille cent vingt-trois (1123-51, 1123-52, 1123-53, 1123-

54, 1123-55, 1123-56, 1123-67, 1123-81, 1123-82, 1123-83) aux plan et livre de renvoi officiels pour le canton d'Orford.

b) La subdivision numéro trente-six du lot originaire numéro deux cent vingt-neuf (229-36) aux plan et livre de renvoi officiels pour le canton d'Orford.

c) La subdivision numéro cinq du lot originaire numéro deux cent trente-six (236-5) aux plan et livre de renvoi officiels pour le canton d'Orford.

d) Cette partie du lot originaire numéro deux cent trente-six (236 partie) aux plan et livre de renvoi officiels pour le canton d'Orford, de figure rectangulaire, bornée au nord par partie du lot 236, à l'est et à l'ouest par partie du lot 236 et au sud par la subdivision numéro cinq du lot originaire numéro deux cent trente-six (236-5); mesurant cent pieds (100 pi) dans ses lignes est et ouest, et soixante-deux pieds (62 pi) dans ses lignes nord et sud; le tout sans bâtisse.

e) Cette certaine partie du lot originaire numéro deux cent vingt-neuf (229 ptie) au cadastre du canton d'Orford, ville de Rock-Forest, de figure triangulaire, bornée vers l'est par la subdivision trois du lot originaire numéro deux cent trente et un (231-3), vers le sud-ouest par la subdivision numéro cinquante-cinq du lot originaire numéro deux cent vingt-neuf (229-55) (rue Gaspé), vers le nord-ouest par la subdivision cinquante-quatre du lot originaire numéro deux cent vingt-neuf (229-54); mesurant cent quatre-vingt-six pieds (186 pi) dans sa ligne est, soixante-douze pieds et huit dixièmes (72,8 pi) dans sa ligne sud-ouest, cent soixante-deux pieds et quatre dixièmes (162,4 pi) dans sa ligne nord-ouest, le tout sans bâtisse. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra payer au shérif au moment de l'adjudication, en argent ou par chèque visé fait à l'ordre du ministre des Finances, est de 6 317,50 \$.

Pour être vendus en bloc au bureau d'enregistrement de Sherbrooke, 174, rue Palais, Sherbrooke, QC, le MARDI VINGT-TROISIÈME jour d'AOÛT 1983 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
JEAN GUY BISSON

Bureau du shérif
Cour provinciale
Sherbrooke, le 5 juillet 1983

29969

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec

Cour provinciale — District de Saint-François

No 470-02-000185-836

MUNICIPALITÉ DE ROCK-FOREST, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 4339, boule-

vard Bourque, Rock-Forest, district de Saint-François, partie demanderesse, contre ANNE MARIE GRÉGOIRE, domiciliée et résidant au 2575, rue Laurentie, appartement 4, Sherbrooke, district de Saint-François, partie défenderesse.

« Un immeuble connu et désigné comme étant: les subdivisions numéros vingt-six, vingt-sept, vingt-huit et vingt-neuf du lot originaire numéro cent soixante-cinq (165-26, 165-27, 165-28 et 165-29) aux plan et livre de renvoi officiels pour le canton d'Orford, le tout sans bâtisse. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra payer au shérif au moment de l'adjudication, en argent ou par chèque visé fait à l'ordre du ministre des Finances, est de 1 815,00 \$.

Pour être vendus en bloc au bureau d'enregistrement de Sherbrooke, 174, rue Palais, Sherbrooke, QC, le MARDI VINGT-TROISIÈME jour d'AOÛT 1983 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
JEAN GUY BISSON

Bureau du shérif
Cour provinciale
Sherbrooke, le 30 juin 1983

29963

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Saint-François
No 470-02-000186-834

MUNICIPALITÉ DE ROCK-FOREST, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 4339, boulevard Bourque, Rock-Forest, QC, district de Saint-François, partie demanderesse, contre MADELEINE GUILLEMETTE et ANDRÉ GUILLEMETTE, tous deux domiciliés et résidant au 939, chemin Thibault, Sherbrooke, district de Saint-François, parties défenderesses.

« Un immeuble connu et désigné comme étant la subdivision numéro soixante-trois du lot originaire numéro mille cent vingt-trois (1123-63) aux plan et livre de renvoi officiels pour le canton d'Orford, le tout sans bâtisse. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra payer au shérif au moment de l'adjudication, en argent ou par chèque visé fait à l'ordre du ministre des Finances, est de 470,00 \$.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Sherbrooke, 174, rue Palais, Sherbrooke, QC, le MARDI VINGT-TROISIÈME jour d'AOÛT 1983 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
JEAN GUY BISSON

Bureau du shérif
Cour provinciale
Sherbrooke, le 30 juin 1983

29966

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Saint-François
No 470-02-000190-836

MUNICIPALITÉ DE ROCK-FOREST, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 4339, boulevard Bourque, Rock-Forest, district de Saint-François, partie demanderesse, contre CLAUDE LANGLAIS, domicilié et résidant au 793, boulevard des Vétérans, Rock-Forest, district de Saint-François, partie défenderesse.

« Un immeuble connu et désigné comme étant la subdivision numéro soixante-dix-sept du lot originaire numéro mille cent vingt-trois (1123-77) aux plan et livre de renvoi officiels pour le canton d'Orford, le tout sans bâtisse. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra payer au shérif au moment de l'adjudication, en argent ou par chèque visé fait à l'ordre du ministre des Finances, est de 515,00 \$.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Sherbrooke, 174, rue Palais, Sherbrooke, QC, le MARDI VINGT-TROISIÈME jour d'AOÛT 1983 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
JEAN GUY BISSON

Bureau du shérif
Cour provinciale
Sherbrooke, le 30 juin 1983

29967

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Saint-François
No 470-02-000193-830

MUNICIPALITÉ DE ROCK-FOREST, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 4339, boulevard Bourque, Rock-Forest, district de Saint-François, partie demanderesse, contre LAURENT LEMIEUX et MARC-ANDRÉ LEMIEUX, tous deux domiciliés et résidant au 3192, rue d'Orsennes, Lac-Mégantic, district de Saint-François, parties défenderesses.

« Les immeubles connus et désignés comme étant: les subdivisions numéros vingt et vingt et un du lot originaire numéro cent soixante-cinq (165-20, 165-21) aux plan et livre de renvoi officiels pour le canton d'Orford, le tout sans bâtisse. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra payer au shérif au moment de l'adjudication, en argent ou par chèque visé fait à l'ordre du ministre des Finances, est de 927,50 \$.

Pour être vendus en bloc au bureau d'enregistrement de Sherbrooke, 174, rue Palais, Sherbrooke, QC, le MARDI VINGT-TROISIÈME jour d'AOÛT 1983 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
JEAN GUY BISSON

Bureau du shérif
Cour provinciale
Sherbrooke, le 5 juillet 1983 29968

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Saint-François
No 470-02-000196-833

MUNICIPALITÉ DE ROCK-Forest, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 4339, boulevard Bourque, Rock-Forest, district de Saint-François, partie demanderesse, contre JEAN-PIERRE MARQUIS, domicilié et résidant au 1497, rang 6 nord, Saint-Élie-d'Orford, district de Saint-François, partie défenderesse.

« Un immeuble connu et désigné comme étant les subdivisions numéros cent dix-sept et cent vingt-cinq du lot originaire numéro trois cent dix-neuf (319-117, 319-125) aux plan et livre de renvoi officiels pour le canton d'Orford, le tout sans bâtisse. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra payer au shérif au moment de l'adjudication, en argent ou par chèque visé fait à l'ordre du ministre des Finances, est de 860,00 \$.

Pour être vendus en bloc au bureau d'enregistrement de Sherbrooke, 174, rue Palais, Sherbrooke, QC, le MARDI VINGT-TROISIÈME jour d'AOÛT 1983 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
JEAN GUY BISSON

Bureau du shérif
Cour provinciale
Sherbrooke, le 30 juin 1983 29970

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Saint-François
No 470-02-000199-837

MUNICIPALITÉ DE ROCK-Forest, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 4339, boulevard Bourque, Rock-Forest, district de Saint-François, partie demanderesse, contre RODRIGUE TREFFLE, do-

micilié et résidant au 1980, rue Chagnon, appartement 205, Sherbrooke, district de Saint-François, partie défenderesse.

« Les subdivisions numéros vingt-trois et vingt-quatre du lot originaire numéro cent soixante-six (166-23, 166-24) aux plan et livre de renvoi officiels pour le canton d'Orford. La redivision numéro un de la subdivision numéro quatorze du lot originaire numéro cent soixante-sept (167-14-1) aux plan et livre de renvoi officiels pour le canton d'Orford. Les redivisions numéros un et deux de la subdivision numéro quinze du lot originaire numéro cent soixante-sept (167-15-1, 167-15-2) aux plan et livre de renvoi officiels pour le canton d'Orford. Les redivisions numéros un et deux de la subdivision numéro seize du lot originaire numéro cent soixante-sept (167-16-1, 167-16-2) aux plan et livre de renvoi officiels pour le canton d'Orford. Les redivisions numéros un et deux de la subdivision numéro dix-sept du lot originaire numéro cent soixante-sept (167-17-1, 167-17-2) aux plan et livre de renvoi officiels pour le canton d'Orford, le tout sans bâtisse. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra payer au shérif au moment de l'adjudication, en argent ou par chèque visé fait à l'ordre du ministre des Finances, est de 3 272,50 \$.

Pour être vendus en bloc au bureau d'enregistrement de Sherbrooke, 174, rue Palais, Sherbrooke, QC, le MARDI VINGT-TROISIÈME jour d'AOÛT 1983 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
JEAN GUY BISSON

Bureau du shérif
Cour provinciale
Sherbrooke, le 30 juin 1983 29971

Saint-Hyacinthe

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Saint-Hyacinthe
No 750-05-000754-829

THÉRÈSE MAINVILLE, domiciliée au 1745, Girouard ouest, ville et district de Saint-Hyacinthe, partie demanderesse, contre BRANKO VRAGOVIC, 2, rang de la Montagne, Saint-Paul-d'Abbotsford, district de Saint-Hyacinthe, et ÉRIC GEORGE PARDY et LES ALIMENTS CHRISTOPAR LTÉE, d'adresse inconnue, partie défenderesse, et DAME ANDELKA MESTRIC, mis en cause.

« Un terrain sis et situé en la paroisse de Saint-Paul-d'Abbotsford, comté de Rouville, étant une partie du lot

numéro vingt et un (ptie 21) au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Paul-d'Abbotsford, division d'enregistrement de Rouville, mesurant vers le sud le long de la route connue sous le nom de Descente rang Elmiré, deux cent vingt-trois pieds (223 pi) vers l'ouest le long d'un fossé, trente pieds (30 pi) et du côté est le long de la route Abbotsford-Saint-Pie ou rang de la Montagne, cent quatre-vingt-deux pieds (182 pi) et bornée comme suit: vers le sud par la route connue sous le nom de Descente rang Elmiré; vers l'est par la route conduisant de Saint-Paul-d'Abbotsford à Saint-Pie-de-Bagot; vers le nord et vers l'ouest par un fossé étant une autre part du lot 21 du même cadastre. Toutes les mesures mentionnées sont mesures anglaises et plus ou moins. Tel que plus amplement décrit par M. Jean-Marie Jodoin, arpenteur-géomètre, le 20 juin 1960, sous le numéro 1573 de ses minutes, ladite inscription étant accompagnée d'un plan portant le même numéro, le tout démontrant la superficie de ce terrain comme étant de vingt-trois mille huit cent cinquante-six pieds carrés (23 856 pi²), mesures anglaises, plus ou moins. Avec toutes les bâtisses dessus érigées dont une servant principalement de restaurant. » Aussi, tous les biens meubles nécessaires à l'opération dudit commerce et rattachés audit immeuble.

La mise à prix est fixée à la somme de 28 501,87 \$, montant minimal que l'acheteur devra payer au shérif au moment même de la vente, en argent ou par chèque certifié à l'ordre du ministre des finances.

Pour être vendu, le JEUDI VINGT-CINQUIÈME jour d'AOÛT 1983 à QUATORZE heures, au bureau de la division d'enregistrement de Rouville, 1601, rue Edmond-Guillet, Marieville.

Le shérif adjoint,
MARCEL LEMONDE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Hyacinthe, le 5 juillet 1983

29972

Terrebonne

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Terrebonne
No 700-05-001327-828

BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT, corporation constituée par une loi du Canada, ayant son siège social à Montréal, province de Québec, 800, carré Victoria, district de Montréal, partie demanderesse, contre 96732 CANADA INC., corporation légalement constituée en vertu des lois du Canada, ayant son siège social 1347, boulevard Lebel, Chambly, district de Montréal, et MILTON D'GANIGIAN du 1340, boulevard

Lebel, Chambly, district de Montréal, et LINDA HALLIDAY, épouse dudit Milton D'Ganigian, des mêmes lieux, partie défenderesse.

« Un terrain de configuration irrégulière, constitué d'une partie du lot originaire numéro trente-huit A, rang II (ptie 38A, rg II), canton de Morin, selon les plan et livre de renvoi officiels dudit canton, division d'enregistrement d'Argenteuil; ce terrain est borné au nord-est, au sud, au sud-est et au sud-ouest par une partie du lot 38A, au sud-ouest par les lots 38A-104, 38A-103, 38A-109, au sud-est par le lot 38A-103, au nord-ouest par la rue 38A-98, au nord-est par le lot 38A-96, et au nord par une partie de la rue 38A-89 et par le lot 38A-93.

Ledit terrain est délimité comme suit: partant du point A situé sur la limite sud du lot 38A-93, à cinquante pieds à l'est de l'angle sud-ouest dudit lot; de là, en longeant ladite ligne sud du lot 38A-93, d'après un relèvement de 253° 56', une distance de cinquante pieds (50,0 pi) jusqu'au point B, qui est le coin sud-ouest du lot 38A-93; de là, en direction ouest, d'après un relèvement de 261° 27' une distance de deux cent cinquante-six pieds et soixante-six centièmes (256,66 pi), jusqu'au point C; de là, en direction nord-ouest, d'après un relèvement de 293° 26', une distance de soixante-dix pieds et quarante-six centièmes (70,46 pi), jusqu'au point D; de là, de nouveau vers le nord-ouest, d'après un relèvement de 333° 59', une distance de cinquante-quatre pieds et quatre-vingt-trois centièmes (54,83 pi) jusqu'au point E; de là, en direction sud-ouest, d'après un relèvement de 237° 52' une distance de cent trente pieds et huit dixièmes (130,8 pi), jusqu'au point F; de là, en direction sud-est, d'après un relèvement de 154° 06', une distance de quinze pieds (15,0 pi) jusqu'au point G; de là, en direction nord-est, d'après un relèvement de 77° 38', une distance de cent deux pieds et quatre-vingt-six centièmes (102,86 pi), jusqu'au point H; de là, en direction sud-est, d'après un relèvement de 154° 06', une distance de deux cent soixante-deux pieds et quarante-deux centièmes (262,42 pi), jusqu'au point I; de là, en direction sud-ouest, d'après un relèvement de 244° 06', une distance de cent pieds (100,0 pi), jusqu'au point J; de là, en direction sud-est, d'après un relèvement de 154° 06', une distance de cent pieds (100, pi) jusqu'au point K; de là, en direction nord-est, d'après un relèvement de 64° 06', une distance de cent pieds (100,0 pi) jusqu'au point L; de là, en direction sud-est, d'après un relèvement de 154° 06', une distance de cent quatre-vingt-dix pieds (190,0 pi), jusqu'au point M; de là, en direction nord-est, d'après un relèvement de 55° 06', une distance de trois cent soixante pieds (360,0 pi), jusqu'au point N; enfin, en direction nord-ouest, d'après un relèvement de 336° 20', une distance de trois cent cinquante-cinq pieds et soixante-huit centièmes (355,68 pi) jusqu'au point de départ A.

Ce terrain a une contenance de quatre (4) acres, mesures anglaises et plus ou moins.

Les limites de ce terrain sont indiquées par les lettres A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M et N sur un plan dressé par Jean Blondin, arpenteur-géomètre, le premier mai mil neuf cent soixante-huit (1968), lequel plan, accompagné d'une description technique, demeure annexé à l'original de l'acte de vente reçu par R. Lupien, notaire le trente mai mil neuf cent soixante-huit (1968) et enregistré au bureau d'enregistrement d'Argenteuil sous le numéro 124584.

Avec l'hôtel dessus construit, lequel porte le nom d'« Hôtel Bellevue », ainsi que la piscine qui y est aménagée.

2. Sont également compris: le mobilier, les installations fixes, le linge, la vaisselle, la verrerie, la coutellerie et le matériel de cuisine placés sur le fonds.

3. Le fonds est grevé des droits suivants:

1) Un droit de passage sur un certain chemin privé donnant accès à la voie publique, droit établi au profit de Lyle Smithers, par l'acte de vente enregistré à Argenteuil sous le numéro 71386;

2) Un droit de passage sur un chemin privé, droit établi au profit de Mme Gerald McRae, en vertu de l'acte de vente enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 120092;

3) Un droit de passage sur un chemin privé, droit établi au profit de Mme Mary Louise Coulombe, épouse de J.J. Basler, et un droit de passage sur un chemin privé, droit établi au profit de A. Morgan, le tout en vertu de l'acte de vente enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 48313;

4) Un droit de passage établi au profit de C.E. Scale, par les actes de vente enregistrés audit bureau d'enregistrement sous les numéros 36011 et 45227;

5) Un droit d'utilisation de conduites d'eau au profit de L. Smithers (ce droit étant réciproque), tel qu'il a été établi par l'acte susmentionné, enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 71386;

6) Un droit de passage sur un chemin privé, donnant accès à la voie publique, lequel droit a été établi au profit du lot 38A-93, rang II, ainsi que d'autres lots appartenant à Basler Hotel Incorporated ou à ses ayants droit, par l'acte de vente enregistré à Argenteuil sous le numéro 124584;

7) Une servitude au profit de Gatineau Power, créée par l'acte enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 109707; et

8) Un droit de passage réservé sur une partie du lot 38A, en faveur de Mme J. J. Basler, par l'acte enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 78882.

En l'état où l'immuble se trouve actuellement, avec tous les droits, circonstances et dépendances y rattachés, sans exception ni réserve de la part de l'emprunteur.

Avec tous les bâtiments et améliorations actuels et futurs, ainsi que le mobilier, les chaudières, et tout le matériel, y compris les accessoires, placés sur le fonds aux fins de l'exploitation du commerce, et constituant des immeubles par nature ou par destination.»

La mise à prix est fixée à 75 017,50 \$, soit 25 % de l'évaluation municipale, tel que prescrit par l'article 670e C.P.C., que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division d'Argenteuil, 505, rue Béthanie à Lachute, QC, le DEUXIÈME jour de SEPTEMBRE 1983 à DIX heures.

Le shérif adjoint,

MICHEL ROULEAU, tech. en droit

Bureau du shérif

Cour supérieure

Saint-Jérôme, le 1^{er} juin 1983

29986

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec

Cour provinciale — District de Montréal

No 500-02-022617-828

LA CAISSE POPULAIRE D'OKA, corps politique légalement constitué, ayant son siège social au 100, rue Notre-Dame, Oka, district de Terrebonne, partie demanderesse, contre SOFIE NOWAK GAJGALAS, domiciliée et résidant au 55, 1^{re} Avenue, terrasse Raymond, Oka, district de Terrebonne, partie défenderesse.

« Un certain terrain connu et désigné comme étant la subdivision trois cent cinquante-sept, résultant de la subdivision officielle du lot numéro dix-sept (17-357) selon les plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de L'Annonciation, Oka, sans bâtiment.

En l'état où la propriété se trouve actuellement, avec tous les droits, circonstances et dépendances, et toutes les servitudes actives ou passives, apparentes ou non apparentes, y rattachés, y compris un droit de passage perpétuel établi au profit du terrain vendu par les présentes, à la charge de la subdivision deux cent soixante et onze du lot dix-sept (17-271), selon les plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de L'Annonciation, Oka, lequel droit permet à son titulaire d'accéder à la plage. »

La mise à prix est fixée à 1 375,00 \$, soit 25 % de l'évaluation municipale, tel que prescrit par l'article 670e C.P.C., que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Deux-Montagnes, 140, rue Saint-Eustache, place du

Chêne, Saint-Eustache, QC, le TRENTE ET UNIÈME
jour d'AOÛT 1983 à ONZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
MICHEL ROULEAU, tech. en droit

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 1^{er} juin 1983 29987

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Terrebonne
No 700-05-000272-827

CAISSE POPULAIRE ST-AMBROISE DE MONT-
RÉAL, 1250, rue Beaubien est, Montréal, QC, partie
demanderesse, contre MARIO DI QUINZIO, 7039, rue
de Normanville, Montréal, partie défenderesse, et LE
RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement d'Argen-
teuil, mis en cause.

« Un immeuble situé à Morin-Heights, comté d'Argen-
teuil, pris à même le lot de terre connu et désigné sous le
numéro trente-six dans le Troisième Rang (ptie 36, rg III)
du cadastre officiel du canton de Morin, division d'enre-
gistrement d'Argenteuil, mesurant cent cinquante pieds
(150 pi) de largeur dans sa ligne sud-est, quatre cents
pieds (400 pi) de largeur dans sa ligne nord-ouest par
quatre cent vingt-cinq pieds (425 pi) de profondeur dans
sa ligne nord-est et trois cents pieds (300 pi) de profon-
deur dans sa ligne sud-ouest et bornée comme suit: vers le
sud-est par le chemin public, vers le nord-ouest et le
sud-ouest par le résidu dudit lot numéro 36 appartenant à
Henri Belisle, tel que plus amplement décrit à un plan
préparé par Poulin et Barbe, arpenteurs-géomètres, en
date du douze novembre mil neuf cent soixante-seize
(1976), plan numéro 12733. La ligne nord-ouest de cet
immeuble s'identifie avec une vieille clôture et la ligne
sud-ouest dudit immeuble s'identifie avec un ruisseau.
Avec bâtisses dessus construites.

Sauf et à distraire deux immeubles vendus à même ladite
description à messieurs Mario et Antonio Di Quinzio, aux
termes des actes enregistrés sous les numéros 168313 et
168314. Tel que le tout se trouve présentement avec
toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou
occultes attachées audit immeuble. »

La mise à prix est fixée à 14 615,00 \$, soit 25 % de
l'évaluation municipale, tel que prescrit par l'article 670e
C.P.C., que l'adjudicataire devra payer au shérif, en
argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de
Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division
d'Argenteuil, situé au 505, rue Béthanie, Lachute, QC, le
DEUXIÈME jour de SEPTEMBRE 1983 à DOUZE
heures.

Le shérif adjoint,
MICHEL ROULEAU, tech. en droit.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 22 juin 1983 29988

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Montréal
No 500-02-046341-827

BERNARD GRAVEL, directeur des ventes, résidant et
domicilié au 30, chemin Lakeshore, appartement 910,
Pointe-Claire, district de Montréal, demandeur, contre
RICHARD BROWN, résidant et domicilié au 148, ave-
nue Abbott, Westmount, district de Montréal, défendeur.

« Un terrain donnant sur le chemin Tamarak, Morin-
Heights, comté d'Argenteuil, faisant partie du lot origi-
naire numéro trente et un (ptie 31), rang 1 (1^{er}), sur le plan
et dans le livre de renvoi officiels du canton de Morin. Ce
terrain est de configuration irrégulière, et est délimité
comme suit: partant d'un point situé du côté nord-est du
chemin Tamarak (lot 31-13, rang 1) à cinquante pieds
(50 pi) de la ligne de division entre le lot numéro 31-1,
rang 1, et une partie dudit lot originaire numéro 31, et
étant au sud-est dudit lot 31-1; de là en direction nord-est
et parallèlement à ladite ligne de division, une distance de
deux cent cinquante-neuf pieds et deux dixièmes
(259,2 pi); de là, en déviant vers le sud-est, une distance
de cent soixante-dix-sept pieds et huit dixièmes (177,8
pi); de là, en direction sud-ouest, une distance de cent
soixante-quatorze pieds et sept dixièmes (174,7 pi) et, à
peu près dans la même direction, une distance addition-
nelle de cent soixante-treize pieds et deux dixièmes
(173,2 pi), jusqu'au côté nord-est du chemin Tamarak; de
là, en déviant vers le nord et en longeant ledit chemin
Tamarak, une distance de cent pieds (100 pi) et de là en
direction nord-ouest, en longeant le chemin Tamarak, une
distance de cinquante pieds (50 pi). Ce terrain a une
contenance de quarante-trois mille cinq cent soixante
pieds carrés (43 560 pi²), mesures anglaises et plus ou
moins. Il est borné à l'avant, à l'ouest, et au sud-ouest par
le lot numéro 31-13 (chemin Tamarak), au nord-ouest, au
nord-est et au sud-est par d'autres parties dudit lot origi-
naire numéro 31 du même cadastre. Avec le bâtiment
dessus construit. Le tout, en l'état où il se trouve actuelle-
ment, avec toutes les servitudes actives ou passives, appa-
rentes ou non apparentes y rattachées, sans exception ni
réserve de la part de l'emprunteur. Le fonds est grevé
d'une servitude d'aqueduc, tel qu'il est mentionné dans
l'acte enregistré au bureau d'enregistrement d'Argen-
teuil, sous le numéro 104033. Le tout tel qu'il est décrit
plus en détail sur un plan dressé par M. Laurent C.
Farang, arpenteur-géomètre, le huit (8) août mil neuf cent
quatre-vingt (1980), sous le numéro 13344 de ses mi-
nutes. »

La mise à prix est fixée à 23 402,50 \$, soit 25 % de l'évaluation municipale, tel que prescrit par l'article 670e C.P.C., que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division d'Argenteuil, 505, rue Béthanie, C.P. 337, Lachute, QC, le DEUXIÈME jour de SEPTEMBRE 1983 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,

MICHEL ROULEAU, *tech. en droit*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 1^{er} juin 1983

29989

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-003480-827

VIC MÉTAL CORPORATION, 707, boulevard Industriel est, C.P. 430, Victoriaville, QC, G6P 6T2, partie demanderesse, contre CONSTRUCTION MARCEL GODIN INC., 1380, rue Dupras, Saint-Jovite, QC, et DÉVELOPPEMENT MORINHEIGHTS (CANADA) LIMITÉE, a/s de M^c Sol Apel, 1255, carré Phillips, bureau 605, Montréal, partie défenderesse.

« 1. Certains emplacements vacants étant situés en la municipalité de Morin-Heights, comté d'Argenteuil, connus et désignés comme étant les subdivisions de lots numéros trois cent vingt-trois, trois cent vingt-quatre, trois cent vingt-cinq, trois cent vingt-six, trois cent vingt-sept, trois cent vingt-huit, trois cent vingt-neuf, trois cent trente du lot original numéro deux (2-323, 324, 325, 326, 327, 328, 329 et 330), bloc 2, des plan et livre de renvoi officiels du canton de Morin, comté d'Argenteuil.

2. Certains emplacements vacants étant situés en la municipalité de Morin-Heights, comté d'Argenteuil, connus et désignés comme étant les subdivisions de lots numéros trois cent trente et un, trois cent trente-deux, trois cent trente-trois, trois cent trente-quatre, trois cent trente-cinq, trois cent trente-six, trois cent trente-sept, trois cent trente-huit du lot original numéro deux (2-331, 332, 333, 334, 335, 336, 337 et 338), bloc 2, aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Morin, division d'enregistrement d'Argenteuil;

3. Certains emplacements vacants situés en la municipalité de Morin-Heights, comté d'Argenteuil, connus et désignés comme étant les subdivisions des lots numéros trois cent trente-neuf, trois cent quarante, trois cent quarante et un, trois cent quarante-deux, trois cent quarante-trois, trois cent quarante-quatre, trois cent quarante-cinq, trois cent quarante-six, du lot original numéro deux (2,

339, 340, 341, 342, 343, 344, 345 et 346) bloc 2, aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Morin, division d'enregistrement d'Argenteuil.

Avec toutes bâtisses y érigées et plus spécialement celles actuellement en construction, circonstances et dépendances. Tel que le tout se trouve présentement. »

La mise à prix est fixée comme suit: 2-323 à 16 788,75 \$; 2-324 à 17 852,50 \$; 2-325 à 18 453,75 \$; 2-326 à 18 453,75 \$; 2-327 à 17 898,75 \$; 2-328 à 17 852,50 \$; 2-329 à 17 667,50 \$; 2-330 à 17 390,00 \$; 2-331 à 17 482,50 \$; 2-332 à 17 621,25 \$; 2-333 à 17 528,75 \$; 2-334 à 17 760,00 \$; 2-335 à 17 713,75 \$; 2-336 à 17 713,75 \$; 2-337 à 17 667,50 \$; 2-338 à 17 482,50 \$; 2-339 à 17 390,00 \$; 2-340 à 17 667,50 \$; 2-341 à 17 482,50 \$; 2-342 à 17 251,25 \$; 2-343 à 17 436,25 \$; 2-344 à 17 436,25 \$; 2-345 à 17 390,00 \$; 2-346 à 17 251,25 \$; soit 25 % de l'évaluation municipale, tel que prescrit par l'article 670e C.P.C., que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement de la division d'Argenteuil, 505, rue Béthanie, Lachute, QC, le PREMIER jour de SEPTEMBRE 1983 à DIX heures.

Le shérif adjoint,

MICHEL ROULEAU, *tech. en droit*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 22 juin 1983

29990

Trois-Rivières

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Trois-Rivières
No 400-05-000258-831
S. 400-18-000034-839

CAISSE POPULAIRE DE ST-PAULIN, société d'épargne régie par la loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son siège social au 2871, rue Laflèche, Saint-Paulin, district de Trois-Rivières, demanderesse, contre MICHEL MORIN, industriel, autrefois domicilié au 1659, rue Brodeur, Saint-Paulin, et maintenant domicilié au 613, 4^e Rue, Shawinigan, district de Saint-Maurice, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Maskinongé, 51, rue Saint-Marc, Louiseville, district de Trois-Rivières, mis en cause.

« Un terrain connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels pour le cadastre de la paroisse de Saint-Paulin, comme étant une partie du lot numéro cent quatre-vingt-

quatre (ptie 184), mesurant mesures anglaises, plus ou moins, soixante-cinq pieds (65 pi) de largeur le long du chemin public sur une profondeur de quatre-vingt-dix pieds (90 pi) et borné comme suit: en front, vers le sud, par le chemin public (chemin Ladouceur); en profondeur, vers le nord, par une autre partie du lot 184 restant la propriété de Éloi Levasseur et Réal U. Guimond; d'un côté, vers l'est, par un fossé actuel et l'emplacement de Jacques Chevalier, représentant dame Rachel Rabouin et de l'autre côté, vers l'ouest, par la rue Chrétien, avec une maison dessus construite, circonstances et dépendances. »

La mise à prix est fixée à 11 025,00 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale majorée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Maskinongé, 51, rue Saint-Marc, Louiseville, district de Trois-Rivières, le JEUDI VINGT-CINQUIÈME jour d'AOÛT 1983 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
ME JEAN-PAUL COSSETTE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Trois-Rivières, le 7 juillet 1983 29991

RÉMY DE RIVIÈRE-DU-LOUP INC. paru le 28 mai 1983 à la page 2378 du numéro 21 sous la rubrique « Compagnies (Partie I) — Loi sur les » aurait dû paraître sous la rubrique « Compagnies (Partie III) — Loi sur les ».

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

29907

Municipalité de Saint-Apollinaire

Veillez noter qu'une erreur s'est glissée dans la description officielle préparée par le Service de l'arpentage du ministère des Terres et Forêts, le 20 novembre 1973, et mentionnée à l'article 2 des lettres patentes parues à la *Gazette officielle du Québec*, le 6 avril 1974, à la page 2670 du numéro 14. Au lieu de: « ladite ligne sud-ouest; la ligne nord-ouest des lots 78 à 83, la dernière prolongée jusqu'au côté nord-est d'un chemin public limitant au nord-est les lots 83 et 82; » nous aurions dû lire: « ladite ligne sud-ouest et son prolongement jusqu'au côté nord-ouest du chemin Marigot limitant au nord-ouest les lots 78, 79, 81, 82 et 83; le côté nord-ouest dudit chemin prolongé jusqu'au côté nord-est d'un chemin public limitant au nord-est les lots 83 et 82; »

Québec, le 6 juillet 1983

Le chef du Service de l'arpentage,
GÉRARD TANGUAY

29973

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-011172-804

Dans l'avis de vente paru à la *Gazette officielle du Québec*, partie I, en date du 18 juin 1983, 115^e année, numéro 24, page 2850, la mise à prix aurait dû se lire **37 450,00 \$** au lieu de **8 950,00 \$** et au dernier paragraphe, on aurait dû retrouver la mention « **pour être vendus en bloc** » au lieu de seulement « **pour être vendu** ».

Le shérif-adjoint,
MICHEL ROULEAU, *tech. en droit*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 12 juillet 1983

30051

Erratum

CORPS MUSICAL LES INCORRUPTIBLES DU NORD INC.

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il corrige l'avis de changement de dénomination sociale paru à la *Gazette officielle du Québec*, le 18 juin 1983 à la page 2788 du numéro 24, de façon à ce que la nouvelle dénomination sociale se lise comme suit: « **CORPS MUSICAL LES INCORRUPTIBLES DU NORD INC.** »

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD
1350-9781

29907

COMITÉ DES LOISIRS DU LAC BREEN DE STE-SOPHIE INC. et UNITÉ DOMRÉMY DE RIVIÈRE-DU-LOUP INC.

Prenez note que l'avis de lettres patentes supplémentaires des corporations suivantes: COMITÉ DES LOISIRS DU LAC BREEN DE STE-SOPHIE INC. et UNITÉ DOM-

INDEX

ACCÈS AUX DOCUMENTS DES
ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA
PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS
PERSONNELS — LOI SUR L'

MASKOUTAINS, M. R. C. (<i>Délégation</i>)	3321
SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INITIATIVES AGRO-ALIMENTAIRES (<i>Délégation</i>)	3321

AVIS DIVERS

ASSOCIATION DE BASEBALL-SOFTBALL MINEUR DE VANIER INC. (<i>L.P.</i>)	3321
CONGRÉGATION DES TÉMOINS DE JÉHOVAH DE DOLBEAU (<i>L.P.</i>)	3321
ÉGLISE CHRÉTIENNE «FRATERNITÉ ÉVANGÉLIQUE» (<i>L.P.</i>)	3321
ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE BAPTISTE DE MONTREAL-NORD (<i>L.P.</i>)	3322
ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE BAPTISTE SHEBA (<i>L.P.</i>)	3322
MONTREAL, VILLE (<i>Place Sainte-Catherine</i>)	3322
MONTREAL, VILLE (<i>Rachat d'obligations</i>)	3322
MONT-TREMBLANT, MUNICIPALITÉ (<i>Mutations immobilières, L.R.Q., chap. M-39</i>)	3323
SAINT-JOVITE, VILLAGE (<i>Mutations immobilières, L.R.Q., chap. M-39</i>)	3323
SUCCESSION LÉO FONTAINE (<i>Bénéfice d'inventaire</i>)	3323
SYNDICAT DE PÊCHEURS DE LONGUE-POINTE DE MINGAN (<i>Décret d'extinction</i>)	3323

CHANGEMENT DE NOM ET D'AUTRES
QUALITÉS DE L'ÉTAT CIVIL — LOI SUR
LE

ACCORDÉS

ALPALHAO-D'ALCARAVELA, JOAO ANTONIO	3323
BLAKENY, JOSEPH GEORGES NELSON	3323
BOIRE-LAVIGNE, ANNE-MARIE JULIETTE	3324
BOIRE-LAVIGNE, ÉLIZABETH MARIE JACQUELINE	3324
BOURDAGES, MARIE MARCELLA SYLVIE	3324
CAMPBELL, MARIE ÉVELINE IRÈNE LORRAINE	3324
CARDINAL, JOSEPH AUGUSTE ANTOINE	3324
CLERMONT, JOSEPH GEORGES ANDRÉ YVES	3324
CLOUTIER-VIENS, ALEXANDRE JOACHIM	3324
DANIEL, JOSEPH GILLES SERGE	3324
DOUGLAS, JOSEPH GEORGES PAUL JAMES ALEXANDER	3324
FLAMAND, MARIE LISE ANDRÉE	3325
GERVAIS, MARIE MARCELLE CLAUDETTE MICHELINE	3325
HARRIS, CLIFFORD	3325
HÉBERT, MARIE RACHELLE SUZANNE MARIETTE	3325
LAPLANTE, MARIE THÉRÈSE VICTOIRE VICKY	3325
MANHÉS, GILLES JEAN YVES	3325
MANHÉS, PAULE	3325
MARCHAND, JOSEPH PAUL-ÉMILE LAVAL	3325
MAURICE, MARIE ALBERTA PAULETTE CHRISTIANE VIOLAINE	3326
McCORD, NEAL	3326
MÉNARD, MARIE VIRGINIE GEORGIANNA ALEXANDRA MADELEINE	3326
MORASSE, JOSEPH PHILIBERT PHILIPPE	3326

NORMAND, MARTIN DAVID	3326
NORMAND, NATALIE COLETTE	3326
TURGEON, JOSEPH GUY JEAN	3326
TURGEON, JOSEPH MARC ALAIN	3326
VACHON, JOSEPH MARCEL SERGE	3326
WOZNY, WALTER	3327

DEMANDES

AUCLAIR, MARIE LUCIE	3327
BARRIAULT, CAROLE	3327
BARRIAULT, DANIELE	3327
BART, MARIE CÉLINE LISE	3327
BÉLANGER, SYLVIE	3327
BOURGET, CHRISTIAN	3327
BOURGET, DANIELLE	3327
CLOUTIER, JOSEPH ALFRED	3327
CUTTLER, ROSE	3328
DENIS, MARIE HÉLÈNE	3328
DÉSOURDIE, MARIE BERTHE JEANNE D'ARC	3328
DICKINSON, PHILLIP HENRY	3328
DINH, XUAN THAO	3328
DONATI, MARIETTA ROSA	3328
FILOT, MARIE THÉRÈSE	3328
FLYNN, CLAUDETTE	3328
FRIGAULT, ROLANDE	3329
GAGNÉ, DIANE	3329
GAUTHIER, CHANTAL	3329
GAUTHIER, JOHANNE	3329
GRENIER, SYLVAIN	3329
KLUKE, CAR ALDIGE	3329
KOBAYAKAWA, GRANT MAS	3329
KUMAR, KIRAN	3329
LADÉBAUCHE, MICHEL	3330
LAMONTAGNE, JEAN-PAUL	3330
LAMONTAGNE, JOSEPH RODRIGUE	3330
LAMOUREUX, MARIE LUCIE FERNANDE	3330
LEBLANC, GILBERT	3330
LECLERC, MARIE-THÉRÈSE	3330
LIZZI, MAURIZIO	3330
MARKIN, MARCO	3330
MARKIN, MATTEO	3331
MC LEAN, DANIELLE	3331
MELANÇON, JACQUES	3331
MELANÇON, ROBERT	3331
MELANÇON, SIMONE	3331
MELANÇON, YVES	3331
MENDONCA, FRÉDÉRIC	3331
MICHAUD, MARIE ÉVELINE NATHALIE	3331
MOREL, MARIE SYLVIE COLETTE ÉLIZABETH	3331
PHAM, AN NHAN	3331
PRESCOTT, JOHANNE	3331
ROCHETTE, RÉJEAN	3332
ROULEAU, JOSEPH HENRI LOUIS GAÉTAN	3332
ROZMARNIEWICZ, ÉMILIA	3332
SOUCY, CONRAD	3332
SRETR, VITEZSLAV	3332
ST-AMOUR, ALAIN	3332
ST-PIERRE, JOSEPH CLAUDE dit JEAN-CLAUDE ST-PIERRE	3332
TESSIER, JOSEPH FRANCIS MAGELLA	3332
TESSIER, JOSEPH SERGE PIERRE	3333
TRAYNOR, JOSEPH	3333
WANG, KHONG LINH NGHI HUYNH	3333

COMPAGNIES — LOI SUR LES

CHANGEMENT DE DÉNOMINATION SOCIALE (Article 21)	3285
CORPS MUSICAL LES INCORRUPTIBLES DU NORD INC. (<i>Erratum</i>)	3400
CHANGEMENT DU NOMBRE D'ADMINISTRATEURS (Article 87)	3285
DEMANDES DE DISSOLUTION	
1182-2525 QUÉBEC INC.	3333
ALL TYPE RENT-ALLS A.T.R. INC.	3337
ASSOCIATION D'ÉDUCATION DU QUÉBEC	3333
ATELIERS D'ARTS GRAPHIQUES ST-JEAN LTÉE (LES)	3333
BOUCHER ET LABARRE INC.	3333
BOUTIQUE JAKO INC.	3334
BOUTIQUES C.H.M. INC. (LES)	3334
CENTRE MÉDICO - PULMONAIRE VAL - CÉSAR INC.	3334
CLUB DES POMPIERS DE LA CASERNE NO 3	3334
COMITÉ DES FÊTES DU CENTENAIRE DE ST-ZACHARIE	3334
COMITÉ DU CENTENAIRE DE ST-MÉTHODE	3334
COMPAGNIE MAURICE & CLAUDE LTÉE	3334
COMPAGNIE TELMAC INC.	3334
CONSTRUCTION ROSA INC.	3335
ENTREPRISE DE RÉPARATION ET RÉNOVATION JOLIETTE INC.	3335
FROMAGERIE BELLE RIVIÈRE INC.	3335
GESTION MERCANTILE INC.	3335
HABITATIONS CHANTIGNOLE INC. (LES)	3335
INDUSTRIES FORBEC INC. (LES)	3335
INVESTISSEMENTS L.G.D.S. INC. (LES)	3335
INVESTISSEMENTS NELIQUE INC. (LES)	3335
IRVING'S STAGE DELICATESSEN AND STEAK HOUSE INC.	3336
KILDARE HOLDINGS INC.	3336
KIWI RESTAURANT INC.	3336
LAHOUD (MAURICE) INC.	3336
LANVAL INC.	3336
LOCATION P.B.M. INC.	3336
MARGWEN INC.	3336
MATTE (RAYMOND) & FILS LIMITÉE	3336
MAYSENHOELDER (JEAN) INC.	3336
METROPOLITAN BENCH AND TABLE SERVICE LTD.	3337
MOTEL DU VIEUX FORT INC.	3337
MOUNTAIN STREET REALTIES LTD.	3337
MULTI-LOCATIONS A.T.R. INC.	3337
NELIQUE INVESTMENTS INC.	3335
NOUVEAUTÉS ST-MICHEL INC.	3337
PARADIS TOURISTIQUE DU COMITÉ DE MASKINONGÉ INC. (LE)	3337
PLACEMENTS G.O.P. INC.	3337
PROPRIÉTAIRES DE BOISÉS PRIVÉS. RÉGION ÉCONOMIQUE NO 3 INC.	3337
REVA TOURS INC.	3338
RICHMOND EXPRESS INC.	3338
RIELLE REAL ESTATE HOLDINGS CORP. LTD.	3338
ROSA CONSTRUCTION INC.	3335
SABLIÈRE PIERRE GIRARD INC.	3335
SCIERIE DE JONQUIÈRE LTÉE	3338
SERVICE DE CHAISES ET TABLES MÉTROPOLITAINES LTÉE	3337
SNOW MOUNTAIN SKI DEVELOPMENT COMPANY LIMITED	3338
SOCIÉTÉ DE GESTION RAYMOND CÔTÉ INC.	3339
SUN DEVELOPMENT INC.	3339
TELMAC INC.	3334
TOITURES PEDMONT INC.	3339
WALSTON PROPERTIES (QUÉBEC) LTD.	3339

DISSOLUTION (Article 28)	3286
ÉTABLISSEMENT OU CHANGEMENT DU DOMICILE LÉGAL (Article 32)	3287
COMPAGNIES (PARTIE I) — LOI SUR LES	
LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES	3288
COMPAGNIES (PARTIE 1A) — LOI SUR LES	
DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONSTITUTION	3289
DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONTINUATION	3301
DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE FUSION	3305
DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE MODIFICATION	3305
COMPAGNIES (PARTIE III) — LOI SUR LES	
LETTRES PATENTES	3310
ASSOCIATION DE BASEBALL-SOFTBALL MINEUR DE VANIER INC.	3321
LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES	3316
COMITÉ DES LOISIRS DU LAC BREEN DE STE-SOPHIE INC. (<i>Erratum</i>)	3400
UNITÉ DOMRÉMY DE RIVIÈRE-DU-LOUP INC. (<i>Erratum</i>)	3400
LETTRES PATENTES DE FUSION (Articles 18 et 224)	3318
COMPAGNIES ÉTRANGÈRES — LOI SUR LES	
PERMIS DE FAIRE AFFAIRES	3318
CURATELLE PUBLIQUE — LOI SUR LA	
AVIS DE QUALITÉ	
COUILLARD, EVELYNE	3339
GUAY-LAFRANCE, CÉCILE	3339
HINDLE, JOYCE R.	3340
LAFLEUR, ALDÉA	3340
LARIN, WILLIAM	3340
LAROCHE, JEAN-PIERRE	3340
STEPHENS, CHARLES	3340
DÉCLARATIONS DES COMPAGNIES ET SOCIÉTÉS — LOI SUR LES	
FORMATION	
3454 STANLEY AND COMPANY LTD.	3320
3454 STANLEY AND COMPANY LTD.	3320
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE DU 3454 STANLEY	3320
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE DU 3454 STANLEY	3320
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE L'IMMEUBLE 3280 DES CHÂTEAUX (LA)	3320
FINANCEMENT DES PARTIS POLITIQUES — LOI RÉGISSANT LE	
ALLOCATION À UN PARTI POLITIQUE (<i>articles 55 à 61 de la loi</i>)	3340
REMPLACEMENT DE REPRÉSENTANTS OFFICIELS (<i>article 37 de la loi</i>)	3341

**INSPECTEUR GÉNÉRAL DES
INSTITUTIONS FINANCIÈRES****ASSURANCES — LOI SUR LES**

ASSOCIATION HEBRAÏQUE CANADIENNE DE SECOURS MUTUELS (<i>Annulation de permis</i>)	3341
COLONIA, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE (<i>Modification de permis</i>)	3341
COMPAGNIE D'ASSURANCES NEW HAMPSHIRE (LA) (<i>Demande de modification de permis</i>)	3341
NEW HAMPSHIRE INSURANCE COMPANY (<i>Demande de modification de permis</i>)	3341
SOCIÉTÉ ANONYME FRANÇAISE DE RÉASSURANCES (<i>Demande de modification de permis</i>)	3341
SOCIÉTÉ D'ASSURANCE - CRÉDIT INDUSTRIEL (<i>Demande de permis</i>)	3342
SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE VALMONT (<i>Demande de modification de permis</i>)	3342
TORONTO MUTUAL LIFE INSURANCE COMPANY (<i>Modification de permis</i>)	3342

**LIQUIDATION DES COMPAGNIES — LOI
SUR LA**

GIRARD & RAYMOND INC. (<i>Dissolution</i>)	3343
--	------

MINISTÈRES — AVIS CONCERNANT LES**AFFAIRES MUNICIPALES**

DIVERS SAINT-APOLLINAIRE, MUNICIPALITÉ (<i>Fusion, amalgamation</i>) (<i>Erratum</i>)	3400
--	------

ÉNERGIE ET RESSOURCES**ARRÊTÉS MINISTÉRIELS**

MISE EN VIGUEUR DU CADASTRE DE CERTAINES PARTIES DE TERRITOIRE	3343
MISE EN VIGUEUR DU CADASTRE DE CERTAINES PARTIES DE TERRITOIRE	3344

CADASTRES

ASCOT, CANTON	3345
ASCOT, CANTON	3345
AYLMER, VILLAGE	3346
AYLMER, VILLAGE	3346
BEAUPORT, PARISSSE	3346
BEAUPORT, PARISSSE	3346
BERTHIER, PARISSSE	3346
CAP-DE-LA-MADELEINE, PARISSSE	3347
CHARLESBOURG, PARISSSE	3347
CHILTON, CANTON	3347
COATICOOK, VILLAGE	3347
COWANSVILLE, VILLAGE	3347
DONCASTER, CANTON	3348
EATON, CANTON	3348
FARNHAM, CANTON	3348
GIRARD, CANTON	3348
GRANBY, CANTON	3348
GRANBY, CANTON	3349
GRANBY, CANTON	3349
HOCHELAGA, VILLAGE	3349
JOLY, CANTON	3349
JONQUIÈRE, CANTON	3349
KINGSEY, CANTON	3350
LACHINE, PARISSSE	3350
L'ANCIENNE-LORETTE, PARISSSE	3350

LAPRAIRIE-DE-LA-MADELEINE, PARISSSE	3350
LAPRAIRIE-DE-LA-MADELEINE, PARISSSE	3350
LÉVIS, VILLE (QUARTIER SAINT-LAURENT)	3351
LONGUE-POINTE, PARISSSE	3351
LONGUE-POINTE, PARISSSE	3351
LONGUE-POINTE, PARISSSE	3351
LONGUE-POINTE, PARISSSE	3351
LONGUE-POINTE, PARISSSE	3352
LUSSIER, CANTON	3352
MONTRÉAL, CITÉ (QUARTIER EST)	3352
MONTRÉAL, CITÉ (QUARTIER SAINT-LAURENT)	3352
MONTRÉAL, CITÉ (QUARTIER SAINT-LAURENT)	3352
NOTRE-DAME-DE-L'ASSOMPTION-DE-REPENTIGNY, PARISSSE	3353
NOTRE-DAME-DE-L'ASSOMPTION-DE-REPENTIGNY, PARISSSE	3353
NOTRE-DAME-DE-L'ASSOMPTION-DE-REPENTIGNY, PARISSSE	3353
NOTRE-DAME-DE-L'ASSOMPTION-DE-REPENTIGNY, PARISSSE	3353
NOTRE-DAME-DE-L'ASSOMPTION-DE-REPENTIGNY, PARISSSE	3353
NOTRE-DAME-DE-L'ASSOMPTION-DE-REPENTIGNY, PARISSSE	3354
NOTRE-DAME-DE-L'ASSOMPTION-DE-REPENTIGNY, PARISSSE	3354
NOTRE-DAME-DE-L'ASSOMPTION-DE-REPENTIGNY, PARISSSE	3354
NOTRE-DAME-DE-L'ASSOMPTION-DE-REPENTIGNY, PARISSSE	3354
NOTRE-DAME-DE-L'ASSOMPTION-DE-REPENTIGNY, PARISSSE	3354
NOTRE-DAME-DE-L'ASSOMPTION-DE-REPENTIGNY, PARISSSE	3354
NOTRE-DAME-DE-L'ASSOMPTION-DE-REPENTIGNY, PARISSSE	3355
NOTRE-DAME-DE-L'ASSOMPTION-DE-REPENTIGNY, PARISSSE	3355
NOTRE-DAME-DE-L'ASSOMPTION-DE-REPENTIGNY, PARISSSE	3355
NOTRE-DAME-DE-L'ASSOMPTION-DE-REPENTIGNY, PARISSSE	3356
NOTRE-DAME-DE-L'ASSOMPTION-DE-REPENTIGNY, PARISSSE	3356
NOTRE-DAME-DE-L'ASSOMPTION-DE-REPENTIGNY, PARISSSE	3356
NOTRE-DAME-DE-L'ASSOMPTION-DE-REPENTIGNY, PARISSSE	3356
NOTRE-DAME-DE-L'ASSOMPTION-DE-REPENTIGNY, PARISSSE	3356
ORFORD, CANTON	3356
POINTE-AUX-TREMBLES, PARISSSE	3357
POINTE-AUX-TREMBLES, PARISSSE	3357
POINTE-AUX-TREMBLES, PARISSSE	3357
POINTE-AUX-TREMBLES, PARISSSE	3357
POINTE-AUX-TREMBLES, PARISSSE	3357
POINTE-AUX-TREMBLES, PARISSSE	3358
POINTE-AUX-TREMBLES, PARISSSE	3358
POINTE-AUX-TREMBLES, PARISSSE	3358
SAINTE-ADÈLE-D'ABERCROMBIE, PARISSSE	3358
SAINTE-ADÈLE-D'ABERCROMBIE, PARISSSE	3358
SAINTE-ANNE, PARISSSE	3359
SAINT-ANTOINE-DE-LAVALTRIE, PARISSSE	3359
SAINT-AUGUSTIN, PARISSSE	3359
SANTE-CÉCILE, PARISSSE	3359
SAINT-EDMOND-DE-STONEHAM, PARISSSE	3359
SAINT-FRANÇOIS-DU-LAC, PARISSSE	3359
SAINT-GEORGES, PARISSSE	3360
SAINT-HUBERT, PARISSSE	3360
SAINT-JEAN, VILLE	3360
SAINT-JEAN, VILLE	3360
SAINTE-JEANNE-DE-L'ÎLE-PERROT, PARISSSE	3360
SAINT-JOACHIM-DE-CHÂTEAUGUAY, PARISSSE	3361
SAINTE-JULIE, PARISSSE	3361
SAINTE-JULIENNE, PARISSSE	3361
SAINTE-JULIENNE, PARISSSE	3361
SAINTE-JULIENNE, PARISSSE	3361
SAINTE-MARIE-DE-MONNOIR, PARISSSE	3362
SAINT-MARTIN, PARISSSE	3362
SAINT-NICOLAS, PARISSSE	3362
SAINTE-PHILOMÈNE, PARISSSE	3362
SAINT-ROCH-NORD, PARISSSE	3362

SAINT-ROCH-NORD, PAROISSE	3363	VENTES PAR LICITATION	
SAINT-SAUVEUR, PAROISSE	3363		
SAINT-SAUVEUR, PAROISSE	3363	CADIEUX c. RAYMOND	3371
SAINTE-THÉRÈSE-DE-BLAINVILLE, PAROISSE	3363	VENTES PAR SHÉRIF	
SAINTE-THÉRÈSE-DE-BLAINVILLE, PAROISSE	3363		
SAINTE-THÉRÈSE-DE-BLAINVILLE, PAROISSE	3364	BEAUHARNOIS	
SAINT-VINCENT-DE-PAUL, PAROISSE	3364	CITIBANQUE CANADA c. RACINE ET AL.	3374
SAULT-AU-RÉCOLLET, PAROISSE	3364	BEDFORD	
SHERBROOKE, VILLE (QUARTIER NORD)	3364	RODIER c. GUTTA PERCHA INDUSTRIES OF FARNHAM LTD	3375
TERREBONNE, VILLE	3365	DRUMMOND	
TROIS-RIVIÈRES, PAROISSE	3365	CAISSE POPULAIRE DURHAM SUD (LA) c. FONTAINE	3375
DIVERS		HAUTERIVE	
TALC B.S.Q. INC. (<i>Déclaration de réserves minières</i>)	3365	FORESTVILLE, VILLE c. POITRAS	3376
MAIN-D'OEUVRE ET DE LA SÉCURITÉ DU REVENU		IBERVILLE	
OFFICE DE LA SÉCURITÉ DU REVENU DES CHASSEURS ET PIÉGEURS CRIS (<i>Nomination</i>)	3366	BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL (LA) c. ÉDIFICE DU SÉMINAIRE INC.	3377
PROCLAMATIONS		KAMOURASKA	
Titres de propriété dans certains districts électoraux (L.R.Q., chap. T-11)* Application au cadastre d'une partie du canton de <i>Ragueneau</i> , district électoral de Saguenay	3366	BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT c. LES CONSTRUCTIONS A. BÉRUBÉ LTÉE ET AL.	3377
PROJETS DE LOI PRIVÉS — AVIS CONCERNANT LES		BANQUE NATIONALE DU CANADA c. DIONNE	3378
SOREL, VILLE	3367	OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC (L') c. D'ARAGON	3378
RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES — LOI CONCERNANT LES		REVENU NATIONAL c. PIERRE JOLY INC ET AL.	3378
REPRISE D'EXISTENCE (AVIS DE)	3320	SAINTE-PATRICE DE RIVIÈRE DU LOUP, PAROISSE c. CACIB LIMITÉE	3381
SERVICES DE SANTÉ ET LES SERVICES SOCIAUX — LOI SUR LES		MINGAN	
CENTRES D'ACCUEIL MONTCALM (LES) (L.P.)	3367	BANQUE DE MONTRÉAL (LA) c. LANFRANCO	3382
SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES AGRICOLES — LOI SUR LES		MONTMAGNY	
SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AGRICOLE DE ST-SIMON (<i>Dissolution</i>)	3367	CAISSE POPULAIRE DE L'ISLET (LA) c. GIASSON	3382
SOUMISSIONS — DEMANDES DE		CAISSE POPULAIRE DE SAINTE-FÉLICITÉ (LA) c. BERNIER	3383
ANJOU, VILLE	3367	MONTRÉAL	
ROSEMÈRE, VILLE	3368	BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE c. DI BATTISTA	3383
SAINT-GEORGES-OUEST, VILLE	3369	BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL (LA) c. AUDET ET AL.	3383
SAINT-HUBERT, VILLE	3370	BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL c. DUCLOS ET AL.	3384
SYNDICATS PROFESSIONNELS — LOI SUR LES		BANQUE NATIONALE DU CANADA c. DESROSIERS ET AL.	3384
ASSOCIATION DES GASTRO-ENTÉROLOGUES ET ENDOSCOPISTES DU TUBE DIGESTIF DU QUÉBEC* (<i>Changement de nom</i>)	3370	VAILLANCOURT ET AL. c. CONTANT ET AL.	3385
QUÉBEC'S ASSOCIATION OF GASTRO-ENTEROLOGISTS AND GASTRO-INTESTINAL ENDOSCOPISTS* (<i>Changement de nom</i>)	3370	QUÉBEC	
SYNDICAT DES EMPLOYÉS DE G.T.E. SYLVANIA - APPAREILS D'ÉCLAIRAGE INTÉRIEUR (Anjou* et Boyer) (<i>Formation</i>)	3371	BANQUE DE NOUVELLE-ÉCOSSE c. CORBIN ET AL.	3385
SYNDICAT DES PRODUCTEURS MARAÎCHERS DE LA RÉGION DE QUÉBEC (U.P.A.) (<i>Changement* de nom</i>)	3371	BANQUE NATIONALE DU CANADA c. HUOT ès qualités à la faillite de DENIS NADEAU	3386
SYNDICAT DES TRAVAILLEURS DE LA MINE NATIONALE, INC. (<i>Changement de nom</i>)	3371	BEAUPORT, VILLE c. PARADIS	3387
		CAISSE POPULAIRE LORETTEVILLE c. CHAMBERLAND DURAND	3387
		JULIEN c. MILLER	3388
		OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC (L') c. TESSIER ET AL.	3388
		PORTNEUF, VILLE c. WEIL BRENNER	3389
		TÉRONET INC. c. NADEAU	3389

ROUYN-NORANDA

BANQUE NATIONALE DU CANADA c. THIBAUT 3390

SAINT-FRANÇOIS

BANQUE NATIONALE DU CANADA c. MOREL 3390
 BANQUE ROYALE DU CANADA (LA) c. CREIGHTON 3390
 CAISSE POPULAIRE DE ST-PHILIPPE DE WINDSOR c.
 CHARLAND 3391
 FÉDÉRATION DES CAISSES D'ÉCONOMIE
 DESJARDINS DU QUÉBEC c. LEMELIN *ET AL.* 3392
 ROCK-Forest, MUNICIPALITÉ c. DÉVELOPPEMENT
 LAC-MÉGANTIC INC. 3392
 ROCK-Forest, MUNICIPALITÉ c. DOMAINE
 NAPOLEON INC. 3393
 ROCK-Forest, MUNICIPALITÉ c. GARY
 LONGCHAMPS INC. 3393
 ROCK-Forest, MUNICIPALITÉ c. GRÉGOIRE 3393
 ROCK-Forest, MUNICIPALITÉ c. GUILLEMETTE *ET*
AL. 3394
 ROCK-Forest, MUNICIPALITÉ c. LANGLAIS 3394
 ROCK-Forest, MUNICIPALITÉ c. LEMIEUX *ET AL.* 3394
 ROCK-Forest, MUNICIPALITÉ c. MARQUIS 3395
 ROCK-Forest, MUNICIPALITÉ c. TREFFLE 3395

SAINT-HYACINTHEMAINVILLE c. VRAGOVIC *ET AL.* 3395**TERREBONNE**

BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT c. 96732
 CANADA INC. *ET AL.* 3396
 BANQUE NATIONALE DU CANADA c.
 BEAUDOIN-PARANT *ET AL.* (*Erratum*) 3400
 CAISSE POPULAIRE D'OKA (LA) c. NOWAK
 GAJGALAS 3397
 CAISSE POPULAIRE ST-AMBROISE DE MONTRÉAL c.
 DI QUINZIO 3398
 GRAVEL c. BROWN 3398
 VIC MÉTAL CORPORATION c. CONSTRUCTION
 MARCEL GODIN INC. *ET AL.* 3399

TROIS-RIVIÈRES

CAISSE POPULAIRE DE ST-PAULIN c. MORIN 3399
 E.I.T. V2.4 characters- 018568 errors, tte- 00 retx- 00 /377/

